Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada

Justice

Annual Report 1987-1988

Canada

Published by authority of the Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates Limited

Design: Chalmers Associates Corp.

Catalogue No. J1-1988
ISBN 0-662-56369-7
ISSN 0825-7442

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Printed in Canada

JUS-P-532

To Her Excellency
The Right Honourable Jeanne Sauvé
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Department of Justice for the fiscal year April 1, 1987, to March 31, 1988.

Respectfully submitted,

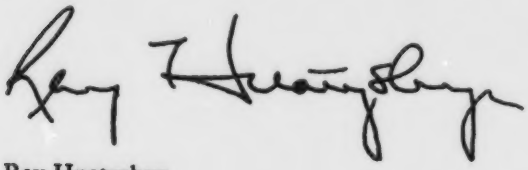

Ray Hnatyshyn

The Hon. Ray Hnatyshyn, P.C., M.P.
Minister of Justice and Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

August 31, 1988

Mr. Minister:

I am pleased to submit the sixth annual report of the Department of Justice for the fiscal year ending March 31, 1988.

This was an important year for the Department. In addition to our extensive involvement in the legal aspects of the Canada - United States Free Trade Agreement and the Meech Lake Accord, our activities included work in reform of the *Criminal Code* and sentencing procedures, on procedures to assist victims of crime and compensate persons wrongfully convicted of criminal offences, and on improving access to government information and protecting personal privacy.

During the year, the Department met growing responsibilities in the conduct of federal litigation. In particular, major challenges arising from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* continued to increase, with cases as diverse as one contesting the use of tax money for military purposes and another challenging the legality of fingerprinting persons charged with indictable offences. As well, the Department continued to provide other federal departments and agencies with legal advice for virtually all their activities.

Throughout the year, the employees of the Department — at headquarters, in legal services units and in regional offices — worked with enthusiasm and dedication. Their high level of commitment was vital to the realization of the Department's objectives.

Sincerely,

Frank Iacobucci
Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General

Table of Contents

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA	1
HIGHLIGHTS 1987-88	3
DEPARTMENTAL ORGANIZATION	5
Deputy Minister's Office	7
Committees	8
CORPORATE MANAGEMENT BRANCH	9
LITIGATION SECTOR	13
Civil Litigation Branch	13
Criminal Law Branch	15
Tax Law Branch	18
Admiralty and Maritime Law	19
Chief General Counsel	21
Regional Offices	22
- Halifax	22
- Toronto	23
- Winnipeg	24
- Saskatoon	25
- Edmonton	26
- Vancouver	27
- Whitehorse	28
- Yellowknife	28
POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH BRANCH	31
Criminal and Family Law Policy Directorate	31
Criminal Law Review Group and Protection of Life Project	31
Compliance and Regulatory Remedies Project	32
Programs and Policy Directorate	32
Research and Development Directorate	32

ASSOCIATE DEPUTY MINISTER'S SECTOR	39
Public Law Branch	39
- Constitutional and International Law Section	39
- Advisory and Administrative Law Section	39
- Privy Council Office Section (Justice)	39
- Federal-Provincial Relations Office Section	40
- Human Rights Law Section	40
- Native Law Section	40
Legislative Programming Branch	42
- Legislation Section	42
- Statute Revision Commission	42
- Legislative Editing Office	42
Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section	43
Montreal Regional Office	44
National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice	46
DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR	47
ABORIGINAL LAW	51
DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS	53
APPENDIX I Statutes for which the Minister of Justice Is Responsible in Whole or in Part	58
APPENDIX II Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector	59
APPENDIX III Selected Publications, 1987-88	60
APPENDIX IV Departmental Legislation Tabled in 1987-88	61

Minister of Justice and Attorney General of Canada

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal advisor to the Governor General and the chief legal member of the Privy Council. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice, on the other hand, is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that our laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- ensures that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act*, and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

Highlights 1987-88

In a busy and eventful year, the Department of Justice played a direct and significant role in contributing to many of the government's achievements under its major overall goals of national reconciliation, economic renewal, social justice and constructive internationalism.

The Department's work in support of these objectives is reflected by its key involvement in constitutional reform; in the drafting and signing of a landmark trade agreement with the United States; in legislation to provide mutual legal assistance to other countries, to combat torture and to bring war criminals to justice; and, finally, in the formulation and enactment of a number of measures to improve social justice and the quality of life for all Canadians.

■ Meech Lake Accord

The Department advised the Prime Minister and the government on the Meech Lake Accord, and was involved in negotiations leading to the Accord, including drafting of the document and providing advice on the ratification process.

■ Free Trade

The Department provided the Prime Minister and the government with advice on the Canada - United States Free Trade Agreement, as well as on its constitutional implications. The Department also drafted the legislation for the Agreement.

■ Legal Services

Legal advice was provided to the government for the creation of the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Western Economic Diversification Office, the Canadian Space Agency and the Manned Space Station, and legal services units were established for the two first-named organizations.

■ Litigation

Cases stemming from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* continued to increase in volume and complexity during the year. Two of the major constitutional challenges were *Jerilynn Prior v. The Queen,* which will determine whether the requirement to pay federal taxes to support the military infringes on a taxpayer's freedom of conscience and religion; and *Twinn v. The Queen,* which challenges the validity of amendments to the *Indian Act* that grant Indian status to Indians previously deprived thereof.

■ Criminal Code

Consideration of the Law Reform Commission's Draft Criminal Code continued throughout the year, with emphasis on consultations with the provinces on the General Part of the Report.

■ Victims of Crime

The Department developed comprehensive proposals to assist victims of crime. Bill C-89, an *Act to Amend the Criminal Code* (*victims of crime*), was introduced in the House of Commons on November 5, 1987. Federal-provincial criminal injuries compensation agreements were substantially enhanced during the year and a Victim Assistance Fund was established to support development by the provinces and territories of programs and services for such victims. Departmental officials took part in developing a Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime, adopted by ministers responsible for criminal justice in March 1988.

Child Sexual Abuse

Legislation on child sexual abuse, which the Minister introduced last year, became law on January 1, 1988. The legislation creates new offences designed to protect children from sexual abuse and permits children under the age of 14 to appear as witnesses without the need for corroboration.

Sentencing

The final report of the Canadian Sentencing Commission was tabled in the House of Commons by the Minister on March 25, 1987. The Department was involved in consultations on the report throughout the year, an activity that will continue into the 1988-89 fiscal year.

Pornography

The Minister introduced legislation (Bill C-54) to strengthen and clarify the law against pornography. The legislation, dealing with pornography and erotica, was before the House of Commons at the end of the year under review.

Mutual Legal Assistance

The Minister introduced Bill C-58, the proposed *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*, on May 13, 1987. This legislation, which received second reading on September 15, 1987, and was referred to a special legislative committee for study, would create the legal framework for implementing mutual legal assistance treaties, including the 1985 treaty with the United States.

Proceeds of Crime

Bill C-61 provides for the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime. It was introduced by the Minister on May 29, 1987, and received second reading on September 15, 1987. The Bill was under review by a special legislative committee at the end of the 1987-88 fiscal year.

Wrongful Convictions

A set of guidelines concerning compensation for wrongfully convicted and imprisoned persons was developed during the year and approved by federal and provincial ministers responsible for criminal justice in March 1988.

War Criminals

Bill C-71, an *Act to Amend the Criminal Code, the Immigration Act, 1976, and the Citizenship Act,* was passed by Parliament September 15, 1987, and received Royal Assent the following day. It was proclaimed in force on October 30, 1987. The legislation enables Canada to prosecute, deny entry or refuse to grant citizenship to the perpetrators of war crimes or crimes against humanity in other countries.

Official Languages

Bill C-72, the *Official Languages Act*, was introduced by the Minister on June 25, 1987. The Act implements the government's official languages policy renewal, ensuring respect for both the letter and the spirit of the official languages provisions of the *Constitution of Canada,* and providing all Canadians with equal opportunity in official languages matters.

Torture

Bill C-28, an *Act to Amend the Criminal Code (Torture)* received Royal Assent on April 14, 1987. The amendments implemented provisions of the United Nations Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment. A new crime, "torture", was included within the Code. As a consequence, Canada ratified the UN Convention on June 24, 1987.

Family Law

Parts I and III of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* were proclaimed in force on November 30, 1987. This Act inaugurated the Department's tracing information service, allowing the release of information to trace missing persons in order to enforce support and custody orders. Part II, which is yet to be proclaimed,* will allow the garnishment of designated federal monies to enforce support.

Spouses' Allowances

A federal response to challenges to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* was prepared with respect to spouses' allowances paid under the *Old Age Security Act*.

* Part II was proclaimed in force on May 2, 1988.

Departmental Organization

The Department of Justice employed 1,494 persons in 1987-88. The major occupational group — lawyers — constituted 46 per cent of all personnel. Turnover for lawyers over the period was 6.7 per cent, slightly higher than the previous year.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 458 during the year. These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal services to federal departments and agencies in the regions.

The Department had 39 legal services units in the National Capital Region and one in Charlottetown, P.E.I., which provided assistance to federal departments and agencies. The size of these units varied from one to 21 employees. In 1987-88, staff in the departmental legal services units totalled 213. In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff in Ottawa totalled 823. Branches representing specialized fields of law and central services such as public law, policy development, programs and research, legislative programming and administration are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Department had a budget of more than $395 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the Department of Justice table of expenditures below.

Department of Justice Expenditures*
Fiscal Year 1987-1988

	Personnel Costs $	Operating Costs $	Grants and Contributions $	Total $
Minister's Office	1,000,473	442,045		1,442,518
Deputy Minister	583,063	90,762		673,825
Associate Deputy Minister	16,025,648	4,503,955	517,920	21,047,523
Associate Deputy Minister, Litigation	27,392,183	8,409,729		35,801,912
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services	18,419,642	630,999		19,050,641
Assistant Deputy Minister, Policy Programs and Research	7,403,215	6,751,342	283,403,726	297,558,283
Assistant Deputy Minister, Corporate Management	11,394,420	8,818,065		20,212,485
Total	82,218,644	29,646,897	283,921,646	395,787,187

* Figures from Public Accounts 1987-1988

Personnel (Person-Year Usage)

	1986-87	1987-88
Headquarters	716	823
Regional Offices	453	458
Legal Services Units	205	213
Total Department	1,374	1,494

Organization Chart

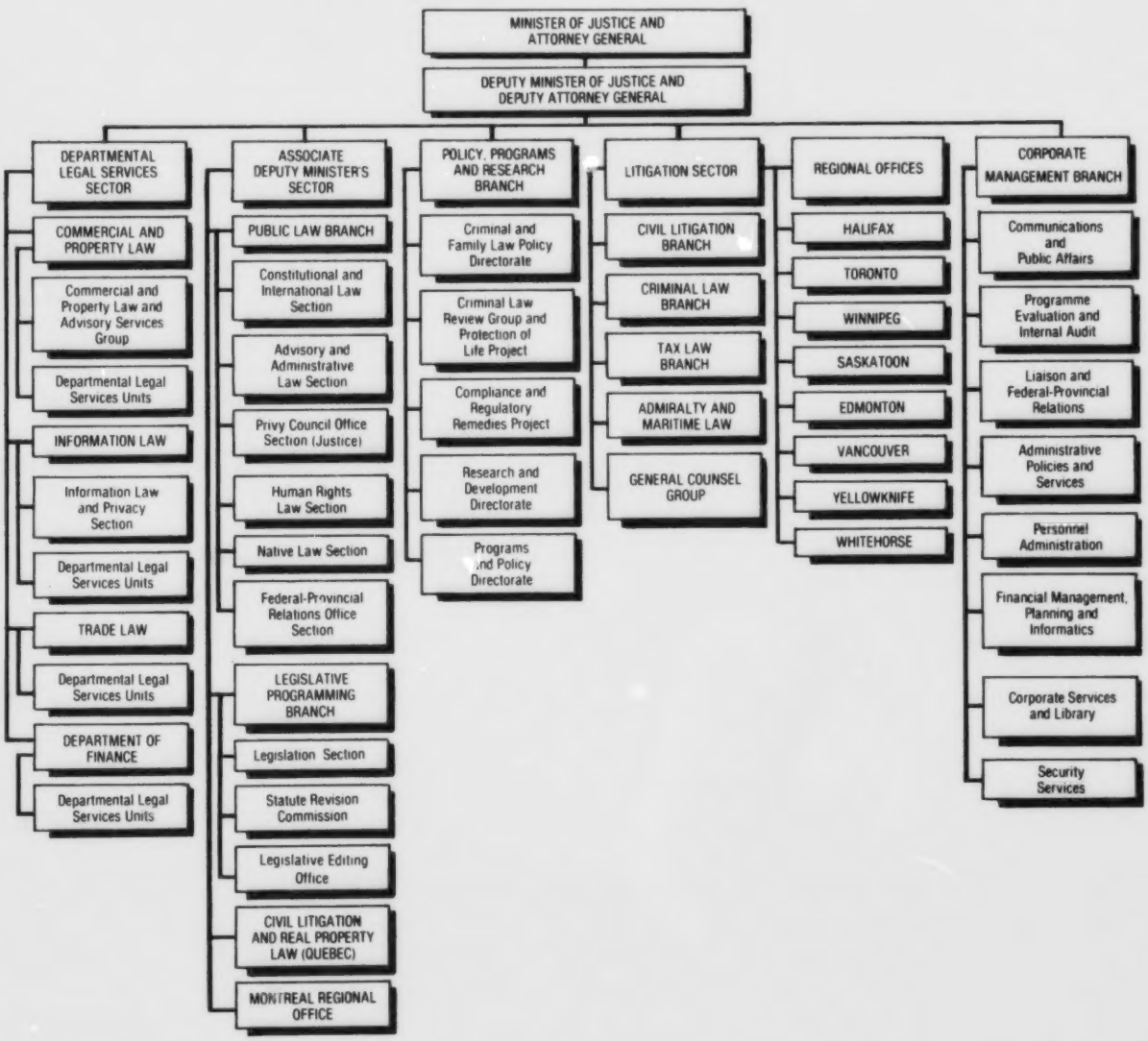

Deputy Minister's Office

The Deputy Minister, who is also ex officio the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to sub-section 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all the branches and acting closely with the Corporate Management Branch, it interacts with the Minister's Office, other sectors of the Department and with other government departments and agencies.

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice who provide policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1987-88, they examined issues concerning victims of crime, impaired driving, proceeds of crime, compensation for wrongfully convicted and imprisoned persons, drug enforcement, criminal law reform, implementation of Bill C-15 and constructive murder.

☐ **Associate Deputy Ministers**

Two Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership. One Associate Deputy Minister is responsible for the Public Law Branch, the Legislative Programming Branch and the supervision of all civil law matters involving the Department in Quebec. This official is the Department's primary legal advisor in the field of Quebec civil law, with administrative responsibility for the Civil Litigation and Real Property (Quebec) Section, and for all litigation of the Montreal Regional Office.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government in the common-law provinces. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montreal).

Committees

Execution of the Department's responsibilities often requires the combined efforts of several branches. A system of committees has been established, bringing together special expertise and a range of perspectives to bear on important issues. The committee structure is important to the good functioning of the Department. Committees meet frequently to examine policy issues and to make recommendations to the Deputy Minister and senior officials of the Department.

☐ **Executive Committee**

The Executive Committee is the senior management committee, the most important decision-making forum within the Department. Chaired by the Deputy Minister, it includes the Associate Deputy Ministers, the Assistant Deputy Ministers, the Assistant Deputy Attorneys General, the Chief Legislative Counsel and the Chief General Counsel. The Committee meets twice monthly to consider legal and policy issues as well as administrative matters. It is responsible for the Department's strategic planning, including consideration of the resource needs of various sectors. The Committee considers the impact of central agency initiatives upon the Department, as well as the impact of legislation and major litigation. Considerable attention is paid to personnel issues.

☐ **Deputy Minister's Advisory Committee**

The Deputy Minister's Advisory Committee is composed of the senior managers from each sector of the Department. It examines policy and management issues to provide advice to the Deputy Minister. The deliberations of this Committee are regularly referred to the Executive Committee for further consideration and decision-making.

☐ **Management Committee**

The Management Committee is composed of managers from headquarters, regional offices and departmental legal services units. Chaired by the Deputy Minister, the Committee meets twice a year to discuss the entire spectrum of departmental management issues. It also considers legal issues that bear upon government operations. This year, the Committee considered the Department's mission and value statements. Members of the Committee also participated in seminars on free trade, constitutional amendments, official languages and tax reform. Other matters considered during the year included performance review practices, communications priorities and the implications of automation in the justice system.

☐ **Other Committees**

There are some two dozen corporate committees, which meet either regularly or as need dictates, to consider such issues as the implementation of the Official Languages Program; introduction of automated systems and informatics equipment; internal communications; program evaluation and internal audit; employment equity programs concerning women, disabled persons and aboriginal people; and awards for exceptional performance and leadership.

Corporate Management Branch

The Corporate Management Branch provides a full range of administrative and management support services to the Department. The Branch develops departmental policies, coordinates programs and activities and manages the use of departmental resources, in keeping with governmental policy and central agency directives. It also performs legal functions in specialized areas.

Organization

The Assistant Deputy Minister, Corporate Management, reports directly to the Deputy Minister.

The Personnel Administration Directorate is a centralized personnel service, providing advice to managers and administering the position classification system and staffing services. This Directorate also administers and coordinates the human resource and employment equity programs of the Department. As well, it is responsible for the implementation of the official languages program in the Department of Justice.

The Communications and Public Affairs Directorate manages and conducts all aspects of the Department's communications, from daily contact with the news media and the public to the production and distribution of print and audiovisual materials. This Directorate is responsible for strategic and operational communications planning, public environment research and analysis, and the provision of communications advice. The Directorate comprises four groups: the Director General's Office, Program Communications, Ministerial Liaison and External Communications, and Publishing and Corporate Communications.

The Liaison and Federal-Provincial Relations Directorate coordinates and directs the Department's interactions with national and international organizations. It develops and implements departmental policies in federal-provincial relations, including the coordination of federal-provincial conferences and meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice.

The Bureau of Programme Evaluation and Internal Audit assesses the effectiveness of departmental programs and the adequacy of controls designed to ensure the economy, efficiency and effectiveness of operations.

The Financial Management, Planning and Informatics Directorate provides financial services to the Department, advises senior management on the deployment of resources, and consolidates the Department's Multi-Year Operational Plan. Among other activities, this Directorate prepares the Department's Main and Supplementary Estimates. The Directorate plans and implements projects to automate departmental work through the use of computers and advises managers on new technology and systems development.

The Administrative Policies and Services Directorate provides the Department with a broad range of administrative services, including contracting and materiel management, records management, mail and messenger services and property management. In addition, the Family Law Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit implements the garnishment and tracing provisions of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*. To help resolve jurisdictional issues relating to divorce, the Central Registry for Divorce Proceedings maintains a record of all divorce reports in Canada. The Legal Contracts Support Unit administers contracts for legal services, including those for all Crown agents engaged by the Department.

The Corporate Services Directorate consists of five units that provide legal, policy, support and general information services to the Minister, Deputy Minister, the Department and the public. The Cabinet Liaison Office works with the Privy Council Office to schedule, review and coordinate departmental items for consideration by Cabinet and is responsible for the preparation of briefings in this regard. The Access to Information and Privacy Unit processes all requests and attends to departmental obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. The Ministerial Correspondence Unit receives, registers and directs all correspondence addressed to the Minister or his staff and prepares routine and final replies for signature. The Departmental Library provides information services to the Department and on a limited basis to the public, including bibliographic and legal research, and issues a library bulletin. The Ministerial Briefing and Parliamentary Affairs Unit coordinates briefing and speaking materials for the Minister and Deputy Minister, monitors parliamentary proceedings and works with the Minister's office on routine matters involving departmental officials and outside organizations.

The Department's Security Services also come under the Corporate Management Branch.

■ Activities

☐ Communications and Public Affairs Directorate

The Communications and Public Affairs Directorate is responsible for informing and educating Canadians about Justice legislation, programs, policies and services. During the year under review, the Directorate conducted communications research relating to specific groups of Canadians: women, youth, the elderly, natives, and victims of crime. Environmental assessments were also developed to gauge public understanding of the administration of the justice system, including the new judicial appointments process, the war crimes initiative, and the access to information and privacy legislation.

Strategic communications plans were prepared to support the various legislative initiatives that are described elsewhere in this report. To keep the public informed on these initiatives, news releases and extensive background information materials were distributed. Directorate participation in inter-departmental communications projects ensured that all Canadians with particular interests and concerns were informed of the government's actions to strengthen and renew the *Official Languages Act*.

Directorate support of the Department's commitment to provide information for the public and for professionals working in the field of justice saw the production of several publications during the fiscal year. These included *Another Way: Mediation in Divorce and Separation; Tracing Information Service* (explaining how charges are enforced against persons in default of a support order or agreement); *Access and Privacy: The Steps Ahead; An Annotated Bibliography of Maintenance and Custody Literature; Divorce and Family Mediation Research Study: Winnipeg; An Inventory of Divorce Mediation and Reconciliation Services in Canada; The New Sexual Assault Offences: Emerging Legal Issues.* A public service announcement on the law and impaired driving was produced, and work continued on a video presentation on the legal impact of impaired driving on young people and on residents of northern Canada.

☐ Bureau of Programme Evaluation and Internal Audit

The Programme Evaluation Section completed the evaluation of the Legal Aid Program in Saskatchewan, the framework study for the Family Law Enforcement Assistance System and the development of a legislative evaluation model. Work began on assessing the Policy Development Function of the Department, a costing study of the Saskatchewan Legal Aid Program and an evaluation of the Interchange Program.

Work continued on a number of projects, including the evaluation of the Public Legal Education and Information Program, the Native Courtworker Program in British Columbia, the *Divorce Act*, the Victims of Crime Initiative and the Young Offenders Initiatives.

The Bureau also conducted a number of follow-up reviews and internal audits, including audits of the Informatics function, the Criminal and Family Law Policy Directorate, Financial Services and Access to Information.

☐ **Financial Management, Planning and Informatics Directorate**

The Financial Management, Planning and Informatics Directorate coordinated the preparation of the Program Expenditure Plan, the Multi-Year Operational Plan, the Multi-Year Human Resources Plan, and Treasury Board submissions.

Work began during the year on the development of a statement of mission and organizational values for the Department. The Directorate also prepared and proposed a new planning framework, conducted a review of management practices, and prepared an organization guide.

Other activities included development of an Increased Ministerial Authority and Accountability initiative and continued support in the development of information systems and the application of new technology to the Department's work.

☐ **Administrative Services and Policies Directorate**

The Contracting and Materiel Management Section automated some of its functions during the year. The Section issued 172 service contracts and processed 2,200 requisitions for materiel.

Work continued on consolidating the number of buildings occupied by the Department in the National Capital Region. An interim headquarters accommodation plan was prepared, as were plans to refurbish the Justice Building. Work began on the development of a strategic accommodation plan in consultation with the Bureau of Management Consulting.

A new records retention and disposal schedule was submitted to National Archives for approval. More than 9,000 records at various Departmental Legal Services Units were reviewed as part of the ongoing records scheduling activity. Records systems audits were performed in 15 DLSUs and two regional offices. In cooperation with the Informatics Directorate, automated records systems were introduced in 10 DLSUs. A micrographics feasibility study to store the opinions and precedents material of the Department on microfiche was completed and implementation was commenced.

A computer program to track Crown agent appointments and cases was developed for the Legal Contracts Support Unit, and a new computer program was developed for the Central Registry of Divorce Proceedings.

Part I of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* (FOAEA) was put into operation during the year. As a consequence, the FOAEA Unit received 1,826 applications for the release of information on individuals who were in violation of an order or agreement relating to maintenance, support, custody or access.

☐ **Corporate Services Directorate**

The Ministerial Briefing and Parliamentary Affairs Unit prepared and coordinated briefing materials and speeches for the Minister and Deputy Minister throughout the year. There were more than 200 parliamentary requests for information, a tenfold increase over the previous year.

The Access to Information and Privacy Unit received 503 requests for information, 292 for access and 211 for privacy. The particulars regarding the disposition of these requests can be found in the 1987-88 Annual Report on the Access to Information and Privacy Acts, tabled in Parliament.

The Ministerial Correspondence Unit processed 69,299 items of correspondence.

The introduction of INNOVACQ, which provides serials control and acquisitions on-line, improved library services during the year.

Some 570 searches were conducted on the departmental Library's Legal Research Service computer during the year. The automated system is being reviewed to ensure that the database is comprehensive and easily accessible to all legal officers of the Department. There were 1,320 searches on the Library's on-line computers during the year, compared with 550 in 1985-86.

Litigation Sector
Civil Litigation Branch

The primary responsibility of the Civil Litigation Branch is to represent the Attorney General of Canada in civil litigation conducted by or against the federal government in the common-law provinces and in the territories.

Civil litigation lawyers are involved in all phases of litigation, from the initiation of proceedings at the trial level to appeals before the Supreme Court of Canada. Cases range from contract and tort matters arising out of the ordinary course of government business to public law matters involving constitutional and jurisdictional questions. As well, there are many specialized actions in fields such as intellectual property, immigration, human rights, customs and excise, international and commercial law.

Counsel appear before all levels of provincial and federal courts, as well as before federal boards, commissions and tribunals on issues involving the administration and enforcement of federal statutes. In addition, counsel appear before public inquiries and, on occasion, before provincial or international tribunals.

The Branch also provides legal advice and assistance to the government on potentially litigious issues. Opinions are often required on the potential liability of a proposed course of action or on the validity of legislative provisions. Branch counsel also play a role in the development of policy and legislative proposals, particularly in relation to government positions on issues arising from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.*

■ Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation, supervises and coordinates all civil litigation, other than income tax and admiralty matters, affecting the common-law provinces and the territories.

Civil litigation sections exist at headquarters and in each of the regional offices. Generally, each section is responsible for litigation arising within its own region. However, other arrangements may be made in cases where counsel having special expertise reside outside the region or if the involvement of a client department's headquarters makes it desirable to have the litigation handled from Ottawa. In addition, there exists a Chief General Counsel's Group at headquarters consisting of senior counsel of particular expertise.

Litigation is conducted by approximately 85 lawyers in the regional offices and at headquarters, who are assisted by paralegal, clerical and secretarial support staff. The Attorney General is also represented by private-sector lawyers acting as agents under the instruction of lawyers in the Civil Litigation Branch.

■ Activities

The volume and complexity of Charter cases continued to increase during 1987-88. Of special importance was *Morgentaler v. The Queen*, in which the Supreme Court held that the therapeutic abortion provisions of the *Criminal Code* infringe a woman's right under the Charter to security of the person. The question of whether an unborn child is entitled to Charter protection had been brought forward as of year's end, in *Borowski v. Attorney General of Canada.*

A Charter-based challenge to the *Maintenance of Ports Operation Act, 1986* was mounted before the Federal Court in *International Longshoremen's and Warehousemen's Union v. The Queen.* The plaintiff claimed that its freedom of association had been infringed by provisions of the Act that imposed a collective agreement and removed the right to strike. This case was in the discovery stage at the end of the fiscal year.

Charter issues were also raised in *The Queen v. Amway Corporation*, a case involving a claim by the Crown for duties, taxes and penalties under the *Customs Act*. The defendant alleged that its right against self-incrimination was infringed by court rules that require it to attend discoveries. The Federal Court of Appeal agreed and reversed the judgment of the Trial Division. The Crown has appealed to the Supreme Court of Canada.

The central issue in *Jerilynn Prior v. The Queen* is whether the requirement to pay federal taxes, a portion of which will be allocated for military purposes, infringes a taxpayer's freedom of conscience and religion, guaranteed under the Charter. The action, by a taxpayer who objects on religious or conscientious grounds to supporting the military, is cast as a "test case" that will probe the scope and content of the fundamental freedoms guaranteed by the Charter [s.2(a)].

Still another important constitutional case was *Twinn v. The Queen*. This action was brought by members of six Alberta Indian bands, challenging the validity of amendments to the *Indian Act* that grant Indian status and/or band membership to Indians previously deprived thereof. The action was at the discovery stage as the fiscal year ended.

Other major cases included *Pioneer Hi-Bred Limited v. Commissioner of Patents*, in which the company appealed a decision of the Commissioner rejecting an application to patent a new variety of plant on the ground that living things cannot be patented. The Federal Court of Appeal dismissed the action and judgment in the Supreme Court of Canada was reserved.

In the area of administrative law, bills proposing to abolish and replace two federal boards raised questions as to the jurisdiction of the boards pending enactment of the legislation. In *Minister of Employment and Immigration v. Sethi*, the question was whether a bill to abolish the Immigration Appeal Board gave rise to a reasonable apprehension of bias such as to deprive the Board of jurisdiction. The Federal Court, Trial Division, agreed that it did. The Federal Court of Appeal overturned the decision and, in a companion judgment, ruled that the Tariff Board was similarly unaffected by first reading of a bill to abolish that Board.

A number of cases reported last year continued during fiscal year 1987-88. These include *The Queen v. Regional Municipality of Peel*, involving the question of whether a municipality can recover monies expended pursuant to federal legislation found to be unconstitutional, and *In Re Gautier*, relating to the policy of the Canadian Armed Forces that excludes women from certain combat-related occupations on the basis of impairment of operational effectiveness.

The *Access to Information Act* and the *Privacy Act* continued to generate litigation, requiring the courts to balance individual privacy and the need for confidentiality in certain government activities against the public's right to know. There was also an increase in the number and size of personal injury suits against the Crown as a result of motor vehicle accidents and air disasters.

Criminal Law Branch

The Criminal Law Branch's responsibilities derive from the obligations and duties imposed upon the Attorney General and the Minister of Justice pursuant to legislation, treaties and the common law.

The Branch prosecutes offences and conspiracies to commit offences under most federal legislation, including the *Criminal Code* but only for crimes against humanity and war crimes. Otherwise, the provincial attorneys general exercise authority over *Criminal Code* offences. In the Yukon and the Northwest Territories, the Attorney General of Canada prosecutes all offences under federal legislation, including the *Criminal Code*. The majority of federal prosecutions are under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*.

The Branch appears on behalf of the Attorney General of Canada before the Supreme Court of Canada on appeals of its own cases to this court and also as intervenant in other cases that challenge the constitutional validity of federal legislation, including the *Criminal Code*.

The Branch reviews applications to the Minister of Justice for the mercy of the Crown for persons convicted of crimes or sentenced to prison terms. It advises on all extradition matters under the *Extradition Act* and rendition requests under the *Fugitive Offenders Act*, including the negotiation of extradition treaties. It deals with requests for legal assistance in gathering evidence abroad for Canadian investigations and evidence in Canada for foreign investigations. Finally, the Branch is responsible for criminal law policy in extradition, rendition and mutual legal assistance.

The Attorney General of Canada must grant consent prior to certain proceedings under the *Criminal Code* and other federal legislation. The Branch reviews these applications as well as those for the transfer of charges and probation orders from one jurisdiction to another.

Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code*, on legislative proposals pertaining to criminal law, and on the development of criminal law policy and programs.

Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, directs the Criminal Law Branch. Criminal prosecution sections in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa employ approximately 100 lawyers. These sections conduct all federal prosecutions and litigation arising in their jurisdictions. In areas not served by regional offices, approximately 550 private lawyers, appointed as standing agents, are responsible for prosecutions.

In addition, the Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, has functional responsibility for all departmental activities respecting prosecutions arising under federal statutes administered by other government departments and agencies, and for legal advice to agencies responsible for security and intelligence matters.

The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, is also responsible for the War Crimes and Crimes Against Humanity Section, which was established to implement legislation enacted by Parliament in September 1987 to enable Canada to prosecute, extradite or deny entry permits to perpetrators of war crimes or crimes against humanity in other countries. The Section's mandate is to review all files turned over by the Commission of Inquiry on War Criminals (Deschênes Commission) with a view to taking appropriate action. The Section will also deal with new allegations of war crimes and crimes against humanity that may be brought forward from time to time.

Activities

Applications for Mercy

The Branch received 35 applications for mercy under the *Criminal Code* during the year.

Extradition and Renditions

Canada filed 29 requests for extradition with the United States in 1987-88 and 21 requests with other countries. Canada received 71 requests from the United States and 14 from other countries.

Four requests were made by Canada for the rendition of fugitives from Commonwealth countries and three requests were made to Canada. During the year, 46 fugitives were returned to Canada and 44 were returned to other countries.

Mutual Legal Assistance

On March 18, 1985, a treaty was signed by Prime Minister Brian Mulroney and President Ronald Reagan to provide for mutual legal assistance in the investigation and prosecution of criminal matters between Canada and the United States. During 1987-88, officials from the Criminal Prosecutions Section at headquarters assisted with the development of Bill C-58, the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*, the legislation that will implement this treaty and those to be negotiated with other countries. Negotiations have commenced with Great Britain, France, Italy and West Germany, and are well advanced with Bahamas and Australia.

In addition, discussions were held with provincial officials to develop a framework for federal-provincial cooperation in implementing mutual legal assistance. Once the legislation is enacted, the treaty with the United States can be ratified and Canada's ability to gather evidence to assist American criminal investigations and receive similar assistance in return will be enhanced.

Canada filed 41 requests for assistance to gather evidence with foreign countries, 26 of which required judicial assistance. Canada received 35 requests for assistance to gather evidence in Canada from foreign countries, 16 of which required judicial assistance. Of all 76 requests, 44 were completed in the year, five were abandoned and 27 were carried over to the next year.

Northern Flying Squad

Members of the Branch's Northern Flying Squad supplemented the work of Crown counsel assigned to northern regional offices in Yellowknife and Whitehorse. The Flying Squad comprises more than 20 experienced prosecutors from regional offices and headquarters. More than 35 circuits in the Northwest Territories and 20 in the Yukon Territory, both territorial and supreme courts, were handled by Flying Squad members. Several jury trials were conducted in Iqaluit and Yellowknife by Squad members from the Montreal Regional Office. The Edmonton Regional Office assisted with cases before the Court of Appeal of the Northwest Territories heard at Calgary and Edmonton.

Criminal Code Part IV.1

Specially designated staff at headquarters and in the regions, as well as certain standing agents, were authorized to apply to the courts for permission to intercept private communications in support of special investigations.

Special Prosecutions

The Branch prosecuted 123 tax evasion cases in 1987-88, of which 119 resulted in convictions.

The Criminal Law Branch argued a number of cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following:

In *Beare and Higgins v. The Queen*, the Saskatchewan Court of Appeal held that a provision of the *Identification of Criminals Act*, which permitted fingerprinting of persons charged with indictable offences, was unconstitutional because it violated a section of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. On appeal from the Crown, the Supreme Court of Canada ruled that this tool of law enforcement did *not* violate the Charter.

In *Shaklee Canada Inc. v. The Queen*, the Supreme Court of Canada upheld a ruling by the Federal Court of Appeal that a section of the *Combines Investigation Act*, prohibiting pyramid selling, was a valid exercise of federal jurisdiction over criminal law under a provision of the *Constitution Act, 1867*.

In *State of Washington v. Johnson*, the Supreme Court of Canada held that the "double criminality rule", which applies in extradition cases, requires only that the act charged be a listed crime in both countries, not that the necessary elements of each offence be identical.

In *Murray Ross Holmes v. The Queen*, the Supreme Court of Canada ruled that a section of the *Criminal Code* that makes it an offence to possess, without lawful excuse, instruments suitable for housebreaking (under circumstances that give rise to a reasonable inference that they are intended to be used for this purpose), does not violate the presumption of innocence guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Two cases were on reserve at the end of the fiscal year. *David Aaron Showman v. The Queen* concerned the issue of whether "entrapment" is a question of law to be determined by a judge or a finding of fact to be made by a jury. This case also involved the question of whether the test for entrapment is objective or subjective. In *Laura Mary Simmons v. The Queen*, the issue was whether a person about to be searched by a customs officer at a port of entry is in "detention", with the consequent right to counsel.

☐ **War Crimes and Crimes Against Humanity**

To carry out the necessary research and investigation of allegations, and to take appropriate action, the War Crimes and Crimes Against Humanity Section assembled a team of researchers and historians, language specialists and prosecutors, which is working closely with the RCMP. Because the alleged crimes with which the Deschênes Commission was concerned were committed more than 40 years ago in foreign countries, the Department of Justice, through the Section, had to negotiate terms with a number of countries for investigating and gathering evidence abroad.

Tax Law Branch

The Tax Law Branch provides legal advice on behalf of the Attorney General of Canada in all matters relating to taxation, and conducts litigation in all civil appeals from income tax assessment. The Branch also handles certain appeals under the Canada Pension Plan and the *Unemployment Insurance Act*.

Organization

The Branch comprises three sections and is headed by the Assistant Deputy Attorney General, Tax Law. The Tax Litigation Section is composed of approximately 60 lawyers working in headquarters and in the regions and is responsible, on behalf of the Minister of National Revenue, for all civil appeals from income tax assessments. The Tax Counsel Section provides legal advice to the Department of Finance. Legal advice is provided to the Department of National Revenue - Taxation, and the Department of National Revenue - Customs and Excise, by two distinct legal services units located within the client department.

Activities

The volume of income tax appeals before the Tax Court and the Federal Court continued to increase during 1987-88. About four fifths of these appeals were before the Tax Court of Canada. Additional sittings of the Court contributed to an increased rate of disposals.

In *Indalex v. The Queen*, the Federal Court of Appeal upheld the Crown's position on the determination of an appropriate transfer price for aluminum billets between affiliated companies within a multinational group of companies. The Court ruled that discounts for the product, resulting from a pooling of world purchasing power by the group, were earned by affiliates proportionately, according to volume.

In *Irving Oil Limited v. The Queen*, the Federal Court (Trial Division), determined that the cost of the plaintiff's acquisitions of crude oil during the 1971 to 1975 taxation years was not in excess of fair market value. Consequently, they did not unduly or artifically reduce the plaintiff's income. Further, the Court ruled that the plaintiff's purpose in carrying out the series of transactions was bona fide. The decision was appealed to the Federal Court of Appeal.

In *Vanguard Coatings and Chemicals Ltd., v. the Minister of National Revenue*, a trial judge's finding that a section of the *Excise Tax Act* is unconstitutional was appealed to the Federal Court of Appeal.

A number of appeals to the Federal Court of Appeal were heard during the year involving the revocation of registration or the refusal to register organizations as charitable. This is an issue that previously had not been considered to any large extent by Canadian courts. In a majority of cases, the position of the Minister of National Revenue was upheld.

The Branch worked throughout the year on tax reform, drafting many hundreds of pages of legislation.

Admiralty and Maritime Law

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, is responsible for the Department's activities in the following areas:

☐ **Litigation**

Admiralty and maritime law cases involving the federal government and its agencies frequently arise from claims in which complex questions of fact and law are at issue and where large sums of money are at stake. These cases arise in both federal and provincial courts and in courts outside Canada.

☐ **Maritime Commercial Law**

Services and advice are provided in relation to cargo claims, the carriage of goods by sea, and other maritime matters, including shipbuilding, ship repairing and underwater diving contracts.

☐ **Investigation of Marine Casualties**

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, ensures that investigations of claims involving the Crown are prompt and thorough. The ADAG also provides advice on shipping casualty investigations and makes recommendations on the appointments of commissioners and commission counsel to act in investigations under the *Canada Shipping Act*.

☐ **Marine Legislation**

Specialized legal advice is provided on the *Canada Shipping Act* and Regulations as well as on other federal legislation relating to shipping law.

☐ **Marine International Law**

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, advises the Department of Transport on maritime law. The ADAG attends diplomatic conferences on proposed international conventions that are convened on such topics as maritime liens and mortgages.

■ Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, supervises the Department's increasing admiralty and maritime law work, assisted by counsel with special skills in these fields. Counsel in the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section, and other departmental lawyers in headquarters, legal services units and regional offices, as well as agents of the Minister of Justice, also provide assistance.

■ Activities

Work conducted during 1987-88 included the following:

☐ Advice was provided to the Canadian Dairy Commission on its legal options under a series of contractual arrangements, concerning the delayed delivery of a shipment of evaporated milk to a foreign buyer.

☐ The ADAG continued to supervise the defence of the St. Lawrence Seaway Authority in actions arising from a 1985 incident that occurred in the Welland Canal. The incident gave rise to about $25 million in claims against the Authority.

☐ The ADAG also coordinated litigation on behalf of the Authority arising from the closure of the Valleyfield Bridge in 1984. Claims valued at $25 million have been raised in both the Federal Court of Canada and the Quebec Superior Court.

☐ The ADAG continued to provide advice to the Cape Breton Development Corporation, and to supervise marine litigation arising from an explosion aboard a ship carrying the Corporation's cargo. The litigation was conducted in the High Court of England, the Federal Court of Canada and the Supreme Court of Nova Scotia.

- The ADAG provided advice to Parks Canada in a trial in the Federal Court of Canada, alleging that Parks Canada had failed to maintain the upkeep on a Canadian Heritage Waterway.

- Litigation was conducted on behalf of the Department of National Defence concerning a collision between a minesweeper and a fishing vessel on the West Coast.

- The Canadian International Development Agency and the Department of Supply and Services were advised on their legal options concerning a breach of contract threatening the discharge of a valuable cargo in Port Sudan. An agreement was negotiated by the ADAG to ensure discharge of the cargo.

- The ADAG conducted litigation on behalf of the Canadian Coast Guard for the recovery of costs incurred as the result of oil pollution arising from shipping casualties.

Chief General Counsel

The General Counsel Group conducts complex litigation requiring counsel of particular seniority and expertise, on behalf of the Attorney General of Canada.

■ Organization

The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal and tax law. It is headed by the Chief General Counsel and consists of three Senior General Counsel and one General Counsel, all of whom are located at headquarters. The Chief General Counsel has Department-wide responsibilities for native litigation issues.

■ Activities

The Group conducted a great many major constitutional cases during the year, including several that involved the interpretation of various sections of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Other cases involved administrative law issues, income tax appeals and issues of liability in tort and contract. As well, the Group handled many significant cases involving native issues. Members of the Group also provided advice to other departments on issues that were, or could have been, litigious.

Regional Offices

Nine regional offices, located in cities across the country, perform a crucial function in the day-to-day operation of the Department of Justice.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices employed 253 lawyers and 229 support staff in 1987-88. (These figures include person-years lent to the Department of Justice by client departments and agencies.) The offices are organized in much the same fashion as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law, in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montreal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution, which is discussed in the Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation sections of this report.

■ Halifax Regional Office

The Halifax Regional Office provides legal services to the departments and agencies of the federal government in the four Atlantic provinces. It has a staff of 23, including 13 lawyers and two paralegals. Of the 13 lawyers employed in 1987-88, four conducted civil litigation, five handled criminal prosecutions, two litigated tax matters and one was responsible for commercial and property law. The office is supervised by a General Counsel. Agents are employed across the region, as required, under instructions from legal staff in Halifax. Many of these are standing agents, engaged to conduct prosecutions under federal statutes and regulations. During the year under review, 108 lawyers or firms represented the Attorney General of Canada.

The office acquired three computers during the year and steps were taken to automate records management and the supervision of standing agents.

The Civil Litigation Section handled a large volume of contract, tort and administrative law cases during the year. Many of these arose from construction projects, marine activities and personal injury claims. In *Dexter v. The Queen*, a case involving highway construction in Newfoundland, the Crown successfully defended against a claim with a potential liability of $940,000. At the end of the year, this case was under appeal to the Federal Court of Appeal.

In *Soleiko Ltée v. The Queen*, the plaintiff alleged that a harbour-dredging operation, conducted by the Department of Fisheries and Oceans and the Department of Public Works, destroyed a mussel cultivation project. The plaintiff also alleged that Environment Canada was negligent in issuing an ocean dumping permit. Discoveries were held during the year under review, preparatory for trial.

This Section also advised and represented the interests of the Department of Employment and Immigration in the region, regarding the unlawful landing of 174 immigrants at Charlesville, Nova Scotia. In *Regina v. Jasvir Sing and Castor Lasalle*, criminal prosecution counsel obtained convictions, fines and jail terms against those accused of landing these immigrants in Canada from the vessel *Amelie*.

Regional Office counsel attended sittings of the Royal Commission of Inquiry into the wrongful conviction of Donald Marshall, Jr., representing the interests of the Royal Canadian Mounted Police, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. Government interests included the role of the RCMP under a provincial policing contract, the granting of parole to inmates who maintain their innocence, police and prosecutor disclosure practices, confidentiality of Cabinet documents.

The Criminal Prosecution Section handled a large number of fisheries prosecutions, drug cases, tax evasion prosecutions and appeals involving the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Property and Commercial Law Section represented government interests in property acquisitions and expropriations relating to construction projects.

The Tax Litigation Section represented the interests of the departments of National Revenue - Taxation, Health and Welfare, and Employment and Immigration in hearings before the Tax Court, the Pensions Appeals Board and the Federal Court.

■ Toronto Regional Office

The Toronto Regional Office, with a complement of 63 lawyers, is composed of four sectors and a General Counsel group. The Office is responsible for providing legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario. It is the largest regional office, with an active caseload of more than 12,000 files. During the year under review, the office opened almost 5,000 new files and closed a similar number. The value of these cases is several billion dollars. As well, the office oversees the work of more than 300 agents who are primarily engaged in prosecutions. As reported last year, the office continued to automate its records and procedures.

The Advisory, Commercial and Property Law Section is responsible for bankruptcy and insolvency cases as well as commercial and property law and general advisory services to certain federal departments. Four lawyers in the Insolvency Law Group dealt with 1,221 Revenue Canada - Taxation files, involving claims by and against the Crown in excess of $856 million. These cases involved legal issues arising from the collection of taxes, bankruptcies and receiverships, disputes arising from various sections of the *Income Tax Act*, scientific research tax credit liabilities, jeopardy assessments, and realizing securities given in respect of tax liabilities.

In *Attorney General v. Wright*, an especially significant case handled during the year, it was confirmed that the Crown has priority, notwithstanding the equality provisions in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Commercial and Property Law Group handled 537 files during the year, the largest portion of which came from Transport Canada, Public Works Canada and Indian Affairs and Northern Development. This work included dispute resolution, the drafting of leases, the sale and acquisition of real estate, the negotiation of licences and easements, agreements for federal contributions to Indian bands for water and sewer arrangements, and opinions with respect to native education, the collection of loans made to bands or band members and other matters.

The Civil Litigation Section conducts all civil litigation in the region, with the exception of income tax and insolvency cases. Thirteen lawyers, four paralegals and eight secretaries opened 1,374 files and closed 1,271. On average, counsel carried 130 files each, ranging from the collection of Crown debts to challenges to the legislative competence of the Parliament of Canada.

There was continued growth in the public law field during the year, with an increasing number of challenges to federal social programs under administrative law and under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In *Schacter v. The Queen*, the plaintiff sought the extension of maternity benefits to fathers. In *Granek v. The Queen*, the widowed spouse's allowance was challenged. Both programs were alleged to be in conflict with the equality provisions of the Charter.

The Criminal Litigation Section conducts prosecutions for all federal offences that do not come under the *Criminal Code*. Twenty-seven counsel and 17 support staff were involved in the investigation and prosecution of more than 5,000 cases during the year. There were 60 wiretap and 95 search warrant applications. The section also processed 350 summary convictions and indictable appeals, and 128 motions in the Supreme Court of Ontario.

Organized crime accounted for a major part of the section's workload during the year. There were 17 extradition requests and five requests for legal assistance from foreign courts. *Regina v. Neeb and Blakeman et al* involved the cooperative efforts of prosecutors and law enforcement agencies to bring forward evidence of a criminal conspiracy involving hundreds of tonnes of marijuana. This cooperation led to the arrest of Canadian importers and traffickers, Mexican suppliers and European money launderers, as well as the freezing of many assets.

In *Regina v. Bragg et al*, a case against members of the Outlaws Motorcycle Club was divided. One trial was successfully completed in the Supreme Court of Ontario. The other was near completion in the District Court. Club members were charged in relation to the distribution and sale of large quantities of cocaine, methamphetamine (speed) and LSD.

The Tax Litigation Section, which advises the Minister of National Revenue, comprises 16 lawyers, two legal assistants and six secretaries. The Section also appeared before the Pension Appeals Board as well as the Tax Court on pension and unemployment insurance matters. During the year under review, there were 59 weeks of sittings of the Tax Court and the Pension Appeals Board in southwestern Ontario. At these sittings, Section counsel represented the ministers of National Revenue and National Health and Welfare. This was additional to cases argued by Section counsel in the Federal Court of Canada, the Supreme Court of Ontario and other provincial courts. The average caseload was 139 per lawyer. The Section closed 1,205 files during the year.

■ Winnipeg Regional Office

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada in Manitoba, with recourse to agents in certain circumstances. It also supervises agents in northwestern Ontario. The Office employed ten lawyers in 1987-88, four in criminal prosecutions, four in civil litigation, one in property and commercial law and a General Counsel responsible for administration and litigation. As in previous years, there was an increase in the number of civil, criminal and commercial cases involving the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The office provided legal assistance to the Department of Indian Affairs and Northern Development on arbitration and settlements under the Northern Flood Agreement. This agreement concerns the effects of the Churchill - Nelson River diversion on 2,090 native people in Manitoba. A claim for potable water was settled for $88 million. Negotiations on other matters continued throughout the year.

In cooperation with the Vancouver Regional Office, the Winnipeg Regional Office advised the Department of Regional Industrial Expansion (DRIE) in a major land exchange involving the Canadian National Railway, the Province of Manitoba and the City of Winnipeg. Canada is a shareholder in a development corporation that is exchanging government property (the former Customs House) in Vancouver to the CNR in exchange for land in downtown Winnipeg and other considerations. The exchange marked the first time the Crown issued letters patent effective on delivery, rather than on issuance.

Among the more important cases handled during the year were the following:

In *U.S.A. v. Swystun*, the United States requested extradition of a Canadian citizen on charges of conspiracy to distribute cocaine in North Dakota. The defendant argued that extradition would violate rights protected under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The extradition judge ruled that the extradition was justified, a decision that was appealed to the Manitoba Court of Appeal.

In *Regina v. Rimmer et al*, the accused were charged with delivery of wheat in excess of or without quota, contrary to the *Canadian Wheat Board Act*. The accused challenged the validity of the charge on grounds that the Wheat Board quota orders were issued in English only, contrary to provisions of the *Constitution Act 1867*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Official Languages Act*. A conviction at trial was upheld by the Manitoba Court of Queen's Bench. An application for leave to appeal to the Manitoba Court of Appeal was pending at year end.

In *Markestyn v. The Queen*, property owners on the Red and Assiniboine rivers filed a class action suit for damages resulting from the construction and operation of the St. Andrews lock and dam on the Red River. The suit alleges riverbank failure and property loss due to negligence. If liable, the cost to the Crown for corrective measures and damages was estimated at $400 million.

In *The Clarkson Company Limited v. The Queen*, the plaintiff questioned whether the Crown was entitled to set off funds owed by a company prior to receivership, against funds owed by the Crown to the Receiver. The Federal Court of Canada dismissed the Receiver's Crown right to set off when it took over the debtor company. This decision was appealed by the plaintiff.

■ Saskatoon Regional Office

The Saskatoon Regional Office provides legal services to all federal departments and many agencies for their Saskatchewan operations, and conducts both civil and criminal litigation throughout the province. In 1987-88, the office employed eleven lawyers: two in civil litigation, three in property and commercial law, five in criminal prosecutions, and a Regional General Counsel. The Office also employed an articling student and ten support staff. A sub-office in Regina was manned for two days each week by members of the Property and Commercial Law Group. Prosecuting agents of the Attorney General of Canada in Saskatchewan were supervised by the Saskatoon Office.

Several cases at the court of appeal level during the year involved serious *Canadian Charter of Rights and Freedoms* issues, including alleged unreasonable searches and seizures in narcotic cases and tax prosecutions.

In *Regina v. Glen Arthur Stenstrud and Guy Smith*, the trial judge denied defence counsel unrestricted access to a sealed wiretap packet. Access was sought under the Charter and the right to make full answer and defence. This ruling preceded a similar ruling of the British Columbia Court of Appeal in another case.

In *Regina v. Nipawin District and Satellite T.V. Inc. and Sylvester Zanyk*, a nonprofit corporation and its president were charged under the *Broadcasting Act* for carrying on a "broadcasting undertaking" without a licence, and under the *Radio Act* for operating a radio apparatus without the necessary certificates. The accused were acquitted at the Provincial Court level and an appeal to the Court of Queen's Bench was dismissed. However, the Saskatchewan Court of Appeal found that the term "broadcasting undertaking" does not necessarily connote a commercial undertaking. The accused were subsequently convicted and have applied for leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

In *Attorney General of Canada v. Newfield Seeds Ltd.*, an action was commenced in the Court of Queen's Bench, seeking to recover funds granted to the defendant under the *Regional Development Incentives Act*. The Attorney General argued that the company had violated its contract with the Governor in Council and breached regulations pursuant to the Act, by disposing of a facility it acquired with the grant within one year of the date of commercial production. The defendant brought a motion to determine 1) whether the parties were governed solely by the terms of their contract or by the Act and regulations, and 2) whether the regulations were ultra vires. The trial judge ruled that the regulations were *intra vires* but that there was no contract. The Attorney General appealed to the Saskatchewan Court of Appeal and the defendant cross-appealed.

The Property and Commercial Law Section of the office was involved in several nonlitigious matters, including a CN/CP rail abandonment program, virtually completed in Saskatchewan during the year. The section also worked on acquisitions of property and negotiations with the Saskatchewan government toward establishment of Grasslands National Park, and was involved in complex negotiations with the province respecting native land entitlement claims, particularly in relation to water rights.

■ Edmonton Regional Office

Thirty lawyers in the Edmonton Regional Office represent the federal government in Alberta. They provide litigation services and advice on property and commercial matters to most government departments and agencies within the province. The office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories. Most criminal litigation in the Edmonton area, and all court of appeal appearances involving criminal law issues, are handled by the Regional Office. In addition, during 1987-88 the office managed the work of 76 private-sector agents who assisted with criminal prosecutions and civil litigation.

The office comprises four groups: Criminal Prosecutions and Tax Litigation, with nine lawyers each; and the Civil Litigation and Property, Commercial and Advisory sections, with five lawyers each. A General Counsel handles complex criminal and civil litigation as well as constitutional interventions. During the year under review, there were six bilingual lawyers and seven bilingual support persons on staff. Progress was made during the year toward automating the work of support staff.

Criminal prosecution lawyers handled a large number of drug trafficking and drug importation cases. Police action against the leaders of organized crime syndicates led to an increasing number of complex and lengthy trials. Hearings lasting several weeks were common during the year, as were trials extending over several months.

In the *Queen v. Saikaly et al* and *Queen v. Echeverria et al*, the principal participants in schemes to import cannabis resin and cocaine were convicted. Both cases were appealed to the Alberta Court of Appeal. In the *Queen v. Greffe*, the Alberta Court of Appeal ruled that a search, which led to the seizure of heroin hidden within a body cavity, was reasonable. This decision was appealed to the Supreme Court of Canada.

In the *State of Wisconsin v. Blythe* and the *State of Colorado v. Born-With-a-Tooth*, the Criminal Prosecution Section acted on behalf of the Government of the United States. The Alberta Court of Appeal dismissed appeals in these cases, returning both fugitives to the United States. Preparations began during the year for the proposed extradition of Charles Chitat Ng, wanted by the State of California on 25 criminal charges, 12 for murder. The hearing was scheduled to proceed in the fall of 1988.

Several tax evasion cases were prosecuted during the year, including the *Queen v. Yesmaniski et al*. The Alberta Court of Appeal rejected the defendant's argument that civil assessment and a charge of evasion relating to the same amount was a double punishment, contrary to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Leave to appeal this decision to the Supreme Court of Canada was refused.

Counsel in the Tax Litigation Section appeared at 38 sittings of the Tax Court of Canada in Alberta and Saskatchewan and made appearances in the Federal Court (Trial Division), the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada. The assessment of tax upon sales of apartment complexes was successfully defended, as was the liability of directors to tax assessments under the *Income Tax Act*.

At any given time during the year, the Civil Litigation Section was working on 750 active files, including about 125 handled by private agents. In the winding up of the Canadian Commercial Bank, the federal government joined with the Alberta government and six chartered banks in an application to the Court of Queen's Bench of Alberta to recover a total of $225 million. These funds were injected into the bank shortly before its collapse in 1985. The court concluded that the applicants were entitled to share about $9 million. This decision was appealed by Alberta and the six creditor banks but not by the federal Crown.

In August 1987, the Section filed a petition for the winding up of the Principal Savings and Trust Company in Edmonton. The order was granted by the Court of Queen's Bench of Alberta and a provisional liquidator appointed. The court subsequently appointed an inspector to investigate the affairs of two affiliates of the company. The investigator sought documents held by the Canada Deposit and Insurance Corporation, an action that was resisted by the Corporation on the grounds of Crown immunity. The Alberta Court of Appeal ruled that the Corporation could produce the documents under subpoena. Leave to challenge this decision was sought in an appeal to the Supreme Court of Canada.

The Property, Commercial and Advisory Section provided advice on a number of major leasing arrangements, property transfers and bankruptcies. Notable among these was a series of disputes that arose during construction of Canada Place, a federal office complex in Edmonton. The disputes concerned acoustics, lighting, exterior cladding and involved building code and sales tax issues. The Section also worked on two important cases involving the use of Canada's scientific research tax credit program: *Attorney General of Canada v. Hol-Sims Farms Ltd., 315069 Alberta Ltd. and 321651 Alberta Ltd.*, and *Montreal Trust Company v. Aage F. Tottrup, Container Port of Alberta Research Corporation et al.*

In the *Queen v. Shaklee Canada Ltd.*, a case conducted by the General Counsel (Litigation), the Supreme Court of Canada accepted the Crown's argument that the defendant's sales plan infringed pyramid selling prohibitions in the *Competition Act*. The Court also ruled that these provisions of the Act were constitutionally valid. In another complicated case, the Federal Court ruled that the financial statements of 10 Alberta Indian bands, held by the federal government, were exempt from disclosure under the *Access to Information Act*.

■ Vancouver Regional Office

The Vancouver Regional Office provides legal advice and services to federal departments and agencies in British Columbia. During the year, the Office was staffed by 61 lawyers, five articling students and 51 support staff in four sections: Civil Litigation, Prosecutions, Property and Commercial Law, and Tax Litigation.

During the year, 14 civil litigation lawyers handled more than 1,100 cases involving a broad range of civil disputes related to government activities. These cases involved immigration issues, maritime accidents, native law, fisheries, income tax collection, personal injury and corrections law. A notable case was *Attorney General of Canada v. Alcan*, which questioned the powers of the Minister of Fisheries and Oceans to regulate water flow over a dam to protect the fish environment.

Civil litigation lawyers handled a number of cases related to the disclosure of information collected for national security purposes. They also provided advice in *Gitskan v. The Queen*, in which Indians asserted jurisdiction over, and ownership of, a large tract of land in north-central British Columbia. In *Apsassin v. The Queen*, the Federal Court dismissed a $300 million claim by Indians in the Peace River District for lost mineral rights under a former reserve.

In an important ruling, the Federal Court of Appeal struck out a statement of claim in an action brought by the Pacific Fishermen's Defence Alliance. The Court ruled that negotiations with aboriginal people over their claims could continue in private, without representation by or access to knowledge of interested parties. The ruling has application to other government negotiations.

Twenty-two lawyers in the Criminal Prosecutions Section deal mainly with violations of federal laws. Most concern narcotics but the Section also handles cases under federal acts concerning fisheries, extradition, food and drug regulation and aeronautics.

Several criminal cases originating in Vancouver were argued before the Supreme Court of Canada during the year. Two appeals involved the issue of entrapment as a defence. In another, an appellant questioned the right of Revenue Canada to engage in repeated prosecutions against persons who repeatedly refuse to provide required information. In *Regina v. Sparrow*, a ruling by the B.C. Court of Appeal, which established and defined aboriginal rights to fish in British Columbia, was appealed by the accused to the Supreme Court of Canada. Also under appeal at the end of the year was *Regina v. Derch*, in which the B.C. Court of Appeal ruled that an accused could not, without evidence of fraud or nondisclosure, obtain access to material filed in support of an application to intercept private communications.

Thirteen property and commercial law lawyers conducted the government's real estate development and commercial transactions in the province, including negotiations for the transfer of lands for the establishment of South Moresby National Park. Another major project was the transfer of the federal government's Customs House in Vancouver to the CNR for land of equivalent value in Winnipeg. The Section also negotiated arrangements with various landlords at Canada Place, ensuring that they, their tenants and clientele adhered to security measures required to protect the Heads of Commonwealth Nations Meeting at Canada Place.

Eleven tax lawyers handled some 495 appeals against assessments of income tax in British Columbia and Yukon, as well as many excise tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan cases. Lawyers in this section appeared before the Tax Court of Canada, the Federal Court (Trial Division), the Federal Court of Appeal, the Supreme Court of B.C., the Court of Appeal of B.C., and the Supreme Court of Canada.

The Queen v. Jim McClurg was a major case in which the Federal Court of Appeal ruled that it is lawful to use discretionary dividends as a tax planning device. Leave to appeal this decision to the Supreme Court of Canada was granted.

■ Whitehorse Regional Office

The Whitehorse Regional Office provides a wide range of legal services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Unlike those in other regions, lawyers in the Whitehorse Office conduct prosecutions under the *Criminal Code* and territorial ordinances. Like lawyers in other regional offices, they prosecute offences under other federal statutes.

Four lawyers prosecute criminal cases, one provides solicitor services and prosecutes civil cases. A General Counsel directs the Regional Office and assists other counsel. There were five support persons on staff during the year under review.

During 1987-88, the Office provided legal advice to the Commissioner of the Yukon Territory and the Department of Indian Affairs and Northern Development on a number of matters, including the legitimacy of squatters' rights on certain Crown lands.

Legal services were also provided to the Department of Health and Welfare, which operates a hospital in Whitehorse and nursing stations throughout Yukon. These facilities are owned by the federal government but are subject to territorial legislation.

Prosecutors travelled to 65 court circuits in 11 locations during the year. As well, prosecutors attended sittings of the Territorial and Supreme courts in Whitehorse and the Court of Appeal, which sits occasionally in Whitehorse and regularly in Vancouver.

■ Yellowknife Regional Office

The Yellowknife Regional Office is responsible for all prosecutions under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances, in the Northwest Territories — an area of 3.2 million square kilometres. As well, the Office conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act*, both federal and territorial.

The Office comprised nine lawyers and seven support staff. Eight of the lawyers and the General Counsel travelled throughout the Northwest Territories, along with the circuit courts. One lawyer handled all civil litigation as well as legal services and advice to federal departments in Yellowknife. Another provided these services in Iqaluit (formerly Frobisher Bay).

The opening of the Iqaluit sub-office was approved by the Minister June 15, 1987. This move to improve the delivery of justice in the Eastern Arctic complemented the territorial government's appointment of a full-time resident judge in Iqaluit. The sub-office was officially opened February 1, 1988, providing service to Baffin Island communities as well as Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik and Sanikiluaq.

In *Regina v. Rogers*, the Court of Appeal for the Northwest Territories confirmed that persons convicted of crimes of violence are prohibited for five years from possessing firearms, as provided in the *Criminal Code*. The Court ruled that the prohibition was not cruel and unusual punishment when applied to persons who derive much of their livelihood from hunting and trapping.

In another case, *Regina v. Emikotailak*, the Court of Appeal reserved decision on whether a mandatory life sentence without parole for 10 years was cruel and unusual punishment, violating the accused's rights under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

In a precedent-setting move, the Supreme Court of the Northwest Territories decided to transport a six-member jury from Rankin Inlet to hear a murder trial in Iqaluit. This action was taken in *Regina v. Jopey Atsiataq*, in order to provide a trial in the accused's home community and at the same time satisfy the accused's right to be tried by an impartial jury.

In *Regina v. Chivers*, the Court accepted that evidence of "battered women's syndrome" was a valid basis for a plea of self-defence in a murder trial. This was believed to be the first time that a court accepted evidence of this nature. The accused was subsequently accused of the lesser offence of manslaughter.

In *Sibbeston v. Attorney General of Northwest Territories*, the petitioner sought a declaration that proposed amendments to the constitution were a violation of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The plaintiff also argued that the Attorney General had breached constitutional convention by failing to invite representatives of the Northwest Territories to constitutional meetings. The Attorney General's application for an order striking out the petition was dismissed by the Supreme Court of the Northwest Territories but granted on appeal to the Court of Appeal. The petitioner sought leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

Policy, Programs and Research Branch

The Policy, Programs and Research Branch is responsible for the planning, development and implementation of government justice policies and the administration of programs, three of which are cost-shared with the provinces. Its major functions are to:

- identify new directions in law at the national level;
- review the reports and recommendations of the Law Reform Commission of Canada in criminal law, family law and the protection of life;
- analyze significant legal issues in the administration of justice and develop policies to address them;
- review federal laws for which the Minister of Justice is responsible;
- consult with other federal departments, provincial governments, professional organizations, private-sector associations and the public on the administration of justice;
- assume primary responsibility for amendments to the *Criminal Code* and certain federal statutes not falling within the specific responsibility of other government branches or departments;
- develop and administer most of the Department's grants and contributions programs, including federal-provincial cost-shared programs (see page 53);
- define, undertake or oversee socio-legal research in support of policy analysis and development;
- respond to internal requests for legal information;
- maintain liaison with research and statistics units in other departments, provincial governments and international agencies;
- identify and develop statistics-related information requirements;
- provide funding and technical assistance to support provincial and territorial information systems development in areas of departmental priority; and
- provide statistical services to support departmental decision-making and policy development.

- **Criminal and Family Law Policy Directorate**

The Criminal and Family Law Policy Directorate analyzes and advises on legal issues and develops and implements policies related to criminal justice and family law. The Criminal Law Policy Section participates in many committees concerned with criminal law issues and reviews the recommendations of the Law Reform Commission of Canada and other bodies. This Section also develops amendments to the *Criminal Code* and other statutes. The Family Law Policy Section develops and implements policies relating to the *Divorce Act*, the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act* and the Marriage Bill, providing advice within the Department and to other departments. The newly created Sentencing Project Team provides advice on sentencing issues, assesses the need for broad reform of the sentencing system, and prepares responses to the Report of the Canadian Sentencing Commission.

- **Criminal Law Review Group and Protection of Life Project**

The Criminal Law Review Group conducts a fundamental review of the criminal law system, examining and recommending means of implementing all proposals of the Law Reform Commission. The Protection of Life Project develops responses to recommendations of the Commission, and other bodies, relating to medical and environmental law.

☐ **Compliance and Regulatory Remedies Project**

A government-wide initiative, the Compliance and Regulatory Remedies Project was initiated by the Department of Justice and the Office of Privatization and Regulatory Affairs, in concert with 27 other departments. It seeks to ensure that Canada's Criminal Law Policy and the Regulatory Reform Strategy are complementary. Among other things, the Project considers the difference between crimes and regulatory offences, what procedures should be used to encourage or enforce compliance with legal standards, and how to strengthen criminal sanctions and sentencing practices, particularly in relation to corporate offenders.

☐ **Programs and Policy Directorate**

The Programs and Policy Directorate seeks to ensure that the administration of justice is consistent with national priorities. It formulates, initiates and monitors policies in order to constantly improve justice-related programs. The Directorate negotiates and administers major funding programs for provinces, territories, nongovernmental organizations and individuals. These programs are designed to provide equitable access to the justice delivery system in Canada and to support the Department's leadership in criminal and juvenile justice. The Policy Development Section is concerned with particular sectors of the justice system such as crime prevention, and sectors of the population with special needs, such as natives, women and offenders.

The Programs Section (Young Offenders) negotiates and administers cost-shared agreements with provinces and territories under the *Young Offenders Act*. The Programs Section (Access to Justice) negotiates and administers cost-shared agreements with respect to legal aid, victims, native courtworkers, aboriginal self-government and public education. This Section also administers legal scholarship programs and grants to nongovernmental organizations.

☐ **Research and Development Directorate**

The Research and Development Directorate conducts empirical and socio-legal research, identifies statistical requirements, develops demonstration projects and formulates and assesses legal information initiatives. These research and development activities identify, test and implement policies to improve the justice system in Canada.

The Planning and Implementation Section coordinates and plans the implementation of major policy and legislative initiatives undertaken by the Branch.

The Systems Development and Statistics Section identifies departmental information needs, gathering and supplying statistics in collaboration with Statistics Canada. This section also provides advice and service in the Department's funding of, and technical assistance to, provincial information systems. It administers the Young Offenders Act Systems Development Contribution Program and the Family Provisions Enforcement Assistance Fund.

The Research Section comprises four units: Family Law, Criminal Law, Access to Justice and Public Law. It provides empirical research to support legislative and policy development and to assist programs designed to improve access to justice.

The Consultation and Development Section manages programs and projects designed to reform the justice system in Canada. It administers the Criminal Law Reform Fund, the Consultation and Development Fund, the Special Projects Legal Aid Fund, the Access to Legal Information Fund, the Child Sexual Assault Contribution Fund, the Impaired Driving Fund, the Special Projects (Natives) Fund and the Young Offenders Program Development Contribution Fund.

The Law Information Section develops legal information initiatives on laws for which the Minister of Justice is responsible. It develops the public legal information components of communications plans to provide information on law reforms and other policies, and is responsible for the long-range planning and development of legal information strategies.

Activities

Criminal and Family Law Policy Directorate

The Directorate was involved in consulting on and formulating major legislative and policy initiatives during the year.

- Bill C-58, the proposed *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act,* was introduced, received second reading and was referred to a special legislative committee for study. This Act will implement a Canada-U.S. treaty and provide a framework for implementing similar treaties with other countries.

- The Branch was involved in several aspects of the government's national drug strategy:
  - — It participated in an interdepartmental committee created to study widespread calls for legislation to curb the availability of drug paraphernalia, devices or objects designed for the recreational use of illicit drugs.
  - — The Branch took part in negotiations towards the development of a draft convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances.
  - — Bill C-61 was introduced in the House of Commons, containing amendments to the *Criminal Code* that would provide for the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime. The Bill received second reading and was referred to a special legislative committee during the year.

- Perceived weaknesses of the *Immigration Act* were studied during the year. The Branch participated in the Task Force on Security and Enforcement in the Immigration Act, assisting in identifying problems in immigration law and policy and in preparing recommendations to redress them. New provisions were developed for Bill C-55, amendments to the *Immigration Act*.

- The Branch took a lead role in developing a response to an amendment to the *N.W.T. Jury Act* that permits persons who speak neither English nor French to sit on juries in the Northwest Territories.

- In concert with the Ministry of the Solicitor General, working papers were developed to clarify and articulate a new policy direction in the Canadian correctional system.

- The *Supreme Court Act* (Bill C-53), which streamlined appeal procedures of the Supreme Court of Canada, received Royal Assent November 19, 1987.

- An *Act to Amend the Criminal Code* (*victims of crime*) was introduced in November and reported back, with amendments, to the House of Commons by a legislative committee at the end of the fiscal year. The Branch was involved in consultations with the provinces on this legislation (Bill C-89) and in the development of a Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime. The statement was adopted at a meeting of the federal-provincial-territorial ministers responsible for criminal justice.

- New offence and penalty provisions were developed, in consultation with Environment Canada, on the proposed *Canada Environmental Protection Act*, (Bill C-74).

- The Branch advised the Department of Indian Affairs and Northern Development about gaming on reserves and consulted with the provinces on a variety of gaming issues including lotteries, jai alai and computerized gaming. The Branch also advised the Department of Agriculture on the interpretation of the *Criminal Code* with respect to pari-mutuel betting. In consultation with the Department of Agriculture, amendments to the Code were developed to permit the operation of betting theatres by horse-racing associations.

- The Branch took part in a study of computer-related crime, undertaken by the Council of Europe. It was active on a number of Council committees that considered justice and family law issues, including proceeds of crime, sexual offences against children and pornography.
- Preparations began during the year for Canada's participation in 1990 in the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders. This is a large-scale undertaking involving the development of Canada's position on many issues and a heavy agenda of preparatory meetings. The work includes consultation and cooperation with the Corporate Management Branch, the Ministry of the Solicitor General and the Department of External Affairs.
- Amendments to the *Criminal Code*, the *Immigration Act* and the *Citizenship Act* (Bill C-71) were given Royal Assent during the year. The amendments enable Canada to prosecute, extradite or deny entry permits to the perpetrators of war crimes, or crimes against humanity, in other countries.
- Another Act to amend the *Criminal Code* (Bill C-28), creating a new crime of torture, was given Royal Assent in April 1987. The amendments provide Canadian courts with the jurisdiction, in certain circumstances, to try persons who commit acts of torture outside Canada. With passage of the legislation, Canada was able to ratify, in June 1987, the United Nations Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment.
- The Directorate assisted in developing the Department's response to a decision by the Supreme Court of Canada in *Vaillancourt v. The Queen*, that a paragraph of the *Criminal Code* concerning "constructive murder" contravened a section of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. This work involved consultation with the provinces and providing advice to the Criminal Prosecutions Section on the handling of similar cases. A project was initiated to review the implications of the decision and to examine the possibility of reform in this area of the law.
- Second reading began in November 1987 on legislation developed by the Directorate to protect Canadians, particularly young people, against the spread of pornography.
- Legislation developed on child sexual abuse (Bill C-15) became law on January 1, 1988. The Directorate continued its liaison with the provinces and with professionals who respond to reports of child sexual abuse and exploitation. Justice officials also represented the Department on an interdepartmental committee on child abuse, established by the Department of Health and Welfare.
- The Directorate assisted in developing a departmental framework for aboriginal criminal justice policy. Advice was also provided on the appointment of justices of the peace under the *Indian Act*, as required by two government studies: the *Review of Policing on Reserves* and the *Administration of Justice on Reserves*. Advice was also provided to several other projects, programs and research studies concerned with aboriginal justice.
- The disposition of impaired driving litigation, conducted under 1985 amendments to the *Criminal Code*, was closely monitored throughout the year. The Directorate supported the development of research studies and law information programs on these provisions of the Code. A number of breath-testing devices were evaluated for approval under the *Criminal Code* and a study on drugs and driving was initiated. As well, the Department cooperated with the Department of Transport in developing amendments to the *Railway Safety Act* (Bill C-105), concerning the operation of trains by impaired persons.

- Funds were provided to Family Mediation Canada to develop a code of practice for mediation and national training standards, as well as for the second National Mediation Conference. Parts I and III of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* were proclaimed in November 1987, launching a tracing information service. The legislation permits the release of information from designated data banks to trace a missing person in order to enforce a support or custody order.
- The Minister tabled the final report of the Canadian Sentencing Commission in March 1987. The Department was involved throughout the year in consultations on this report with the provinces, territories, nongovernment organizations and the general public. These consultations will lead to a departmental response to the report and assist in defining the need for broad reform of the sentencing system.

☐ Criminal Law Review Group and Protection of Life Project

Consultations with the provinces continued throughout the year on Report 30 of the Law Reform Commission's Draft Criminal Code, known as the General Part. This was the major thrust of the work of the Criminal Law Review. Three areas of reform were the object of intense consultation: Principles of Liability, Defences and Involvement in Crime. Consultations were also held, and research conducted, on proposals to reform provisions of the *Criminal Code* relating to mentally disordered offenders. These provisions had been presented by the Minister in the form of a draft bill in the previous fiscal year. Study during the year focused on the cost implications of the proposed legislation.

The legal implications of several medical issues were examined during the year, including AIDS, sexually transmitted diseases in children and youths, prenatal screening, human experimentation and organ transplantation. A World Health Organization Fellowship report on a wide range of medical law topics was completed during the year.

In environmental law, a World Health Organization Fellowship report was produced, analyzing the laws of many countries designed to protect human beings from chemical hazards. This report also studied international conventions and activities on chemical hazards, conducted by the International Labour Organization, the Food and Agriculture Organization, the World Health Organization and the Organization for Economic Cooperation and Development. A presentation was made to the Canadian Council of Resource and Environment Ministers on the recommendations of the Law Reform Commission concerning crimes against the environment. As well, the Project advised Environment Canada on the offences and enforcement provisions of the proposed *Canadian Environment Protection Act*, when the legislation was being studied by a legislative committee.

☐ Compliance and Regulatory Remedies Project

The Project was launched in the fall of 1987 by the Deputy Minister of Justice and the Deputy Minister Responsible for the Office of Privatization and Regulatory Affairs. A Project Core Group was established early in 1988, along with a network of liaison officers in federal departments. Orientation sessions were held within the Department to outline regulatory compliance issues and the objectives of the Project.

☐ Programs and Policy Directorate

As noted earlier, responsibility for the *Young Offenders Act* and juvenile justice policy was transferred during the year from the Solicitor General to the Department of Justice. The Department therefore undertook several new activities, including an ongoing review of juvenile justice policy, a $146 million federal-provincial cost-shared program, an initiative to develop young offenders information systems, and a variety of research programs.

The Department subsequently reviewed several provisions of the *Young Offenders Act*, including the admissibility of statements made by young persons to persons in authority; the scheme of judicially determined "open" and "secure" custody placements; the provisions for consensual treatment orders; and the

means whereby young accused are transferred to the jurisdiction of ordinary courts. Research was conducted into the implementation of the minimum age of criminal responsibility, currently set at 12 years. All of this work arose from the Minister's consultations with provincial and territorial ministers responsible for juvenile justice.

The Directorate undertook comprehensive reviews of situations where the criminal law may be applied differentially to certain sectors of the population, including children, aboriginal people, youth and women. This is ongoing work, designed to ensure that all Canadians enjoy the fullest possible access to justice. The Directorate also reviewed crime prevention policies and examined the efficacy of departmental practices that encourage public participation in the development of criminal justice policy.

☐ **Research and Development Directorate**

A large number of research projects were conducted during the year, including:

- identification of qualitative and quantitative information required to support evaluation and research into the *Young Offenders Act*;
- a study of adult criminal court information requirements, as recommended by the Canadian Centre for Justice Statistics and the Canadian Sentencing Commission;
- studies to determine the effectiveness of court-based mediation services in divorce cases in four Canadian cities, including a review of the literature on custody and support and completion of an inventory for divorce mediation and reconciliation services;
- beginning of a research program on the victims of crime, including an assessment of pilot projects to test models for the collection and presentation of victim impact statements in court, and the preparation and publication of the 1986 annual report on criminal injuries compensation programs;
- continuation of a program to monitor legislative changes concerning sexual assault, including the collection of detailed information from six Canadian cities on the handling of sexual assault cases before and after the changes; a review and analysis of case law and a survey of front-line service agencies available to sexual assault victims;
- studies to provide a better understanding of child sexual abuse, including a study to identify problems and gaps in the handling of these cases; a program to provide baseline data for a future review of the legislation; completion of a review and bibliography of the literature relating to children's testimony; evaluation of a child support work project in Vancouver and a child advocacy project in Winnipeg; and the beginning of work on an evaluation of a victim-witness videotaping project in Winnipeg and a child support and training project in Toronto;
- preparation of research reports for the Canadian Sentencing Commission, including a study of cases coming before Toronto courts and the launching of a study on computer-aided sentencing;
- completion of research reports emanating from the Sentencing Alternatives Initiative and beginning of work on a report that will summarize the findings of individual site studies;
- continuation of research in support of the 1985 legislation on impaired driving, including a major project to review the implementation and effects of the legislation's curative treatment provisions, and completion of a review of these provisions in three provinces, along with an analysis of reported case law;
- completion of a synthesis of the findings of a three-year program of research in public legal information; completion of the preparations for publication of individual research reports; and completion of a study on the effectiveness of distribution mechanisms and the satisfaction of those who used the Department's legal information on the *Divorce Act*; and

- development of law information materials, including books, magazine articles and other materials on child sexual abuse legislation; two videotapes to inform teenagers and northerners about impaired driving provisions; a booklet explaining the role of divorce mediators; and a poster encouraging young people to find out more about the justice system.

Associate Deputy Minister's Sector
Public Law Branch

This Branch provides advice on legal and policy issues in the public law field. In particular, the Branch advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Branch works closely with many other government departments and agencies.

■ Organization

☐ **Constitutional and International Law Section**

This Section offers advice on legal and policy matters affecting constitutional and international law. It is involved in negotiating and drafting federal-provincial accords as well as developing and implementing agreements and other instruments in international, private and public law, and in litigation involving questions of constitutional and international law.

The Section also advises the government on its obligations and rights under international law and on the constitutional implications of trade negotiations. The Section is concerned with litigation affecting the relationship between domestic and international law. It represents Canada in various international organizations that develop international law, particularly private international law.

☐ **Advisory and Administrative Law Section**

This Section is particularly concerned with areas of law relating to the machinery and operation of government. For example, it assists other branches of the Department on such subjects as amendments to the *Federal Court Act* and in providing legal policy advice related to the drafting of bills, regulations and other initiatives to departments and agencies of government. It also has responsibility for developing proposals for administrative law reform. Another major responsibility is working in conjunction with Departmental Legal Services in the preparation of legal opinions requested by federal departments, agencies, boards and Crown corporations on a variety of administrative law and other legal issues.

☐ **Privy Council Office Section (Justice)**

This Section carries out the duties of the Deputy Minister of Justice under the *Statutory Instruments Act*. This Act requires that all proposed regulations be examined to ensure that they meet specified criteria and are authorized. Advice is provided on correcting legal ambiguities, inconsistencies and technical errors in proposed regulations. The Section also ensures that regulations do not contravene the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the International Convention on Human Rights, and it examines all statutory instruments that are required to be published in Part II of the *Canada Gazette*. The Section examines, pursuant to the *Canadian Bill of Rights*, all regulations that are not examined pursuant to the *Statutory Instruments Act*.

Counsel in this Section serve as legal advisors to officers of the Privy Council Office, particularly to the Assistant Clerk of the Privy Council (Orders in Council). The Section prepares proclamations as well as commissions and other instruments issued under the Great Seal, including those for the appointment of judges.

The Privy Council Office Section (Justice) also provides legal and policy advice to the Regulatory Affairs Branch on the implementation of the Federal Regulatory Plan.

☐ **Federal-Provincial Relations Office Section**

This Section provides legal and policy advice to the Federal-Provincial Relations Office, primarily in the areas of constitutional and native affairs. In particular, it is involved in constitutional reform discussions with the provinces, constitutional discussions with aboriginal peoples, and tripartite discussions on Métis self-government.

☐ **Human Rights Law Section**

This Section provides advice on legal and policy issues concerning human rights, especially as they relate to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and to the *Canadian Human Rights Act*. It is also responsible for legal advice and policy development on official languages and coordinates language litigation. It advises the government on international human rights issues, including existing treaty obligations, and responds to complaints brought against Canada under the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights. The Judicial Affairs Unit provides legal and policy support to the Minister and the Department on issues relating to the federal judiciary.

☐ **Native Law Section**

This Section provides legal and policy advice on native affairs and northern issues, especially on the development of aboriginal self-government and in support of native litigation issues. It also advises on constitutional and international issues affecting natives, carries out legal and policy research on a wide range of native issues, and acts as a specialist resource to the Minister and the Department. (See the Aboriginal Law Section on page 51.)

■ Activities

☐ **Meech Lake Accord**

The Assistant Deputy Minister, Public Law, with the support of the Public Law Branch, advised the Prime Minister and government on the Meech Lake Accord. Working closely with the Minister, the Deputy Minister and the Federal-Provincial Relations Office, the Branch was involved in the officials' meetings that preceded the Accord and the negotiations leading to the Accord, including drafting, providing advice on the ratification process and explaining the Accord to Parliament and the general public.

☐ **Free Trade Agreement**

The Canada - United States Free Trade Agreement was signed by Prime Minister Brian Mulroney and President Ronald Reagan on January 2, 1988. Under the responsibility of the Assistant Deputy Minister (Public Law), the Department provided advice on the Agreement, as well as on its constitutional implications. During March, the Privy Council Office Section examined many proposed regulations dealing with free trade that were required before introduction of the *Canada - United States Free Trade Implementation Act*.

☐ **Official Languages**

In cooperation with the Treasury Board Secretariat and the Department of the Secretary of State, the Branch continued to work on the renewal of legislation and policies on official languages. On June 25, 1987, the Minister introduced Bill C-72, an Act respecting the status and use of the official languages of Canada. The new Act will replace the 1969 legislation with a more comprehensive statute, taking into account developments in policy and case law, particularly since the advent of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in 1982. The Branch also participated in related work on the Canadian Multiculturalism Bill, introduced by the Secretary of State in December, and in consultations leading to the proclamation in September of the language-of-trial provisions of the *Criminal Code* for Saskatchewan.

Similar consultations, on summary conviction offences, were continued with Nova Scotia and Prince Edward Island. As well, the Branch was involved in preparing the government's position in a number of constitutional language rights cases, and in advisory work on the question of privatization and official languages.

☐ **Human Rights**

The Branch provided advice on a number of Charter issues, including questions concerning equality, search and seizure, the right of life, liberty and security of the person, legal rights and fundamental freedoms. This advice, to the Minister and Deputy Minister, as well as to a number of other government departments, related to both litigation and legislative initiatives. Consultations continued on a review of the *Canadian Human Rights Act*, in response to recommendations from parliamentary committees and concerns expressed by the Canadian Human Rights Commission. Also during the year, the Branch prepared the federal section of Canada's Second Report on the International Covenant on Civil and Political Rights, scheduled for submission to the United Nations in August 1988.

☐ **Canada-France Fisheries and Boundary Dispute**

Throughout the year, the Branch took part in negotiations with France on a dispute over the 1972 Canada-France Fisheries Agreement and the maritime boundary of St. Pierre and Miquelon off the south coast of Newfoundland. Failure to resolve the issue of France's quota entitlement under the Agreement delayed submission of the boundary dispute to a third party for judicial settlement. Negotiations were continuing as the year concluded.

☐ **Judicial Affairs**

The *Judges Act* was amended twice during the fiscal year. Bill C-41 standardized the retirement, supernumerary and tenure provisions of federally appointed judges. Bill C-88 increased federal judicial salaries to levels recommended by the 1986 Commission on Judges' Salaries and Benefits, and made some Charter-related amendments to the *Judges Act*. The Branch also participated in the reform of judicial appointments and the establishment of the Canadian Judicial Centre to coordinate judicial education in Canada.

☐ **International Aboriginal Matters**

The Branch advised the government on the 1987 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations, on the International Labour Organization's revision of a Convention on Indigenous and Tribal Populations, and in connection with the 1987 Commonwealth Heads of Government Meeting in Vancouver.

■ Other Activities

The Public Law Branch also:

- ☐ organized the fifth International Trade Law Seminar held on October 15, 1987, in Ottawa;
- ☐ administered a segment of the Department of Justice Consultation and Development Fund, and reassessed the priorities of the Human Rights Law Fund;
- ☐ provided 147 opinions on regulations, under the *Statutory Instruments Act*;
- ☐ examined some 1,700 Orders in Council, acting as legal counsel to the Privy Council Office; examined some 1,236 regulations to ensure compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*; and prepared approximately 130 documents issued under the Great Seal;
- ☐ conducted broad consultations on a series of proposals to amend the jurisdiction of the Federal Court of Canada and to improve the *Federal Court Act*;
- ☐ in cooperation with the Regulatory Affairs Branch of the Treasury Board, held the second annual Seminar on the Regulatory Process for government lawyers and officials; and
- ☐ offered government lawyers the fourth and fifth in a series of annual administrative law seminars.

Legislative Programming Branch

The Legislative Programming Branch prepares all government bills and motions to amend those bills. The Branch periodically revises and consolidates statutes and regulations It also oversees the publishing of annual volumes of statutes and Part III of the *Canada Gazette*.

■ Organization

The Branch, headed by an Associate Deputy Minister, consists of the Legislation Section, the Statute Revision Commission, and the Legislative Editing Office.

☐ Legislation Section

This Section is under the direction of the Chief Legislative Counsel, holding the rank of an Assistant Deputy Minister. Assisting him are a Deputy Chief Legislative Counsel, a General Counsel (Legislation), five senior counsel and 10 legislative drafters. In addition, one senior counsel and three drafters are attached to the Tax Counsel Unit in the Department of Finance to draft and review amendments to the *Income Tax Act* and regulations under that Act.

Under delegation from the Deputy Minister of Justice, the Chief Legislative Counsel examines all bills introduced by ministers into the House of Commons. This is required under the *Department of Justice Act* in order to ascertain whether any provisions are inconsistent with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* or the *Canadian Bill of Rights*.

☐ Statute Revision Commission

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada. It maintains data bases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Assistant Deputy Minister (Public Law), the Commission comprises the Chief Legislative Counsel and the General Counsel (Legislation). The Secretary of the Commission, also a General Counsel, supervised a staff of 15 persons during the year, including three lawyers.

☐ Legislative Editing Office

The Legislative Editing Office provides editing services to the Legislation Section and to the Privy Council Office Section (Justice). It prepares draft proclamations, commissions and other instruments issued under the Great Seal for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice). It also maintains master copies of federal statutes and regulations, and prepares and oversees the printing of the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers, Part III of the *Canada Gazette* and the annual volumes of the Statutes of Canada.

■ Activities

The government introduced 77 bills drafted by the Legislation Section in 1987-88. During that period the Section also prepared a number of motions to amend bills for use in Parliament and commenced work on many other bills. Notable among these was the legislation required to implement the Canada - United States Free Trade Agreement, the *Canadian Environmental Protection Act* and the *Official Languages Act*, and acts to amend the *Immigration Act*, the *Copyright Act* and the *Canada Elections Act*.

The Section continued to carry out a large amount of work for the committee established to draft the official French version of certain constitutional acts. The first report of this committee was tabled in Parliament at the end of 1986. The Section also provided assistance to the Government of Saskatchewan in the preparation of French versions of some urgently needed provincial statutes.

The Department once again contributed to the Common Law and Civil Law faculties of the University of Ottawa to support legislative drafting courses, a part of the university's graduate studies program. Eight fellowships were awarded to students enrolled in this program, a major source of legislative drafters for both the federal and provincial governments.

The *Revised Statutes of Canada Act (1985)* was passed at the end of 1987. Printing of the Revised Statutes, in bound volumes and loose-leaf editions, was completed during the year.

Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section

Under the supervision of the Associate Deputy Minister, the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section represents the Attorney General of Canada in civil litigation by or against the federal government and its agents in Quebec. (For civil litigation conducted elsewhere in the country, see page 13, Civil Litigation Branch.)

Eight lawyers, two notaries and one paralegal in the Section handle general litigation, as well as real property and commercial law matters in all regions of Quebec except Montreal. The Section dealt with all public and private law matters except criminal litigation, tax litigation and immigration.

Significant cases during the year included the following:

In *Attorney General of Quebec v. Régent Sioui et al.*, four members of the Huron Band in Lorette, Quebec, were convicted of having camped in the Jacques Cartier Provincial Park, contrary to a regulation under the *Parks Act* prohibiting the destruction of plants and the setting of fires, despite defendants' pleas involving, inter alia, arguments under the Charter pertaining to freedom of religion and aboriginal rights. The Quebec Court of Appeal overturned the convictions, stating that Section 88 of the *Indian Act* superseded regulations drafted under the *Parks Act*, and prevented the provincial law from infringing on defendants' treaty rights as they appeared from a "document" signed in 1760 by the Hurons and General Murray. The Attorney General of Quebec appealed to the Supreme Court of Canada, whereupon the Attorney General of Canada intervened.

In *Commission de transport de la communauté urbaine de Québec v. National Battlefields Commission*, the Quebec Court of Appeal reversed a judgment at trial, holding that all carriers traversing property managed by the National Battlefields Commission must hold permits issued by the Commission des transports du Québec, under the terms of the provincial *Tranport Act*. The Attorney General of Canada appealed the decision.

In *Johnny Alashua et al v. Northern Quebec Inuit Association et al*, the plaintiffs applied to the Quebec Superior Court for a declaration that the James Bay Agreement (and the various acts and regulations adopted subsequently) are ultra vires, null and void and of no effect. The plaintiffs alleged, in particular, that a) the Agreement violates a section of the *Constitution Act, 1867*, b) that the Northern Quebec Inuit Association has no authority to represent them for purposes of the Agreement, and c) that the plaintiffs therefore retain rights granted them under the *Quebec Boundaries Extension Act, 1912*, as amended. The Crown defended this action. Proceedings were continuing at the end of the fiscal year under review.

■ Montreal Regional Office

The Montreal Regional Office prosecutes criminal cases on behalf of the Attorney General of Canada, brings or defends against civil proceedings to which the Crown is a party and represents the Minister of National Revenue in matters involving taxpayers in Quebec. It also provides legal advice and consultation to federal departments and agencies in Quebec. The Office is responsible for all these matters in all districts under the jurisdiction of the Court of Appeal in Montreal, including the city itself and outlying areas.

The Office had 52 counsel on staff during 1987-88, 24 in civil litigation, 14 in criminal prosecutions and 11 in tax litigation. There were three General Counsel. In addition, there were five articling students and five students on staff.

The Civil Litigation Section handled more than 6,000 cases during the year, including actions arising from the application of statutes in immigration, correctional services, income tax, unemployment insurance and customs. A major portion of this work consisted of cases involving the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Criminal Prosecutions Section dealt mainly with prosecutions involving narcotics, food and drugs and economic crimes. They also handled cases involving extradition, the interception of private communications and the judicial review of actions by penitentiary representatives. A major portion of the Section's work resulted either from applications for search warrants and objections thereto, or from cases brought under the Charter.

The Tax Litigation Section handled more than 3,200 cases, representing the Department of National Revenue in cases before the Tax Court of Canada and both divisions of the Federal Court.

In *Government of Canada v. Joseph John Kindler*, the Federal Court of Appeal ruled that an inquiry under the *Immigration Act*, concerning an American fugitive, did not amount to a de facto extradition. The Court also ruled that the decision on the need for an inquiry did not deprive the defendant of any rights under the Charter.

In an action arising from the bankruptcy of Construction Taragon Inc., the Quebec Court of Appeal held that the *Bankruptcy Act* did not nullify a deemed trust created for Her Majesty's benefit under a section of the *Unemployment Insurance Act*. The ruling affirmed a section of the *Bankruptcy Act* that property held by a bankrupt in trust for another person is not included in the assets of the estate.

In *Lasalle v. Le Maître*, the Quebec Court of Appeal partially reversed a decision of the Quebec Superior Court, permitting a class action against the Solicitor General of Canada and the warden of Archambault prison. The suit arose from the cancellation of the prisoners' regular activities because of measures taken to repair the prison after a riot in the summer of 1982. The Court of Appeal allowed the appeal in part, granting leave for a class action against the warden but not the Solicitor General.

In *The Queen v. Les Habitations Périgord Inc. et al*, the accused contested a certificate signed by an official acting for and in the name of the Minister in order to counter the prescription. The Quebec Court of Appeal confirmed previous decisions in ruling that the Minister of Revenue must personally take notice of evidence used to prosecute an accused under the *Income Tax Act*.

In *The Queen v. Francesco Dellacio and Domenico Franco Sciullo*, the Superior Court reversed an earlier decision to grant a release with surety for the accused, after they had been indicted on charges of conspiracy to import, importing, and possession of a narcotic for the purpose of trafficking. The Attorney General of Canada applied for a review of the case by another Superior Court Judge, who ordered that the accused be imprisoned until after their trial.

In *U.S.A v. Allain Allard and Jean-Pierre Charette*, the Supreme Court held that a Superior Court Judge, acting as a Commissioner under *Extradition Act*, was not a court of competent jurisdiction under a section of the Charter. At the same time, the Court ruled that delays occasioned by foreign governments to bring an action under the *Extradition Act* cannot be used to calculate the time limit provided under a section of the Charter.

In *U.S.A. v. Cotroni* and *U.S.A. v. El Zein*, the Quebec Court of Appeal held that it is contrary to a section of the Charter to extradite a Canadian citizen when that citizen can be tried in Canada for the offence under question. Both cases were submitted to the Supreme Court of Canada; the decision was still under consideration at the end of the year under review.

In *Robert Collin v. Jean-Paul Dallaire et al*, and other cases, the Superior Court ruled that a prisoner has recourse to habeas corpus only if the prisoner has exhausted all of the administrative remedies provided by the law, and if the application contains a plausible ground for review, equivalent to a loss or want of jurisdiction.

In *Laurentide Rendering Inc. v. The Queen*, the Federal Court of Appeal ruled that Revenue Canada was right in considering that the amount receivable as a result of an expropriation was income for the year in which the indemnity was agreed upon in 1975, and not for the year 1969 when the expropriation was made. In reaching this conclusion the Court decided that under the circumstances, paragraph 44(2) of the *Income Tax Act*, applicable to amounts receivable after May 1974, had no retroactive effect.

In *Placements Bourget Inc. v. The Queen*, the issue was whether the profit from a disposal of securities was capital gains or business income. The judgment was in favour of the Department of Revenue. The taxpayer appealed this case to the Federal Court of Appeal.

National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice

The National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice is designed to promote the use of French and English in legislation, in the legal profession and in the courts. The Program, established in 1981, supports the production of glossaries, vocabularies, forms and practitioners' guides for lawyers, law students and teachers, and training courses in French legal terminology for lawyers, interpreters and judges.

The Associate Deputy Minister is responsible for the Department's participation in the Program and chairs the management and steering committees for the Program. Also represented on the steering committee are the Department of the Secretary of State; the attorneys general of Ontario, New Brunswick, Manitoba and the Northwest Territories; the Quebec Department of Justice; the bar associations of Ontario and New Brunswick; associations of French-speaking lawyers in common-law provinces; the University of Ottawa, the University of Moncton, and McGill University; the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs; the Canadian Law Information Council; the Canadian Bar Association.

Since 1984, standardized bilingual vocabularies dealing with the law of evidence and the law of succession have been published by the Program, as well as volumes I and II of a vocabulary of property law. Work continued on a bilingual lexicon of legal terms found in the *Revised Statutes of Canada, 1985*.

Departmental Legal Services Sector

The Departmental Legal Services Sector provides a variety of in-house legal services to federal departments and agencies as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information, privacy and trade law matters. It is also responsible for the development of policy in relation to access to information, privacy and related issues.

Organization

During 1987-88, the Sector comprised 280 lawyers and support staff. (This figure includes person-years lent to the Department of Justice by client departments and agencies.) The Sector was reorganized during the year, establishing four branches headed, respectively, by a Senior Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law; an Assistant Deputy Minister, Information Law; an Assistant Deputy Minister, Trade Law; and an Assistant Deputy Minister, Finance Law.

☐ Commercial and Property Law Branch

The Senior Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction and coordination of the Sector and for the legal units serving the following departments and agencies.

- ☐ Canadian Commercial Corporation
- ☐ Canadian International Development Agency
- ☐ Environment Canada
- ☐ External Affairs
- ☐ Indian and Northern Affairs
- ☐ National Capital Commission
- ☐ National Defence
- ☐ National Research Council
- ☐ Office of Privatization and Regulatory Affairs
- ☐ Public Works
- ☐ Royal Canadian Mint
- ☐ Supply and Services
- ☐ Transport
- ☐ Veterans Affairs

The Senior ADM also has functional responsibility for all commercial and property law matters handled by the Department, as well as management of the Commercial and Property Law and Advisory Services sections.

☐ Information Law Branch

The Assistant Deputy Minister, Information Law, is responsible for the management and coordination of legal service provided to the following departments and agencies:

- ☐ Canadian Security Intelligence Service
- ☐ Communications Security Establishment
- ☐ Correctional Services
- ☐ Employment and Immigration
- ☐ Fisheries and Oceans
- ☐ Health and Welfare
- ☐ Labour
- ☐ National Parole Board
- ☐ Public Service Commission
- ☐ Royal Canadian Mounted Police
- ☐ Secretary of State

- Solicitor General
- Treasury Board

This official is also responsible for the direction and supervision of the Information Law and Privacy Section and for legal advice and policy matters relating thereto.

- **Trade Law Branch**

The Assistant Deputy Minister, Trade Law, is responsible for the management and coordination of legal services provided to the following departments and agencies:

- Agriculture
- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Atomic Energy Control Board
- Canadian Dairy Commission
- Communications
- Consumer and Corporate Affairs
- Energy, Mines and Resources
- Regional Industrial Expansion
- Revenue Canada (Customs and Excise)
- Revenue Canada (Taxation)
- Trade Negotiations Office
- Western Economic Diversification Office

In addition, this official is responsible for the management of the Trade Law Section and providing advice and guidance on all matters relating to trade law.

- **Finance Law Branch**

The Assistant Deputy Minister, Finance Law, is Chief Counsel to the Department of Finance and is responsible for the management and coordination of legal services provided to Finance and to the Superintendent of Financial Institutions.

Activities

This Sector provided legal advice to the government for virtually all of its activities. During the year under review, the Sector:

- assisted in the privatization of the Northern Canada Power Commission.
- provided legal advice in the creation of the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Western Economic Diversification Office, the Canadian Space Agency and the Manned Space Station;
- participated in the drafting of amendments to the *National Parks Act*, and enactment of the *Canadian Environmental Protection Act*;
- provided legal advice in the sale of public lands and construction by Museums Canada;
- negotiated refining contracts with Canadian and foreign mines and contracts for the supply of coins and blanks for Canada and foreign countries;
- provided corporate secretariat services to the boards of directors of several federal agencies;
- participated in major Crown projects, including the Canadian Submarine Acquisition Project, Phase II of the Ship Replacement Program and the North-warning System;
- participated in revisions to the *Canada Shipping Act*, the *Marine Atlantic Act*, the *National Transportation Act, 1987*, the *Shipping Conferences Exemption Act* and construction of Terminal Three at Toronto's Pearson International Airport;
- participated in the development of policy and the drafting of immigration bills C-55 and C-84;
- negotiated a Federal-Provincial Memorandum of Understanding with Newfoundland, allowing that province to license aquaculture schemes on behalf of the federal Crown;
- dealt with legal issues relating to the transplant of human organs and tissues, in vitro fertilization and surrogate motherhood;

- advised on the government's response to the report of the Standing Committee on Justice and Solicitor General on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act;*
- prepared the federal response to challenges to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* with respect to spouses' allowances paid under the *Old Age Security Act*;
- assisted in the preparation of amendments to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, in relation to the establishment of the External Review Committee and the Public Complaints Commission;
- conducted litigation relating to discipline and interpretation of collective agreements;
- assisted in the formulation of a framework for the Canadian Telecommunications Policy;
- assisted in the development of legislative initiatives relating to lobbying, the Patented Medicine Prices Review Board, and the Workplace Hazardous Material Information Commission;
- participated in the restructuring and reorganization of the Canadian shipbuilding industry;
- developed legislation to implement the international convention of the Harmonized System Customs Tariff;
- provided advice on legislative reform of financial institutions; and
- participated in the development of legislation creating the office of the Superintendent of Financial Institutions and amendments to the *Trust and Loan Companies Acts*.

Aboriginal Law

The Department of Justice provides general legal advice to the government on aboriginal issues. The Department also conducts research and administers programs to ensure that the justice system has a clear perspective of the special circumstances of aboriginal peoples.

Departmental lawyers provide advice on self-government-related issues to several government departments, particularly to Indian Affairs and Northern Development and the Federal-Provincial Relations Office. Justice officials are involved in both the constitutional process and the legal and policy aspects of proposals for aboriginal self-government.

The Department assists Indian Affairs and Northern Development in negotiations on specific and comprehensive land claims. Departmental lawyers research and help define legal obligations pertaining to land claims and assess related historical findings. In some cases, claim settlements require the drafting of specific legislation.

■ Organization

Native law and policy matters are handled at headquarters, primarily by the Native Law Section of the Public Law Branch. The Senior Counsel, Federal-Provincial Relations Office, provides legal services to that Office, which includes the Office of Aboriginal Constitutional Affairs. The Civil Litigation Branch and Senior General Counsel are responsible for all litigation involving native issues. The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, supervises criminal prosecutions involving native rights. At the same time, the Legal Services Unit at Indian Affairs and Northern Development provides legal advice on all aspects of departmental programs and activities including the application of the *Indian Act*, the administration of Indian programs and the negotiation of native claims.

■ Activities

Native issues and their litigation continued to make great demands upon the litigation sections of the Department across the country, particularly in British Columbia, Alberta, Ontario and Quebec. Constitutional protections in the *Constitutional Act, 1982*, raised major new issues in most of the cases handled during 1987-88.

Land claims negotiations are often influenced by the outcome of litigation concerning Indian lands, and hunting, fishing and other wildlife harvesting rights. At any given time throughout the year, the Department General Counsel Group and the Civil Litigation and Criminal Law sections had more than 100 active cases on file.

These cases consisted of civil claims against the federal government and criminal prosecutions arising from the enforcement of federal statutes such as the *Fisheries Act* and the *Migratory Birds Convention Act*. The Civil Litigation Section, in concert with the Legal Services Unit at Indian Affairs and Northern Development, also analyzed and negotiated land claims based on the alleged failures of the Crown to fulfill or discharge its treaty and other legal obligations towards the native peoples of Canada.

The Department administered programs and conducted studies throughout the year, through the Policy, Programs and Research Branch. This Branch continued to administer the Native Courtworker Program and the Program of Legal Studies for Aboriginal People.

Departmental Grants and Contributions

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs; the remainder are administered by the Public Law Branch. In general terms, the purpose of these grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public.

The Programs Section - Access to Justice develops and manages major federal-provincial program financing arrangements in three areas: legal aid, native courtworkers, and compensation to victims of crime (see tables on pages 56 and 57).

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada. The Native Courtworker Program is cost-shared with the provinces and territories on a 50-50 basis. It helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance. The Compensation to Victims of Crime Program compensates victims of violent crime. The provinces and territories and the Department negotiated a new Memorandum of Agreement during the year — a step towards implementing the recommendations of the Federal-Provincial Task Force on Justice for Victims of Crime. Under the agreement, the federal government would more than double its contribution to criminal injuries compensation awards. As well, the agreement will establish a Victim Assistance Fund.

In addition to these cost-shared programs, the Section also manages agreements to support public legal education and information, grants and contributions to national criminal justice organizations, and a variety of funding programs to support the participation of students in advanced legal studies.

The Young Offender Programs Unit administers the Juvenile Justice Services Cost-Sharing Program (see table on page 57), a responsibility that was transferred to the Department of Justice from the Department of the Solicitor General in April, 1987. This program provides for a federal contribution of 50 per cent of provincial contributions for post-adjudication custody services as well as certain non-custody services and alternative measures programs.

Miscellaneous Grants and Contributions 1987 - 1988

Program	Purpose	Amount
Legal Studies for Aboriginal People	Grants to assist native students in entering legal profession	$ 225 579
Civil Law/Common Law Exchange	Student exchange	224 166
Duff-Rinfret Scholarship	Six scholarships for law graduates at Master's level	76 950

Recipient	Amount
Uniform Law Conference of Canada	$ 5 946
International Commission of Jurists	17 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Driedger-Pigeon Fellowships in Legislative Drafting	78 120
Canadian Association of Chiefs of Police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Hague Academy of International Law	11 400
Canadian Association of Provincial Court Judges	66 500
Canadian Society of Forensic Science	17 086
Manitoba Métis Federation	30 000
University of Ottawa Legislative Drafting Program	92 455
Canadian Judicial Centre	50 000
Canadian Law Information Council	380 200

Other Funding Programs
1987 - 1988

Fund	Projects	Amount
Access to Legal Information Fund	16	$ 866 363
Family Provisions Enforcement Assistance Fund	6	208 622
Young Offenders Systems Development Contribution Program	11	1 758 236
Young Offenders Program Development Contributions	22	655 886
Young Offenders - Custodial Facilities	1	262 597
Human Rights Law Fund	28	292 224
Criminal Law Reform Fund - General	39	584 551
Criminal Law Reform Fund - Child Sexual Abuse	9	176 754
Impaired Driving Fund	45	1 039 814
Consultation and Development Fund - General	8	135 003
Consultation and Development Fund - Public and International Law	19	115 959
Consultation and Development Fund - Family Law	5	49 530
Special Projects - Legal Aid	5	100 572
Other Native Projects	2	9 463
Aboriginal Self-Government Fund	4	401 073

Native Courtworker Cost-Sharing Program

PROVINCE/TERRITORY	Federal Contributions 1986-87	1987-88
British Columbia	$ 585 094	$ 580 857
Alberta	782 530	803 439
Saskatchewan	409 115	170 193
Manitoba	184 950	248 230
Ontario	458 706	478 028
Quebec	444 510	457 390
Newfoundland	73 965	76 275
Northwest Territories	306 120	294 968
Yukon	58 950	100 752
Total	$ 3 303 940	$ 3 210 132

Adult Criminal Legal Aid and Young Offenders Legal Aid Cost-Sharing Program

PROVINCE/TERRITORY	Federal Contributions 1987-88
Newfoundland	$ 1 121 202
Prince Edward Island	209 759
Nova Scotia	2 841 061
New Brunswick	1 121 646
Quebec	12 840 474
Ontario	26 624 347
Manitoba	2 881 264
Saskatchewan	2 125 402
Alberta	5 864 002
British Columbia	5 966 667
Yukon	962 255
Northwest Territories	995 647
Total	$ 63 553 726

Juvenile Justice Services Cost-Sharing Program

PROVINCE/TERRITORY	1987-88	Retroactive Prior Years	Total 1987-88
British Columbia	$ 14 187 000	$ 3 355 298	$ 17 542 298
Alberta	11 596 000	0	11 596 000
Saskatchewan	6 329 506	363 630	6 693 136
Manitoba	5 286 000	620 238	5 906 238
Ontario	50 796 000	1 042 599	51 838 599
Quebec	28 536 162	66 149 340	94 685 502*
New Brunswick	3 619 474	141 076	3 760 550
Nova Scotia	3 553 230	71 826	3 625 056
Prince Edward Island	1 030 390	781 701	1 812 091
Newfoundland	2 384 000	334 275	2 718 275
Yukon	978 905	1 443 945	2 422 850
N.W.T.	0	3 975 064	3 975 064
Totals	$128 296 667	$78 278 992	$206 575 659

* This total includes payments for four fiscal years.

Compensation to Victims of Crime Cost-Sharing Program

PROVINCE/TERRITORY	Federal Contributions 1987-88
British Columbia	$ 290 590
Alberta	238 950
Saskatchewan	102 100
Manitoba	107 860
Ontario	918 191
Quebec	662 720
New Brunswick	72 203*
Nova Scotia	88 380
Newfoundland	18 955
N.W.T.	33 678
Yukon	88 728
Total	$2 622 355

* Includes retroactive payments of $7,425.

Appendix I

Statutes for which the Minister of Justice was Responsible in Whole or in Part as of March 31, 1988

Access to Information Act, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Schedule I)

Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14

Anti-Inflation Act, S.C. 1974-75-76, c. 75

Bills of Lading Act, R.S.C. 1970, c. B-6

Canada Evidence Act, R.S.C. 1970, c. E-10

Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24

Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, 1984, S.C. 1984, c. 32

Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44

Canadian Human Rights Act, S.C. 1976-77, c. 33

Commercial Arbitration Act, S.C. 1986, c. 22

Criminal Code, R.S.C. 1970, c. C-34

Crown Liability Act, R.S.C. 1970, c. C-38

Department of Justice Act, R.S.C. 1970, c. J-2

Divorce Act, 1985, S.C. 1986, c. 4

Escheats Act, R.S.C. 1970, c. E-7

Extradition Act, R.S.C. 1970, c. E-21

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, S.C. 1986, c. 5

Federal Court Act, R.S.C. 1970, c. 10 (2nd Supp.)

Food and Drugs Act, R.S.C. 1970, c. F-27

Foreign Enlistment Act, R.S.C. 1970, c. F-29

Foreign Extraterritorial Measures Act, S.C. 1984, c. 49

Fugitive Offenders Act, R.S.C. 1970, c. F-32

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, S.C. 1980-81-82-83, c. 100

Identification of Criminals Act, R.S.C. 1970, c. I-1

Interpretation Act, R.S.C. 1970, c. I-23

Judges Act, R.S.C. 1970, c. J-1

Law Reform Commission Act, R.S.C. 1970, c. 23 (1st Supp.)

Marriage Act, R.S.C. 1970, c. M-5

Narcotic Control Act, R.S.C. 1970, c. N-1

Official Secrets Act, R.S.C. 1970, c. O-3

Permanent Court of International Justice Act, S.C. 1921, c. 46

Postal Services Interruption Relief Act, R.S.C. 1970, c. P-15

Privacy Act, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Schedule II)

Revised Statutes of Canada, 1985 Act, S.C. 1987, c. 48

State Immunity Act, S.C. 1980-81-82-83, c. 95

Statute Revision Act, S.C. 1974-75-76, c. 20

Statutory Instruments Act, S.C. 1970-71-72, c. 38

Supreme Court Act, R.S.C. 1970, c. S-19

Tax Court of Canada Act, S.C. 1980-81-82-83, c. 158 (Part I)

Tobacco Restraint Act, R.S.C. 1970, c. T-9

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, S.C. 1986, c. 21

War Measures Act, R.S.C. 1970, c. W-2

Young Offenders Act, S.C. 1980-81-82-83, c. 110

Appendix II

Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector

Agricultural Products Board
Agricultural Stabilization Board
Agriculture
Atlantic Canada Opportunities Agency
Atomic Energy Control Board
Canadian Commercial Corporation
Canadian Dairy Commission
Canadian Grain Commission
Canadian International Development Agency
Canadian Pension Commission
Canadian Security Intelligence Service
Canagrex
Communications
Communications Security Establishment
Consumer and Corporate Affairs
Correctional Service Canada
Defence Construction (1951) Limited
Employment and Immigration Commission
Energy, Mines and Resources
Environment
External Affairs
Finance
Fish Prices Support Board
Fisheries and Oceans
Fishing Vessels Insurance Plan
Fitness and Amateur Sport
Fresh Fish Marketing Board
Health and Welfare
Indian Affairs and Northern Development
Investment Canada
Labour
Labour Adjustment Review Board
Livestock Feed Board
Medical Research Council
Merchant Seamen Compensation Board
Ministry of State for Multiculturalism
Ministry of State for Science and Technology
Ministry of State for Youth
National Archives of Canada
National Battlefields Commission
National Capital Commission
National Defence
National Farm Products Marketing Council
National Film Board
National Library
National Museums of Canada
National Parole Board
National Research Council
Natural Sciences and Engineering Research Council
Northern Canada Power Commission
Northern Pipeline Agency
Office of Privatization and Regulatory Affairs
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Patented Medicine Prices Review Board
Prairie Farm Rehabilitation Administration
Public Service Commission
Public Works
Regional Industrial Expansion
Revenue Canada (Customs and Excise)
Revenue Canada (Taxation)
Royal Canadian Mint
Royal Canadian Mounted Police
Secretary of State
Solicitor General
Statistics Canada
Status of Women
Supply and Services
Textile and Clothing Board
Trade Negotiations Office
Transport
Treasury Board
Veterans Affairs
Veterans Appeal Board
War Veterans Allowance
Western Economic Diversification Office

Appendix III

■ Selected Publications, 1987-88

☐ **Divorce and Family Mediation**

An Annotated Bibliography of Maintenance and Custody Literature

An Inventory of Divorce Mediation and Reconciliation Services in Canada

Another Way: Mediation in Divorce and Separation

☐ **Firearms**

Gun Control in Canada

☐ **Sentencing**

Research Reports of the Canadian Sentencing Commission (a series of 25 reports)

☐ **Sexual Assault**

The Experience of the Rape Victim with the Criminal Justice System Prior to Bill C-127

The New Sexual Assault Offences: Emerging Legal Issues

☐ **Victims**

Criminal Injuries Compensation in Canada, 1986

Appendix IV

Departmental Legislation Tabled in 1987-88

An Act to amend the Supreme Court Act *and to amend various other Acts in consequence thereof* (*C-53*).

An Act to Amend the Criminal Code *and other Acts in consequence thereof* (*C-54*).

An Act to provide for the implementation of treaties for mutual legal assistance in criminal matters and to amend the Criminal Code, *the* Crown Liability Act *and the* Immigration Act, 1976 (*C-58*).

An Act to amend the Criminal Code, *the* Food and Drugs Act *and the* Narcotic Control Act (*C-61*).

An Act to amend the Criminal Code, *the* Immigration Act, 1976 *and the* Citizenship Act (*C-71*).

An Act respecting the status and use of the official languages of Canada (*C-72*).

An Act to amend the Criminal Code (*victims of crime*) (*C-89*).

An Act to bring into force the Revised Statutes of Canada, 1985 (*C-94*).

An Act to correct certain anomalies, inconsistencies, archaisms and errors and to deal with other matters of a non-controversial and uncomplicated nature in the Statutes of Canada (*C-104*).

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

Justice

Rapport annuel 1987-1988

Canada

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de la Justice
et procureur général du Canada

par la Direction générale des communications et des
affaires publiques
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates Limited
Conception graphique : Chalmers Associates Corp.

Nº de catalogue J1-1988
ISBN 0-662-56369-7
ISSN 0825-7442

©Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1988

Imprimé au Canada

JUS-P-532

Son Excellence
La très honorable Jeanne Sauvé
Gouverneur général du Canada

Qu'il plaise à Votre Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à votre Excellence le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'année financière terminée le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Madame le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice
et procureur général du Canada,

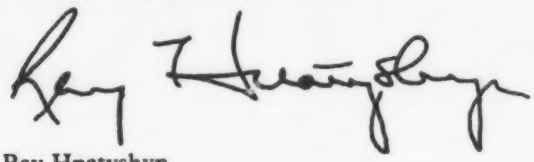

Ray Hnatyshyn

Monsieur Ray Hnatyshyn
Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

le 31 août 1988

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le sixième rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 1988.

L'année visée par ce rapport a été importante pour le Ministère. Il faut noter, outre la prestation d'innombrables conseils juridiques dans le cadre de L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord du lac Meech, le travail effectué relativement à la réforme du Code criminel et en matière de détermination de la peine; les mesures concernant les victimes d'actes criminels et l'indemnisation des personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire de même que les initiatives visant à améliorer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Au cours de l'année, le Ministère s'est vu confier des responsabilités accrues dans le domaine du contentieux. Les contestations fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés* ont, en particulier, augmenté en nombre et ont englobé des sujets aussi divers que l'affectation de l'impôt au budget de la défense et la légalité de la prise des empreintes digitales d'une personne accusée d'un acte criminel. Le Ministère a en outre continué à assurer la prestation de conseils juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux dans l'exercice de la presque totalité de leurs activités.

Tout au long de l'année, les employés du Ministère - à l'administration centrale, dans les services juridiques ministériels et dans les bureaux régionaux - se sont acquittés de leurs fonctions avec enthousiasme et dévouement. Sans leurs efforts, le Ministère n'aurait pu atteindre ses objectifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général,

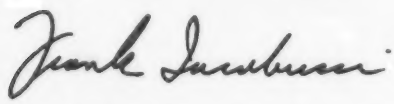

Frank Iacobucci

Table des matières

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA	1
VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE 1987-1988	3
ORGANISATION DU MINISTÈRE	7
Cabinet du Sous-ministre	9
Comités	10
DIRECTION DE LA GESTION INTÉGRÉE	11
SECTEUR DES LITIGES	15
Direction du contentieux des affaires civiles	15
Direction du droit pénal	18
Direction du droit fiscal	21
Amirauté et droit maritime	22
Premier avocat général	24
Bureaux régionaux	25
- Halifax	25
- Toronto	26
- Winnipeg	28
- Saskatoon	29
- Edmonton	29
- Vancouver	31
- Whitehorse	32
- Yellowknife	33
DIRECTION DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE	35
Sous-direction de la politique - droit pénal et droit de la famille	35
Groupe de la révision du droit pénal et projet sur la protection de la vie	36
Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires	36
Sous-direction des programmes et de la politique	36
Sous-direction de la recherche et du développement	36

SECTEUR DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE	45
Direction du droit public	45
- Section du droit constitutionnel et international	45
- Section de la consultation et du droit administratif	45
- Section du Bureau du Conseil privé (Justice)	45
- Section du Bureau des relations fédérales-provinciales	46
- Section des droits de la personne	46
- Section du droit des autochtones	46
Direction de la planification et des programmes législatifs	49
- Section de la législation	49
- Commission de révision des lois	49
- Service de révision rédactionnelle	49
Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)	51
Bureau régional de Montréal	52
Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles	54
SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS	55
DROIT RELATIF AUX AUTOCHTONES	59
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE	61
ANNEXE I Lois dont l'application relevait en tout ou en partie du ministre de la Justice au 31 mars 1988	66
ANNEXE II Ministères et organismes desservis par le Secteur des services juridiques ministériels	67
ANNEXE III Quelques publications, 1987-1988	68
ANNEXE IV Projets de loi du Ministère déposés au cours de 1987-1988	69

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général du Canada soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ministre est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au sein du Conseil privé. Le procureur général est le premier conseiller juridique de la Couronne; il la représente devant les tribunaux dans toutes les affaires portant sur des questions d'intérêt public qui concernent le gouvernement fédéral, y compris tous les ministères et organismes fédéraux.

Le ministre de la Justice doit, par ailleurs, se préoccuper des questions de principe sous-jacentes aux textes législatifs. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels canadiens. À cette fin, il doit examiner les dispositions des projets de loi et des règlements pour s'assurer qu'elles ne contreviennent pas aux droits et libertés fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient:

- de fournir au gouvernement du Canada, à ses ministères et à ses organismes des services juridiques. Il doit, entre autres, donner des conseils juridiques, se charger des litiges, rédiger les textes législatifs et établir des documents juridiques;
- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;
- de veiller à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes énumérés ci-dessous guident le Ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I du rapport donne la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

Vue d'ensemble des activités de 1987 - 1988

Au cours d'une année fertile en événements de tous genres, le ministère de la Justice a joué un rôle significatif en contribuant à plusieurs des réalisations du gouvernement, notamment à la poursuite des objectifs de réconciliation nationale, de renouveau économique, de justice sociale et de coopération internationale.

Parmi les travaux du Ministère qui ont reflété ces objectifs, il faut citer sa participation à la préparation d'un traité commercial avec les États-Unis qui fera époque, l'élaboration de textes législatifs qui prévoient la réciprocité avec d'autres pays en matière d'aide juridique, la lutte pour faire cesser la torture, ainsi que la poursuite des criminels de guerre, et finalement, la formulation et l'adoption d'un certain nombre de mesures destinées à promouvoir la justice sociale et à améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

■ Accord du lac Meech

Le Ministère a conseillé le Premier ministre et le gouvernement sur l'Accord du lac Meech et a participé aux négociations qui ont abouti à sa signature. Parmi les tâches accomplies, il faut mentionner la rédaction de l'Accord, et la prestation de conseils quant au processus de ratification.

■ Libre-échange

Le Ministère a fourni des conseils au Premier ministre et au gouvernement à propos de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'au sujet des répercussions de l'Accord sur la Constitution. Il en a aussi rédigé le texte législatif.

■ Services juridiques

Des conseils juridiques ont été donnés au gouvernement relativement à la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, de l'Agence spatiale canadienne et de la Station spatiale habitée et des services juridiques ont été mis en place dans les deux premiers organismes cités.

■ Contentieux

Les causes découlant de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont continué à augmenter en nombre et en complexité. Deux d'entre elles sont de véritables gageures au point de vue constitutionnel. Il s'agit de *Jerilynn Prior c. la Reine* où sera tranchée la question de savoir si le fait d'imposer un impôt fédéral pour l'entretien de l'armée enfreint la liberté de conscience et de religion d'un contribuable, et de *Twinn c. la Reine* qui conteste la validité des modifications à la *Loi sur les Indiens* grâce auxquelles le statut d'Indien est accordé à ceux qui en avaient été privés jusqu'ici.

■ Code criminel

L'examen du projet de *Code criminel* de la Commission de réforme du droit s'est poursuivi tout au long de l'année. L'accent a été mis sur les consultations avec les provinces relativement à la Partie générale du rapport.

■ Victimes d'actes criminels

Le Ministère a élaboré des mesures d'ensemble en vue d'aider les victimes d'actes criminels. Le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)*, a été déposé à la Chambre des communes le 5 novembre 1987. Au cours de l'exercice, des améliorations considérables ont été apportées aux ententes fédérales-provinciales relatives à l'indemnisation des victimes d'actes criminels et un Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a été constitué afin d'aider les provinces et les territoires à l'élaborer des programmes et des services à l'intention de ces personnes. Les fonctionnaires du Ministère ont participé à l'élaboration d'un énoncé des principes de justice fondamentaux pour les victimes d'actes criminels, qu'ont adopté les ministres responsables des questions de justice pénale en mars 1988.

■ Agressions sexuelles contre les enfants

Le texte législatif portant sur les agressions sexuelles contre les enfants, déposé à la Chambre des communes par le Ministre l'an dernier, est devenu loi le 1er janvier 1988. Cette loi crée de nouvelles infractions visant à protéger les enfants contre les agressions sexuelles et à permettre aux victimes de moins de 14 ans de témoigner sans exiger qu'il n'y ait corroboration de leur témoignage.

■ Détermination de la peine

Le 25 mars 1987, le Ministre déposait à la Chambre des communes le rapport final de la Commission de détermination de la peine. Le Ministère a participé aux consultations menées tout au long de l'année relativement à ce rapport. Ces consultations se poursuivront pendant l'exercice 1988-1989.

■ Pornographie

Le Ministre a déposé un projet de loi (C-54) tendant à renforcer et à clarifier les dispositions relatives à la pornographie. À la fin de l'exercice visé par ce rapport, la Chambre a été saisie de ce projet de loi, qui porte sur la pornographie et les documents érotiques.

■ Entraide juridique en matière criminelle

Le 13 mai 1987, le Ministre a déposé à la Chambre le projet de loi C-58, *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*. Celui-ci, qui a franchi l'étape de la deuxième lecture le 15 septembre 1987 et qui a été soumis à l'examen d'un comité législatif spécial, établira le cadre juridique pour la mise en oeuvre des traités d'entraide juridique, y compris celui signé par le Canada et les États-Unis en 1985.

■ Produits de la criminalité

Le projet de loi C-61 prévoit la saisie, le blocage et la confiscation des produits de la criminalité. Il a été déposé par le Ministre le 29 mai 1987 et a franchi l'étape de la deuxième lecture le 15 septembre de la même année. À la fin de l'exercice 1987-1988, le projet de loi faisait l'objet d'un examen par un comité législatif spécial.

■ Personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire

Au cours de l'exercice, le Ministère a élaboré des lignes directrices visant à mettre en place un système d'indemnisation des personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire. En mars 1988, les ministres fédéraux et provinciaux responsables des questions de justice pénale approuvaient ces lignes directrices.

■ Criminels de guerre

Le 15 septembre 1987, le Parlement a adopté le projet de loi C-71, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'immigration de 1976 et la Loi sur la citoyenneté*. Cette loi a reçu la sanction royale le 16 septembre 1987. Elle a été promulguée le 30 octobre de la même année. Elle permet au Canada d'intenter des poursuites contre les personnes ayant commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité dans d'autres pays, de leur interdire l'entrée au pays ou de leur refuser la citoyenneté canadienne.

■ Langues officielles

Le projet de loi C-72, *Loi sur les langues officielles*, a été présenté par le Ministre le 25 juin 1987. Par cette loi, le gouvernement met en oeuvre le renouveau de sa politique en matière de langues officielles, assure le respect de la lettre et de l'esprit des dispositions de la *Constitution du Canada* qui concernent les langues officielles et offre des chances égales à tous les Canadiens d'utiliser la langue officielle de leur choix.

■ Torture

Le projet de loi C-28, intitulé *Loi modifiant le Code criminel (torture)*, a reçu la sanction royale le 14 avril 1987. Les modifications adoptées ont pour but de mettre en oeuvre des dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée par les Nations Unies. Un nouveau crime, la « torture », est maintenant inclus dans le *Code criminel*. Par conséquent, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies le 24 juin 1987.

■ Droit de la famille

Les parties I et III de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances ou ententes familiales* ont été promulguées le 30 novembre 1987. Cette loi a marqué la création du Service de communication des renseignements qui permettra de retrouver des personnes disparues afin de faciliter l'exécution des ordonnances de pension alimentaire ou de garde. La partie II, qui n'a pas encore été promulguée*, permet la saisie-arrêt de certaines sommes dues par le gouvernement fédéral afin d'aider à l'exécution des ordonnances de pension alimentaire.

■ Allocation au conjoint

Préparation d'une réponse aux contestations de la *Charte canadienne des droits et libertés* au sujet de l'allocation au conjoint versée en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*.

* La partie II a été promulguée le 2 mai 1988.

Organisation du Ministère

En 1987-1988, le ministère de la Justice comptait 1 494 employés. Environ 46 % de l'effectif du Ministère se compose d'avocats et de notaires. Chez les avocats et notaires, le taux de départ a été de 6,7 %, c'est-à-dire qu'il a été légèrement supérieur à celui de l'an passé.

Le personnel du Ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'année, l'effectif total des neuf bureaux régionaux du Ministère s'élevait à 458. Ces bureaux se chargent, pour le compte du procureur général du Canada, des litiges et des poursuites les plus variés et assurent des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans les régions.

Le Ministère compte 39 services juridiques dans la Région de la Capitale nationale et un à Charlottetown (I.-P.-É.), qui offrent des conseils en matière juridique aux ministères et organismes fédéraux. La taille de ces services juridiques varie d'un à 21 employés. En 1987-1988, les services juridiques ministériels regroupaient 213 employés. Dans la plupart des cas, le ministère ou l'organisme client fournit les services de soutien administratif.

Les bureaux du Ministère à Ottawa ont un effectif de 823 personnes. On y retrouve les services juridiques dans des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux comme le droit public, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats du Contentieux des affaires civiles, du droit pénal et des affaires fiscales sont responsables des poursuites intéressant les autorités fédérales qui interviennent dans la Région de la Capitale nationale.

Le budget du Ministère pour l'année visée s'élevait à plus de 395 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du ministère de la Justice figure ci-dessous.

Dépenses du ministère de la Justice*
Année financière 1987-1988

	Personnel	Fonctionnement	Subventions Contributions	Total
	$	$	$	$
Cabinet du Ministre	1,000,473	442,045		1,442,518
Sous-ministre	583,063	90,762		673,825
Sous-ministre associée	16,025,648	4,503,955	517,920	21,047,523
Sous-ministre associé contentieux	27,392,183	8,409,729		35,801,912
Premier sous-ministre adjoint - Services juridiques ministériels	18,419,642	630,999		19,050,641
Sous-ministre adjoint - Politique, Programmes et Recherche	7,403,215	6,751,342	283,403,726	297,558,283
Sous-ministre adjoint - Direction de la gestion intégrée	11,394,420	8,818,065		20,212,485
Total	82,218,644	29,646,897	283,921,646	395,787,187

* Chiffres tirés des comptes publics 1987-1988

Personnel (répartition-personnes)

	1986-1987	1987-1988
Administration centrale	716	823
Bureaux régionaux	453	458
Services juridiques ministériels	205	213
Effectif total	1,374	1,494

Organigramme

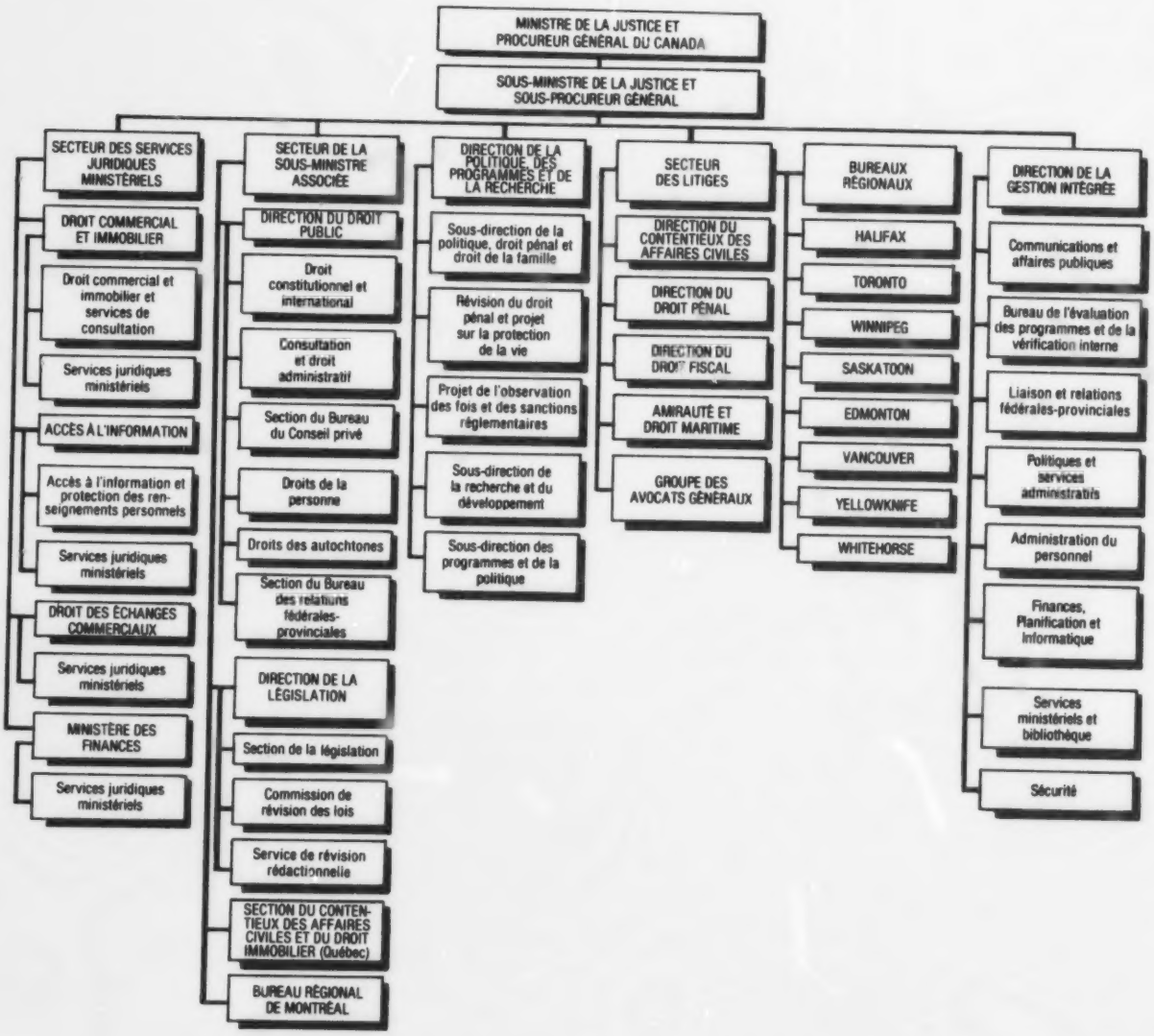

Cabinet du sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice.*

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec toutes les directions, plus particulièrement la Direction de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du Ministre, le reste du ministère de la Justice et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre plusieurs comités du Ministère, le sous-ministre préside le Conseil de l'information juridique, organisme fédéral-provincial qui se compose des sous-ministres de la Justice et qui supervise les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside aussi les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Ces conférences permettent aux intéressés de discuter des grandes questions relatives au système juridique et elles sont tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres. À l'occasion de ces réunions, des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont constitués pour étudier certaines questions précises. Cette année, les groupes de travail se sont penchés sur les victimes d'actes criminels, la conduite avec facultés affaiblies, les produits de la criminalité, l'indemnisation des personnes emprisonnées par suite d'une erreur judiciaire, l'application des lois relatives à la drogue, la réforme du droit pénal, la mise en oeuvre du projet de loi C-15 et le meurtre par imputation.

☐ **Sous-ministres associés**

Deux sous-ministres associés secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction du Ministère. La sous-ministre associée est responsable de la Direction du droit public, de la Direction des programmes législatifs; elle suit toutes les questions de droit civil intéressant le Ministère au Québec et elle est le principal conseiller du Ministère en matière de droit civil québécois. Elle a autorité, au niveau administratif, sur la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) et sur les affaires contentieuses relevant du bureau régional de Montréal.

Le sous-ministre associé - Contentieux s'occupe des litiges auxquels l'administration fédérale est partie dans les provinces de *common law.* Il préside le Comité du contentieux du Ministère et il a autorité, au niveau administratif, sur tous les bureaux régionaux (à l'exception de celui de Montréal).

Comités

L'exécution des grandes activités du Ministère exige souvent un effort concerté de plusieurs directions. Un certain nombre de comités ont donc été institués pour examiner les questions importantes, différentes directions y apportant la compétence et l'optique qui leur sont propres. Ces comités sont un élément important pour le bon fonctionnement du Ministère. Ils se réunissent fréquemment pour étudier les questions de politique et formuler des recommandations au sous-ministre et aux hauts fonctionnaires du Ministère.

☐ **Le Comité exécutif**

Le Comité exécutif est le plus haut comité de gestion du Ministère et le plus important centre de décision de celui-ci. Présidé par le sous-ministre, il se compose des sous-ministres associés, des sous-ministres adjoints, des sous-procureurs généraux adjoints, du premier conseiller législatif, du premier avocat général. Le comité se réunit deux fois par mois pour étudier les questions de politique et les affaires juridiques de même que les questions liées à l'administration. Il est chargé de la planification stratégique y compris l'examen des besoins en ressources des divers secteurs. Les membres du comité évaluent les répercussions qu'auront sur le Ministère les diverses initiatives des organismes centraux ainsi que l'incidence des mesures législatives et des principales affaires contentieuses. Le comité accorde une importance particulière aux questions relatives au personnel.

☐ **Le Comité consultatif du sous-ministre**

Le Comité consultatif du sous-ministre se compose de hauts fonctionnaires de chaque secteur du Ministère. Le comité examine les questions de politique et les questions de nature administrative afin de conseiller le sous-ministre. Les questions qu'il étudie sont régulièrement soumises à l'examen du Comité exécutif qui prend les décisions finales.

☐ **Le Comité de gestion**

Le Comité de gestion est composé des gestionnaires de l'Administration centrale, des bureaux régionaux et des Services juridiques ministériels. Présidé par le sous-ministre, il siège deux fois par année afin de discuter de toutes les questions de gestion ainsi que des questions juridiques qui ont une incidence sur les activités de l'administration fédérale. Au cours de l'exercice visé, un énoncé de la mission et des valeurs organisationnelles du Ministère a été ébauché. Les membres du Comité ont également participé à des colloques sur le libre-échange, les modifications constitutionnelles, les langues officielles et la réforme fiscale. Parmi les questions examinées au cours de l'exercice, il convient de mentionner l'évaluation du rendement, les priorités en matière de communication et les répercussions de la bureautique sur le système juridique.

☐ **Autres comités**

Le Ministère compte deux douzaines d'autres comités qui se réunissent régulièrement ou au besoin, pour examiner des questions comme la mise en oeuvre du Programme des langues officielles, l'introduction de systèmes et de matériel informatiques, les communications internes, l'évaluation des programmes et la vérification interne, les programmes d'équité en matière d'emploi à l'intention des femmes, des personnes handicapées et des autochtones et les primes de rendement exceptionnel et d'initiative.

Direction de la gestion intégrée

La Direction de la gestion intégrée offre au Ministère une grande variété de services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion. Elle élabore les politiques ministérielles, coordonne les programmes et les activités du Ministère et s'occupe de la gestion et de l'utilisation des ressources, tout en veillant à ce qu'ils soient conformes aux directives des organismes centraux et à la politique du gouvernement. La Direction exerce en outre d'importantes fonctions juridiques dans des domaines spécialisés.

Organisation

Le sous-ministre adjoint chargé de la gestion intégrée relève directement du sous-ministre.

L'Administration du personnel fournit au Ministère des services centralisés, conseille les gestionnaires et s'occupe de l'administration du système de classification et de la dotation. Elle administre et coordonne les ressources humaines et les programmes d'équité en matière d'emploi du Ministère. En outre, elle est chargée de la mise en oeuvre du Programme des langues officielles du Ministère.

La Sous-direction des communications et des affaires publiques s'occupe de tous les aspects des activités de communication du Ministère, des relations quotidiennes avec les médias et le public, à la production et à la distribution de publications ou de matériel audio-visuel. La Sous-direction est responsable de la planification des communications stratégiques et opérationnelles, de la recherche et des analyses de l'opinion publique et de la prestation de conseils en matière de communication. La Sous-direction se compose de quatre groupes : le bureau du Directeur général, la Division des programmes de communication, la Division des communications ministérielles et extérieures et la Division de l'édition et des communications intégrées.

La Sous-direction de la liaison et des relations fédérales-provinciales coordonne et dirige les échanges entre le Ministère, les associations et les organismes nationaux et internationaux. Elle élabore et met en oeuvre les politiques ministérielles en matière de relations fédérales-provinciales, y compris la coordination des conférences et réunions fédérales-provinciales des ministres et sous-ministres responsables des questions de justice.

Le Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne évalue l'efficacité des programmes du Ministère et détermine si les mécanismes de contrôle visant à garantir le fonctionnement économique et efficace du Ministère sont adéquats.

La Sous-direction de la gestion financière, de la planification et de l'informatique fournit au Ministère des services financiers, conseille la haute direction sur la répartition des ressources, et coordonne la préparation du Plan opérationnel pluriannuel. La Sous-direction se charge entre autres de préparer le Budget des dépenses principal et le Budget des dépenses supplémentaire. Elle planifie et met en oeuvre les projets destinés à automatiser le travail grâce à l'utilisation des ordinateurs et elle conseille les gestionnaires au sujet des nouvelles techniques et de l'élaboration des systèmes.

La Sous-direction des politiques et services administratifs fournit un large éventail de services de soutien, y compris la gestion des marchés, la gestion du matériel, la gestion des documents, les services de courrier et de messagerie et la gestion des locaux. En outre, le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales se charge de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la saisie-arrêt et à la communication des renseignements de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et ententes familiales*. Pour aider à régler les problèmes relatifs aux conflits de compétence en matière de divorce, le Bureau central

des divorces tient un registre des requêtes en divorce présentées au Canada. Le Service de gestion des marchés de services juridiques administre les contrats de services juridiques, y compris ceux des représentants de la Couronne embauchés par le Ministère.

La Sous-direction des services ministériels groupe cinq sections qui fournissent des services juridiques, des services de soutien et des services de renseignements généraux au Ministre, au sous-ministre, de même qu'aux fonctionnaires du Ministère et au public. Le Service des relations avec le Cabinet assure la liaison avec le Bureau du Conseil privé pour que les questions intéressant le Ministère soient portées à l'ordre du jour des réunions du Cabinet et il examine et coordonne les présentations du Ministère. Il est aussi responsable des notes d'information s'y rapportant. Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels traite toutes les demandes reçues conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et s'acquitte de toutes les responsabilités du Ministère à cet égard. L'Unité de la correspondance ministérielle reçoit, enregistre et achemine toute la correspondance adressée au ministre de la Justice ou à son personnel et rédige les lettres courantes et les réponses finales aux fins de signature. La Bibliothèque offre un service d'information complet au Ministère et un service restreint au public, y compris la recherche documentaire et la recherche juridique, auquel s'ajoute la publication d'un bulletin. Le Service d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires coordonne la préparation des notes d'information et des allocutions pour le Ministre et le sous-ministre, suit les activités parlementaires et assure la liaison avec le cabinet du Ministre pour ce qui est des questions courantes touchant les fonctionnaires du Ministère et d'autres organisations.

Les Services de sécurité relèvent également de la Direction de la gestion intégrée.

■ Activités

☐ Sous-direction des communications et des affaires publiques

La Sous-direction des communications et des affaires publiques est chargée d'informer les Canadiens des lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministère de la Justice ainsi que des programmes, des politiques et des services de celui-ci. Au cours de l'année, la Sous-direction a procédé à des travaux de recherche en matière de communications portant sur certains groupes de Canadiens, à savoir les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les autochtones et les victimes d'actes criminels. Elle a également effectué des évaluations environnementales en vue d'établir dans quelle mesure le public comprend l'administration de l'appareil judicaire, dont le nouveau mode de nomination à la magistrature, le projet de loi sur les crimes de guerre ainsi que la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle a dressé des plans de communications stratégiques afin d'appuyer des mesures législatives, décrites dans d'autres chapitres du rapport. Afin de tenir le public au courant de ces initiatives, la Sous-direction a diffusé bon nombre de documents d'information de base et de communiqués. La participation de la Sous-direction aux projets de communications interministériels a permis d'informer tous les Canadiens ayant des intérêts et des soucis particuliers des mesures que prend le gouvernement pour renforcer et renouveler la *Loi sur les langues officielles*.

Pour aider le Ministère à respecter son engagement pour ce qui est d'informer le public et les spécialistes oeuvrant dans le domaine de la justice, la Sous-direction a fait paraître plusieurs publications au cours de l'exercice financier. Au nombre de ces publications figurent *Un autre moyen: La médiation en matière de divorce et de séparation; Service de communication des renseignements* (qui explique comment sont exécutées les accusations portées contre les personnes qui manquent à une ordonnance ou à une entente familiale); *Accès et renseignements personnels: Les prochaines étapes; Bibliographie annotée sur la documentation relative à la garde d'enfants et aux pensions alimentaires; Étude sur la médiation des divorces et des questions familiales: Winnipeg; Un répertoire des services de médiation et de réconciliation en matière de divorce au Canada; Les nouvelles infractions en matière d'agression sexuelle: Questions juridiques d'actualité*. La Sous-direction a produit une annonce d'intérêt public sur la loi et la

conduite avec facultés affaiblies. Elle a continué de travailler à la réalisation d'un vidéo sur les conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies sur les jeunes et sur les habitants du Nord canadien.

☐ **Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne**

Le Bureau a terminé l'évaluation du programme d'aide juridique en Saskatchewan, l'étude générale du régime d'aide à l'exécution des ententes ou ordonnances familiales et l'élaboration d'un modèle d'évaluation des lois. Il a amorcé l'évaluation des activités d'élaboration des politiques du Ministère, une étude du coût du programme d'aide juridique en Saskatchewan et une évaluation du Programme Échange-Canada.

Le Bureau poursuit la réalisation de nombreux projets déjà en marche, y compris l'évaluation du Programme de vulgarisation et d'information juridiques, du Programme d'aide parajudiciaire aux autochtones en Colombie-Britannique, de la *Loi sur le divorce*, des mesures relatives aux victimes d'actes criminels et aux jeunes contrevenants.

Le Bureau a aussi réalisé un certain nombre d'examens de suivi et d'études de vérification interne, y compris des études de vérification touchant les activités de l'Informatique, de la Sous-direction de la politique - droit pénal et droit de la famille, des Services financiers et de l'Accès à l'information.

☐ **Sous-direction de la gestion financière, de la planification et de l'informatique**

Cette Sous-direction coordonne la préparation du Plan de dépenses, du Plan opérationnel pluriannuel, du Plan des ressources humaines pluriannuel et des demandes de fonds au Conseil du Trésor.

Elle a amorcé l'élaboration d'un énoncé de la mission et des valeurs organisationnelles du Ministère. En outre, elle a établi et proposé un nouveau cadre de planification, réalisé l'examen des pratiques de gestion et préparé un guide de l'organisation.

Parmi ses autres réalisations, il convient de signaler les mesures relatives à l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres et la prestation de services de soutien permanents dans le cadre de la conception de systèmes informatiques et de l'utilisation de nouvelles techniques par les employés du Ministère.

☐ **Sous-direction des politiques et des services administratifs**

La Section des contrats et de la gestion du matériel a automatisé certaines de ses fonctions au cours de l'année. Elle a attribué 172 nouveaux marchés de services et a traité 2 200 demandes de documents.

Le travail s'est poursuivi tout au long de l'année pour réduire le nombre d'immeubles où le ministère de la Justice a des bureaux dans la Région de la Capitale nationale. Un plan provisoire d'aménagement des locaux à l'administration centrale a été établi, de même que des plans en vue de remettre à neuf l'immeuble de la Justice. L'élaboration d'un plan stratégique d'aménagement des locaux a été amorcée de concert avec le Bureau des conseillers en gestion.

Le Ministère a soumis à l'approbation des Archives nationales un nouveau calendrier des délais de conservation et d'élimination des documents. Dans le cadre de l'établissement des listes de documents éliminables, plus de 9 000 documents des Services juridiques ministériels ont été examinés. Une vérification des systèmes de classement des documents a été réalisée dans 15 services juridiques ministériels et dans deux bureaux régionaux. De concert avec la Sous-direction de l'informatique, dix services juridiques ministériels ont été équipés de systèmes informatisés de classement des documents. Une étude sur la micrographie a été menée à terme; elle visait à déterminer s'il était possible de mettre sur microfiches les avis et les documents faisant jurisprudence du Ministère. La mise en oeuvre du projet a été amorcée.

Un programme informatique permettant de consigner les noms des représentants de la Couronne et les dossiers qui leur sont assignés a été conçu à l'intention du Service de gestion des marchés de services juridiques, et un nouveau programme informatique a été créé pour le Bureau central des divorces.

La partie I de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* est entrée en vigueur au cours de l'année. Par conséquent, le Service d'aide à l'exécution des ordonnances familiales a reçu 1 826 demandes de communication de renseignements sur des personnes qui avaient contrevenu à des ordonnances ou à des ententes relatives aux pensions alimentaires, aux droits de garde ou à l'accès.

☐ **Section des services ministériels**

Les Services d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires rédigent et coordonnent la préparation des notes d'information, des discours et d'autres documents dont le Ministre et le sous-ministre ont besoin. Ces services ont reçu plus de 200 demandes de renseignements concernant les activités parlementaires, soit dix fois plus qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels a reçu 503 demandes de renseignements, 292 portaient sur l'accès à l'information et 211 sur les renseignements personnels. Les détails concernant les réponses données à ces demandes figurent dans le Rapport annuel sur l'accès à l'information et les renseignements personnels - 1987-1988, qui a été déposé au Parlement.

L'Unité de la correspondance ministérielle a traité 69 299 lettres au cours de la période visée.

La Bibliothèque a pu améliorer la prestation de ses services grâce à la mise en place du système INNOVACQ qui permet le contrôle et l'acquisition en direct des publications en série.

Le Service de recherches juridiques de la Bibliothèque a été utilisé pour quelque 570 consultations au cours de la période visée. La base de données du système informatisé fait l'objet d'un examen pour vérifier si elle est complète et si tous les conseillers juridiques peuvent y avoir accès facilement . Le nombre de demandes en direct traitées par les ordinateurs de la Bibliothèque a été de 1 320 en 1987-1988, comparativement à 550 en 1985-1986.

Secteur des litiges
Direction du contentieux des affaires civiles

La Direction du contentieux des affaires civiles est chargée principalement de représenter le procureur général du Canada dans les recours judiciaires de nature civile auxquels sont parties les autorités fédérales dans les provinces de *common law* et les territoires.

Les conseillers juridiques du Contentieux des affaires civiles interviennent à toutes les étapes des litiges, du début des débats en première instance jusqu'à l'appel devant la Cour suprême du Canada. Les causes dont ils ont à s'occuper vont des questions contractuelles ou délictuelles aux questions de droit public se rapportant à des contestations en matière constitutionnelle et de compétence. Il existe également de nombreux litiges relevant d'un domaine bien particulier, tel que la propriété intellectuelle, l'immigration, les droits de la personne, les douanes et accise, le droit international ou le droit commercial.

Les avocats de la Direction agissent devant les tribunaux fédéraux ou provinciaux de toutes les instances, ainsi que devant les comités, commissions et tribunaux chargés d'appliquer les lois fédérales. Il leur arrive aussi de comparaître devant des commissions d'enquête et, à l'occasion, devant des tribunaux provinciaux ou internationaux.

La Direction fournit aide et conseils aux autorités fédérales sur les questions susceptibles de donner lieu à une contestation judiciaire. Ses membres sont souvent appelés à donner leur avis sur les difficultés juridiques qui risquent de se poser si telle ligne de conduite est adoptée ou sur la validité de certaines mesures législatives. Les avocats de la Direction participent également à l'élaboration des politiques et des propositions législatives, notamment en ce qui concerne la position du gouvernement sur les questions de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

■ Organisation

Le sous-procureur général adjoint - Contentieux des affaires civiles dirige et coordonne la conduite de tous les litiges civils, à l'exception de ceux en matière fiscale ou reliés à l'amirauté, survenant dans les provinces de *common law*.

Il existe un groupe du contentieux des affaires civiles à l'administration centrale et dans chacun des bureaux régionaux. En règle générale, chaque groupe se charge des litiges prenant naissance sur son territoire. Toutefois, cette règle peut subir des exceptions lorsque les conseillers juridiques spécialisés dans le domaine ont leur bureau ailleurs ou lorsqu'il apparaît souhaitable que le litige soit pris en charge par le personnel d'Ottawa du fait que l'affaire concerne l'administration centrale du ministère client. En outre, il existe à l'administration centrale le groupe du Premier avocat général qui est composé de conseillers juridiques possédant de vastes compétences.

La Direction regroupe environ 85 juristes dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale. Ils sont assistés dans leur tâche par des techniciens en droit, des commis et des secrétaires. Le procureur général confie également des dossiers à des avocats du secteur privé qui s'acquittent de leurs fonctions sous le contrôle de la Direction du contentieux des affaires civiles.

■ Activités

Au cours de l'année, les contestations fondées sur la Charte ont continué à augmenter en nombre et en complexité. Parmi les dossiers particulièrement importants, il faut mentionner l'affaire *Morgentaler c. La Reine*, où la Cour suprême du Canada a jugé que les dispositions du *Code criminel* concernant l'avortement thérapeutique contreviennent au droit de la femme à la sécurité de la personne que prévoit la Charte. La question de savoir si les garanties prévues par la Charte s'appliquent dans le cas d'un foetus a été posée à la fin de la période visée, dans l'affaire *Borowski c. Le procureur général du Canada.*

La Cour fédérale a été saisie de l'affaire *Syndicat international des débardeurs et magasiniers c. La Reine*; il s'agissait d'une contestation fondée sur la Charte visant la *Loi de 1986 sur les opérations portuaires*. Les demandeurs alléguaient que la *Loi* en question portait atteinte à la liberté d'association parce qu'elle interdisait aux demandeurs de négocier collectivement et de refuser légalement de fournir leurs services. À la fin de la période visée, cette affaire en était à l'étape de l'interrogatoire préalable.

D'autres questions relatives à la Charte ont été soulevées dans l'affaire *La Reine c. Amway Corporation*. Dans cette affaire, la Couronne cherchait à recouvrer les droits, taxes et amendes aux termes de la *Loi sur les douanes*. La défenderesse a allégué que les règles de la cour, qui exigeaient sa comparution aux interrogatoires préalables, portaient atteinte à ses droits en ce qui regarde l'auto-incrimination. La Cour d'appel fédérale a convenu du bien-fondé de cet argument et a renversé la décision de la Division de première instance, à la suite de quoi la Couronne a interjeté appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

Dans l'affaire *Jerilynn Prior c. La Reine*, la question principale était de déterminer si l'obligation de payer l'impôt fédéral, dont une partie sert à des fins militaires, viole les droits du contribuable en matière de liberté de conscience et de religion, qui sont garantis par la Charte. Ce dossier, dans lequel le contribuable s'opposait, pour des motifs religieux ou en raison de convictions personnelles, à ce que l'impôt versé à l'administration serve à des fins militaires, a été considéré comme un appel type permettant d'examiner la portée et la teneur des libertés fondamentales garanties par la Charte (al. 2a).

Une autre question de droit constitutionnel importante a été soulevée dans l'affaire *Twinn c. La Reine*. Cette action a été engagée par les membres de six bandes indiennes de l'Alberta, qui contestaient la constitutionnalité des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens*, lesquelles accordent le statut d'Indien ou de membre d'une bande à des Indiens qui en étaient auparavant privés. À la fin de la période visée, cette affaire en était au stade de l'interrogatoire préalable.

Dans l'affaire *Pioneer Hi-Bred Limited c. Commissaire des brevets*, la société en a appelé d'une décision du Commissaire qui avait rejeté la demande de brevet portant sur une nouvelle variété de plante au motif que les formes de vie ne sont pas des objets brevetables. La Cour d'appel fédérale a rejeté la requête et la Cour suprême a remis le prononcé du jugement.

Les projets de loi visant à abolir et à remplacer deux commissions fédérales ont soulevé des questions quant à la compétence de ces commissions jusqu'à l'entrée en vigueur des lois en question. Dans l'affaire *Ministre de l'Emploi et de l'Immigration c. Sethi*, il s'agissait de déterminer si un projet de loi visant à abolir la Commission d'appel de l'immigration donnait lieu à une crainte raisonnable de partialité justifiant que la Commission soit privée de sa compétence. La Division de première instance de la Cour d'appel fédérale a jugé que c'était le cas. La Cour d'appel fédérale a renversé cette décision; elle a décidé dans une autre affaire du même genre que la Commission du tarif n'était pas non plus touchée par la première lecture d'un projet de loi visant son abolition.

Un certain nombre d'affaires figurant au rapport de l'an dernier se sont poursuivies au cours de la période visée. Parmi celles-ci, il faut mentionner l'affaire *La Reine c. La municipalité régionale de Peel*; dans ce cas, il s'agissait de déterminer si la municipalité pouvait recouvrer des sommes dépensées en vertu d'une loi fédérale inconstitutionnelle. Il y a aussi l'affaire *Gauthier* qui porte sur la politique des Forces armées, laquelle interdit aux femmes certaines fonctions de combat au motif d'inefficacité opérationnelle.

La *Loi sur l'accès à l'information et La Loi sur la protection des renseignements personnels* ont continué de donner lieu à des litiges. Les tribunaux doivent peser le droit à la protection de la vie privée et les besoins de confidentialité dans certaines activités de l'administration par rapport au droit de savoir du public. On a aussi noté une augmentation du nombre et de l'importance des poursuites relatives à des blessures corporelles intentées contre la Couronne par suite d'accidents de voiture et de désastres aériens.

Direction du droit pénal

Les responsabilités de la Direction du droit pénal découlent des obligations mises à la charge du procureur général du Canada et du ministre de la Justice par les textes législatifs, les traités ou par la *common law*.

La Direction s'occupe des poursuites judiciaires relatives aux infractions prévues par la plupart des textes fédéraux ou aux complots visant à commettre ces infractions, y compris les procédures en vertu du *Code criminel*, lorsqu'il s'agit de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Dans les autres cas, le pouvoir de poursuite est exercé par les procureurs généraux des provinces. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le procureur général du Canada veille à la poursuite de toutes les infractions aux lois fédérales, y compris le *Code criminel*. La majeure partie de ces poursuites sont intentées sur le fondement de la *Loi sur les stupéfiants*, de la *Loi des aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Direction représente le procureur général du Canada devant la Cour suprême dans les pourvois où il est partie et intervient dans d'autres affaires où la constitutionnalité des lois fédérales, y compris les dispositions du *Code criminel*, est contestée.

La Direction examine également les demandes de clémence présentées au ministre de la Justice par des personnes reconnues coupables d'une infraction pénale ou condamnées à une peine d'emprisonnement. Elle donne aussi des conseils sur toutes les questions d'extradition relatives à la *Loi sur l'extradition* ainsi que sur les demandes de renvoi formées en vertu de la *Loi sur les criminels fugitifs*, et plus particulièrement la négociation des traités d'extradition. Elle s'occupe également des demandes d'aide juridique visant l'obtention d'éléments de preuve à l'étranger dans le cadre d'une enquête au Canada et vice versa. Enfin, la Direction est chargée de la politique en matière de droit pénal relative à l'extradition, aux renvois et à l'entraide juridique.

Le *Code criminel*, ainsi que d'autres textes fédéraux, obligent dans certains cas à obtenir le consentement du procureur général du Canada avant d'engager des procédures. La Direction examine ces demandes de consentement de même que celles ayant trait au transfert de dossiers ou d'ordonnances de probation d'une province ou territoire à un autre à l'intérieur du Canada.

Les avocats de la Direction sont appelés à donner leur avis sur les modifications au *Code criminel*, sur l'élaboration de propositions législatives en matière pénale de même que sur l'élaboration des politiques et des programmes en matière de droit pénal.

Organisation

La Direction du droit pénal est placée sous l'autorité du sous-procureur général adjoint - Droit pénal. Elle se compose d'une centaine d'avocats qui travaillent à l'administration centrale à Ottawa et dans les sections des poursuites pénales des neuf bureaux régionaux du Ministère. Ces sections prennent en charge toutes les affaires criminelles intervenant sur leur territoire. Dans les endroits où il n'y a pas de bureau régional, les poursuites pénales sont exercées par quelque 550 avocats du secteur privé à qui est conférée la qualité de représentant permanent du procureur général.

De plus, le sous-procureur général adjoint - Droit pénal assume l'autorité fonctionnelle des activités du Ministère qui font suite aux poursuites relatives à des lois fédérales dont l'application relève d'autres ministères et organismes ainsi que de la prestation de conseils juridiques aux organismes responsables des questions relatives à la sécurité et aux services de renseignements.

Le sous-procureur général adjoint est aussi responsable de la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, qui a été établie afin de mettre en oeuvre les mesures législatives adoptées par le Parlement en septembre 1987 en vue de permettre au Canada d'intenter des poursuites contre les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité dans d'autres pays, de les extrader ou de leur interdire l'entrée au Canada. La Section a pour mandat d'examiner les dossiers transmis par la Commission d'enquête sur les criminels de guerre (Commission Deschênes) et de prendre ensuite les mesures qu'elle juge nécessaires. Elle s'occupe également de toutes les nouvelles allégations concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui peuvent être faites de temps à autre.

■ Activités

☐ Demandes de clémence

Au cours de l'année, la Direction a instruit 35 demandes de clémence présentées en vertu du *Code criminel*.

☐ Extradition et renvois

En 1987-1988, le Canada a déposé 29 demandes d'extradition aux États-Unis et 21 dans d'autres pays. Pour sa part, il en a reçu 71 des États-Unis et 14 d'autres pays. Le Canada a en outre présenté quatre demandes de renvoi de fugitifs à des pays membres du Commonwealth, tandis qu'il en a reçu trois. Au cours de l'année, 46 fugitifs ont été renvoyés au Canada et celui-ci en a pour sa part renvoyé 44 dans d'autres pays.

☐ Entraide juridique

Le 18 mars 1985, le Premier ministre Brian Mulroney et le président Ronald Reagan ont signé un traité d'entraide juridique entre le Canada et les États-Unis en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles. En 1987-1988, les avocats de la Section des poursuites pénales à l'administration centrale ont participé à l'élaboration du projet de loi C-58, *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, visant à mettre en oeuvre ce traité et les traités de même nature qui seront négociés avec d'autres pays. Les négociations avec la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest ont été amorcées tandis que celles avec les Bahamas et l'Australie sont assez avancées.

Des discussions ont en outre eu lieu avec les représentants généraux des provinces en vue de définir les modalités de la collaboration entre les deux ordres de gouvernement pour ce qui concerne la mise en oeuvre du traité d'entraide juridique. Une fois que les dispositions législatives requises seront en place, le traité en cause pourra être ratifié, permettant au Canada de réunir des éléments de preuve qui faciliteront les enquêtes criminelles américaines, et de recevoir en retour une aide semblable.

Le Canada a déposé 41 demandes destinées à obtenir des éléments de preuve dans des États étrangers, dont 26 ont requis l'aide des tribunaux. Pour sa part, il en a reçu 35, dont 16 ont nécessité le recours aux tribunaux. Des 76 demandes d'aide présentées ou reçues par le Canada, 44 ont été réglées au cours de l'année, cinq ont été abandonnées et 27 ont été reportées à l'année prochaine.

☐ Équipe volante du Nord

Les membres de l'Équipe volante du Nord ont fourni une aide aux procureurs de la Couronne des bureaux régionaux de Yellowknife et de Whitehorse. L'équipe se compose de plus de 20 avocats d'expérience des bureaux régionaux et de l'administration centrale du Ministère. Elle a oeuvré dans plus de 35 «circuits» des Territoires du Nord-Ouest et dans 20 «circuits» du Territoire du Yukon, tant à la Cour territoriale qu'à la Cour suprême. Des membres de l'équipe venant du bureau régional de Montréal ont pris en charge plusieurs procès devant jury qui se sont tenus à Iqaluit et à Yellowknife. Le bureau régional d'Edmonton a fourni de l'aide dans des affaires soumises à la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest à Edmonton et à Calgary.

☐ Partie IV.I du Code criminel

Certains membres de l'administration centrale et des bureaux régionaux, de même que certains représentants permanents du procureur général, ont été habilités à s'adresser aux tribunaux pour obtenir l'autorisation d'intercepter des communications privées aux fins de certaines enquêtes.

☐ Affaires spéciales

En 1987-1988, la Direction a engagé 123 poursuites pour évasion fiscale, dont 119 ont abouti à des condamnations.

La Direction du droit pénal a également plaidé au cours de l'année les causes suivantes devant la Cour suprême du Canada :

Dans l'affaire *Beare et Higgins c. La Reine*, la Cour d'appel de la Saskatchewan a conclu qu'une disposition de la *Loi sur l'identification des criminels*, qui permet la prise des empreintes digitales des personnes accusées d'un acte criminel, était inconstitutionnelle parce qu'elle contrevenait à un article de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Un appel a été formé par la Couronne contre cette décision et la Cour suprême du Canada a jugé que la prise des empreintes digitales ne violait pas la *Charte*.

Dans l'affaire *Shaklee Canada Inc. c. La Reine*, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel fédérale selon laquelle aux termes de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le Parlement avait validement exercé sa compétence en matière pénale en interdisant la vente pyramidale aux termes de la *Loi sur les coalitions*.

Dans l'affaire *État de Washington c. Johnson*, la Cour suprême du Canada a conclu que le principe de la « double criminalité », qui s'applique dans les cas d'extradition, veut seulement que soit établi qu'une conduite constitue une infraction criminelle dans les deux pays, et non que les éléments requis pour qu'il y ait infraction soient les mêmes dans les deux cas.

Dans *Murray Ross Holmes c. La Reine*, la Cour suprême du Canada a jugé qu'un article du *Code criminel* voulant que constitue un acte criminel le fait de posséder, sans excuse légitime, des instruments pouvant servir aux effractions de maison (dans des circonstances qui donnent raisonnablement lieu de conclure que ces instruments sont destinés à servir à des effractions) ne viole pas la présomption d'innocence garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

À la fin de l'exercice, la Cour suprême n'avait toujours pas rendu de décision concernant deux affaires. L'affaire *David Aaron Showman c. La Reine* porte sur la question de savoir si le « piège » est une question de droit qu'il appartient au juge de déterminer ou une conclusion de fait que doit tirer un jury. Cette affaire soulève aussi la question de savoir si les critères permettant d'établir qu'il y a « piège » sont objectifs ou subjectifs. Dans l'affaire *Laura Mary Simmons c. La Reine*, il s'agit de déterminer si une personne qui est sur le point de faire l'objet d'une fouille par un agent des douanes à un point de dédouanement est en « détention » et si elle a donc le droit à l'assistance d'un avocat.

☐ Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Afin de pouvoir réaliser les recherches et les enquêtes relatives à des allégations concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent, la Section des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité a formé une équipe composée de chercheurs et d'historiens, de spécialistes des langues et d'avocats de la poursuite, laquelle collabore étroitement avec la GRC. Étant donné que les présumés crimes auxquels la Commission Deschênes s'est intéressée auraient été commis dans des pays étrangers il y a plus de quarante ans, le ministère de la Justice, par l'entremise de la Section, a négocié des ententes avec un certain nombre de pays relativement aux enquêtes et au rassemblement des éléments de preuve à l'étranger. Ces ententes ont permis d'intenter deux poursuites devant les tribunaux canadiens.

Direction du droit fiscal

La Direction du droit fiscal fournit des avis juridiques au nom du procureur général du Canada dans tous les domaines relatifs à l'impôt et s'occupe de tous les appels de nature civile formés relativement à des cotisations d'impôt. Elle s'occupe également de certains appels formés en vertu du Régime de pensions du Canada et de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

■ Organisation

La Direction comprend trois sections et est dirigée par le sous-procureur général adjoint, Droit fiscal. La Section du contentieux des affaires fiscales comprend environ 60 avocats qui travaillent à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et elle est responsable, pour le compte du ministre du Revenu national, de tous les appels civils concernant des cotisations d'impôt sur le revenu. La Section du droit fiscal fournit des avis juridiques au ministère des Finances. En outre, des avis juridiques sont également fournis au ministère du Revenu national (Impôt) et au ministère du Revenu national (Douanes et Accise) par deux contentieux situés chez le client même.

■ Activités

Le nombre d'affaires portées devant les tribunaux en matière fiscale a continué d'augmenter au cours de l'année 1987-1988. Environ quatre cinquièmes de ces appels ont été interjetés auprès de la Cour canadienne de l'impôt. L'augmentation du nombre d'audiences de la Cour a permis à celle-ci de statuer sur un plus grand nombre de causes.

Dans *Indalex c. La Reine*, la Cour d'appel fédérale a confirmé la position de la Couronne relativement au prix de transfert approprié pour des billettes d'aluminium entre des sociétés affiliées au sein d'un groupe multinational de sociétés. La Cour a décidé que les remises pour le produit, qui résultaient de la mise en commun du pouvoir d'achat des sociétés affiliées au sein du groupe multinational, ont été gagnées par les sociétés affiliées proportionnellement, en fonction du volume.

Dans *Irving Oil Limited c. La Reine*, la Division de première instance de la Cour fédérale a jugé que le coût des acquisitions de pétrole brut par l'appelant au cours des années d'imposition 1971 à 1975 n'excédait pas la juste valeur marchande. Par conséquent, ces coûts n'ont pas réduit indûment ou artificiellement le revenu de l'appelant. En outre, la Cour a statué que l'appelant était de bonne foi quand il a réalisé les transactions en question. Il y a eu interjection d'appel de la décision auprès de la Cour d'appel fédérale.

Dans *Vanguard Coatings and Chemicals Ltd c. Le Ministre du Revenu national*, il a été interjeté appel auprès de la Cour d'appel fédérale de la décision d'un juge de première instance selon laquelle un article de la *Loi sur la taxe d'accise* était inconstitutionnelle.

Un certain nombre d'appels ont été entendus par la Cour d'appel fédérale au cours de l'année concernant l'annulation de l'enregistrement d'organisme de charité ou le refus d'accorder cet enregistrement. Jusqu'à maintenant, les tribunaux canadiens n'avaient pas eu à se pencher souvent sur cette question. Dans la majorité des cas, la position du ministre du Revenu national a été confirmée.

La Direction du droit fiscal a participé tout au long de la période visée aux travaux concernant la réforme fiscale, rédigeant des centaines de pages de mesures législatives.

Amirauté et droit maritime

Le sous-procureur général adjoint - Amirauté et droit maritime est responsable des activités du Ministère dans les domaines suivants :

☐ **Contentieux**

Les affaires en matière d'amirauté et de droit maritime auxquelles sont partie le gouvernement fédéral ou ses mandataires résultent fréquemment d'actions qui soulèvent souvent des questions complexes portant sur des sommes considérables. Ces affaires sont entendues devant des cours fédérales et provinciales et devant des tribunaux étrangers.

☐ **Droit commercial maritime**

Les services et conseils juridiques fournis portent sur des réclamations visant des marchandises, le transport maritime de marchandises, et d'autres questions de droit maritime, y compris la construction et la réparation navales ainsi que les contrats de plongée sous-marine.

☐ **Enquêtes sur les sinistres en mer**

Le sous-procureur général adjoint, Amirauté et droit maritime, veille à ce que les enquêtes relatives aux réclamations auxquelles la Couronne est partie soient faites sans tarder et dans le détail. Il fournit aussi des avis sur les sinistres maritimes et fait des recommandations visant la nomination de commissaires et de conseillers juridiques qui seront chargés des enquêtes officielles menées en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

☐ **Législation maritime**

L'application des modifications de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de son règlement d'application ainsi que des autres lois fédérales ayant trait à la marine marchande exige à l'occasion le recours à des conseillers juridiques spécialisés.

☐ **Droit international de la mer**

Le sous-procureur général adjoint - Amirauté et droit maritime, conseille le ministère des Transports en matière de droit maritime et participe aux conférences diplomatiques visant à mettre au point des projets de convention internationale dans des domaines comme ceux des privilèges et des hypothèques en droit maritime.

■ Organisation

Le sous-procureur général adjoint - Amirauté et droit maritime supervise la charge de travail de plus en plus importante du Ministère dans le domaine de l'amirauté et du droit maritime. Il est aidé dans cette tâche par deux conseillers juridiques spécialisés dans ces domaines. Prêtent également leur concours les avocats de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec), de l'administration centrale, des Services juridiques ministériels et des bureaux régionaux ainsi que les avocats du secteur privé dont les services sont retenus par le Ministère.

■ Activités

Au cours de 1987-1988, le sous-procureur général - Amirauté et droit maritime a notamment eu à :

☐ fournir des conseils juridiques à la Commission canadienne du lait sur les mesures légales pouvant être prises dans le cadre d'une série d'accords contractuels relativement à un retard dans l'expédition de lait évaporé à un acheteur étranger;

☐ superviser la défense de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans le cadre des actions intentées à la suite d'un incident survenu en 1985 dans le canal Welland. Il s'agit là d'une réclamation de quelque 25 millions de dollars;

☐ coordonner les procédures au nom de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent par suite de la fermeture du pont de Valleyfield en 1984. Il s'agit là de procédures concernant des revendications de quelque 25 millions de dollars en Cour fédérale du Canada et en Cour supérieure du Québec;

- ☐ conseiller la Société de développement du Cap-Breton et superviser un important litige devant la Haute Cour en Angleterre, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse à la suite d'une explosion à bord d'un navire transportant une cargaison de la Société;
- ☐ conseiller Parcs Canada dans le cadre d'un procès devant la Cour fédérale du Canada par suite d'une accusation voulant que Parcs Canada n'ait pas assuré l'entretien d'une voie navigable du patrimoine canadien;
- ☐ représenter le ministère de la Défense nationale dans une procédure intentée par suite d'une collision entre un dragueur de mines et un bateau de pêche sur la côte ouest;
- ☐ conseiller l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Approvisionnements et Services quant aux recours concernant une rupture de contrat qui menacent d'empêcher le déchargement d'une cargaison d'une grande valeur à Port Soudan. Le SPGA en est arrivé à une entente qui a permis le déchargement de la cargaison en question;
- ☐ se charger d'une affaire contentieuse au nom de la Garde côtière canadienne au sujet du recouvrement possible des sommes engagées en raison de la pollution causée par le pétrole à l'occasion de sinistres maritimes.

Premier avocat général

Le groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans des litiges qui, en raison de leur complexité, doivent être confiés à des avocats possédant une expérience et des connaissances particulières.

■ Organisation

Ce groupe se compose d'avocats de haut niveau ayant une vaste expérience du droit constitutionnel, civil, pénal ou fiscal. Il réunit, sous la direction du premier avocat général, trois avocats généraux principaux et un avocat général, qui travaillent tous à l'administration centrale. Le premier avocat général s'occupe au Ministère de toutes les questions intéressant les autochtones.

■ Activités

Au cours de l'année faisant l'objet du présent rapport, le groupe des avocats généraux s'est occupé d'un grand nombre d'affaires importantes en matière de droit constitutionnel, y compris plusieurs dossiers concernant l'interprétation de divers articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les autres grandes affaires de l'année avaient trait au droit administratif, aux appels en matière fiscale et aux questions de responsabilité délictuelle ou contractuelle. En outre, le groupe des avocats généraux s'est occupé d'un nombre important de questions intéressant les autochtones. Les avocats généraux ont aussi conseillé d'autres ministères relativement à des questions qui étaient, ou auraient pu être, litigieuses.

Bureaux régionaux

Neuf bureaux régionaux situés dans autant de grandes villes du pays jouent un rôle crucial dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice.

Ces bureaux se chargent de toutes sortes d'affaires contentieuses au nom du procureur général du Canada et fournissent des avis juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux de leur région. De plus, ils guident dans leur travail les avocats ou notaires du secteur privé à qui le Ministère confie des dossiers dans les endroits dont les bureaux régionaux ne s'occupent pas directement.

En 1987-1988, les bureaux régionaux du Ministère comptaient 253 juristes et 229 non-juristes. (Ces chiffres englobent les années-personnes prêtées au ministère de la Justice par des ministères et organismes clients). Ils sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart regroupent quatre sections, soit celles du contentieux des affaires civiles, des poursuites pénales, du contentieux des affaires fiscales et du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats alors que d'autres, en l'occurrence les bureaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

On trouvera ci-dessous la description des responsabilités de chaque bureau régional et de certaines des principales affaires qui ont marqué l'année de chacun d'eux. Il faut souligner que les bureaux régionaux s'occupent d'une bonne partie des affaires contentieuses et des poursuites du Ministère et que, par conséquent, ils ont eu à prendre en charge la plupart des affaires dont il a été question dans les chapitres consacrés aux Directions du contentieux des affaires civiles, du droit pénal et du contentieux des affaires fiscales.

Bureau régional d'Halifax

Le bureau régional d'Halifax fournit des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans la région des Maritimes. Il compte 23 employés, dont 13 conseillers juridiques et deux conseillers parajuridiques. En 1987-1988, le bureau comptait quatre avocats au contentieux des affaires civiles, cinq aux poursuites criminelles, deux au contentieux des affaires fiscales et un en droit commercial et immobilier. Le bureau régional est sous la supervision d'un avocat général.

En outre, le bureau d'Halifax fait appel à des avocats du secteur privé de toute la région des Maritimes pour l'aider dans son travail. Un grand nombre d'entre eux sont des représentants permanents qui se chargent des actions engagées aux termes des lois et règlements fédéraux. Au cours de la période visée, 108 avocats ou cabinets ont représenté le procureur général du Canada dans des affaires litigieuses.

En 1987-1988, le Bureau régional s'est doté de trois ordinateurs et des mesures ont été prises pour informatiser la gestion des documents et la supervision des représentants de la Couronne.

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de nombreuses affaires en matière de contrats, de responsabilité délictuelle et de droit administratif, relativement à des projets de construction, à des activités maritimes et à des blessures corporelles. Dans l'affaire *Dexter c. La Reine*, qui résultait de la construction d'une autoroute à Terre-Neuve, la Couronne a eu gain de cause dans une affaire qui aurait pu entraîner des dommages-intérêts de l'ordre de 940 000 $. À la fin de la période visée, l'affaire était en appel devant la Cour d'appel fédérale.

Dans l'affaire *Soleiko c. La Reine*, le demandeur prétendait que le draguage d'un port par les ministères des Pêches et Océans et des Travaux publics avait entraîné la destruction d'une moulière. Le demandeur alléguait également qu'Environnement Canada avait fait preuve de négligence en délivrant un permis de déversement en mer. Des interrogatoires préalables ont eu lieu cette année en prévision du procès.

La Section a également conseillé et représenté le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dans la région, par suite de l'entrée illégale de 174 immigrants à Charlesville (Nouvelle-Écosse). Dans *La Reine c. Jasvir Sing et Castor Lasalle*, l'avocat de la poursuite a réussi à faire condamner à des amendes et à des peines d'emprisonnement les personnes accusées d'avoir débarqué les immigrants en question du navire *Amelie*.

Les conseillers juridiques du bureau régional ont assisté aux audiences de la Commission royale d'enquête sur l'emprisonnement de Donald Marshall fils par suite d'une erreur judiciaire; ils ont représenté les intérêts de la Gendarmerie royale du Canada, des Services correctionnels du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles. Les questions intéressant le gouvernement fédéral dans ce dossier étaient le rôle de la GRC aux termes d'un contrat de prestation de services de police dans une province, l'octroi d'une libération conditionnelle à des détenus qui proclament leur innocence, les pratiques de divulgation des services de police et de la poursuite, le caractère confidentiel des documents du Cabinet.

La Section des poursuites pénales s'est chargée d'un grand nombre de poursuites en matière de pêcheries, de drogue, d'évasion fiscale et d'appels mettant en cause la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Section du droit immobilier et commercial a défendu les intérêts du gouvernement dans le cadre d'acquisitions de propriété et d'expropriations liées à des projets de construction.

Le Contentieux des affaires fiscales a représenté les intérêts du ministère du Revenu national - Impôt, de Santé et Bien-être social Canada et d'Emploi et Immigration devant la Commission d'appel de l'impôt, la Commission d'appel des pensions et la Cour fédérale.

■ Bureau régional de Toronto

Le bureau régional de Toronto, qui compte 63 conseillers juridiques, est composé de quatre secteurs et d'un groupe d'avocats généraux. Il défend les intérêts juridiques du gouvernement dans le sud-ouest de l'Ontario. C'est le plus important bureau régional: il a plus de 12 000 dossiers actifs. Au cours de la période visée, le bureau a ouvert près de 5 000 nouveaux dossiers et en a fermé autant. Ces poursuites totalisaient plusieurs milliards de dollars. En outre, le bureau supervise le travail de plus de 300 représentants qui s'occupent surtout de la conduite des poursuites. Comme le signalait le rapport annuel de l'an dernier, le bureau régional a poursuivi l'informatisation de ses dossiers et procédures. La Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier s'occupe des affaires en matière de faillite et d'insolvabilité et elle fournit des services de consultation généraux en matière de droit commercial et immobilier à certains ministères fédéraux. Quatre avocats du groupe chargé des questions d'insolvabilité se sont occupés de 1 221 dossiers de Revenu Canada - Impôt concernant des réclamations faites par ou contre la Couronne qui s'élèvent à plus de 856 millions de dollars. Ces affaires avaient trait à des questions de droit soulevées par la perception de l'impôt, les faillites et les mises sous séquestre, les litiges découlant de divers articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les obligations fiscales liées au crédit d'impôt en matière de recherches scientifiques, les cotisations de protection et la réalisation de valeurs sous le rapport des obligations fiscales.

Dans *le Procureur général c. Wright*, dossier particulièrement important dont s'est occupée la Section au cours de l'année, la priorité de la Couronne a été confirmée, en dépit des dispositions relatives à l'égalité de la *Charte des droits et libertés*.

Le groupe du droit commercial et immobilier a été chargé de 537 affaires au cours de la période visée, dont la majorité concernait Transports Canada, Travaux publics Canada et Affaires indiennes et du Nord. Au nombre des services fournis, il y a eu le règlement de litiges, la rédaction des baux, les transactions immobilières, la négociation des licences et des servitudes, les ententes relatives aux contributions fédérales accordées aux bandes indiennes dans le cadre des arrangements visant l'eau et les égoûts, la prestation d'avis juridiques en matière d'éducation des autochtones, le recouvrement des prêts faits aux bandes indiennes ou à des membres de ces bandes et diverses autres questions.

La Section du contentieux des affaires civiles s'occupe de la conduite de toutes les affaires civiles dans la région, à l'exception des affaires fiscales et des cas d'insolvabilité. Treize juristes, quatre para-juridiques et huit secrétaires ont traité 1 374 affaires et ont fermé 1 271 dossiers. En moyenne, les juristes se sont chargés de 130 affaires chacun, allant du recouvrement de sommes dues à la Couronne aux contestations de la compétence législative du Parlement du Canada.

Les affaires de droit public ont continué de représenter une part croissante du travail au cours de la période visée, le nombre de contestations des programmes sociaux du gouvernement fédéral fondées sur le droit administratif et sur la *Charte canadienne des droits et libertés* ayant augmenté en 1987-1988. Dans *Schacter c. La Reine*, le demandeur cherchait à obtenir que les pères aient droit aux prestations de maternité. Dans *Granek c. La Reine*, on a contesté les allocations au conjoint pour veuf et veuve. Dans les deux cas, il a été allégué que ces programmes allaient à l'encontre des dispositions relatives à l'égalité prévues dans la *Charte*.

La Section des poursuites pénales se charge des poursuites relatives à toutes les infractions aux lois fédérales qui ne tombent pas sous le coup du *Code criminel*. Vingt-sept juristes, secondés par 17 non-juristes, ont participé aux enquêtes et poursuites relatives à plus de 5 000 affaires au cours de l'exercice. Il y a eu 60 demandes d'interception de communications privées et 95 demandes de mandat de perquisition. La Section s'est aussi chargée de 350 déclarations sommaires de culpabilité et des appels portant sur des actes criminels de même que de 128 requêtes à la Cour suprême de l'Ontario.

Le crime organisé a représenté une part importante du travail de la Section au cours de la période visée. Dix-sept demandes d'extradition et cinq demandes d'entraide juridique ont été présentées par des tribunaux étrangers.

L'affaire *La Reine c. Neeb et Blakeman et autres* a nécessité la collaboration des poursuivants et des organismes responsables de l'application des lois pour permettre le rassemblement des éléments de preuve concernant un complot criminel en vue d'importer des centaines de tonnes de marijuana. Leurs efforts concertés ont mené à l'arrestation des importateurs et trafiquants canadiens, des fournisseurs mexicains et des Européens qui se chargeaient du blanchissage, ainsi qu'au gel des biens.

Dans *La Reine c. Bragg et autres*, le procès intenté contre des membres du *Outlaws Motorcycle Club* a été scindé. Dans un cas, la Cour suprême de l'Ontario a rendu un verdict de culpabilité. L'autre procès, devant la Cour de district, est sur le point de se terminer. Les membres du club étaient accusés de distribution et de vente d'importantes quantités de cocaïne, de méthamphétamines (speed) et de LSD.

La Section du contentieux des affaires fiscales conseille le ministre du Revenu national en matière fiscale; elle se compose de 16 juristes, deux para-juridiques et de six secrétaires. La Section représente en outre le gouvernement fédéral devant la Commission d'appel des pensions et la Cour canadienne de l'impôt dans les affaires de pension et d'assurance-chômage. En 1987-1988, la Cour et la Commission ont siégé à 59 reprises dans le sud-ouest de l'Ontario. Au cours de l'année, les avocats de la Section ont représenté les ministères du Revenu national et de la Santé et du Bien-être social. Ce travail s'ajoutait aux affaires dans lesquelles les avocats de la Section ont plaidé devant la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de l'Ontario et d'autres cours provinciales. En moyenne, chaque avocat s'est occupé de 139 dossiers. La Section a clos 1 205 dossiers au cours de l'exercice.

■ Bureau régional de Winnipeg

Le bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel, au besoin, à des avocats du secteur privé. Il supervise également le travail des représentants du nord-ouest de l'Ontario. En 1987-1988, le bureau de Winnipeg comptait dix avocats, dont quatre aux poursuites criminelles, quatre aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux. Comme par les années précédentes, les affaires en matière civile, pénale et commerciale fondées sur la *Charte canadienne des droits et libertés* ont constitué une part croissante du travail du bureau.

Le bureau a fourni une aide juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord relativement à des affaires d'arbitrage et à des ententes aux termes de l'accord sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Cet accord a trait aux répercussions du détournement des rivières Churchill - Nelson sur 2090 autochtones du Manitoba. Une réclamation concernant l'eau potable, qui s'élevait à 88 millions de dollars, a été réglée. Les négociations relatives à d'autres questions se sont poursuivies tout au long de l'année. De concert avec le bureau régional de Vancouver, le bureau de Winnipeg a conseillé le ministère de l'Expansion industrielle régionale relativement à un important échange de terrain entre les Chemins de fer nationaux du Canada, le Manitoba et la ville de Winnipeg. Le Canada possède des actions dans une société de développement qui échange une propriété de l'État (l'ancien Bureau de douane), située à Vancouver, aux Chemins de fer nationaux du Canada en contrepartie d'un terrain dans le centre-ville de Winnipeg et d'autres considérations. L'échange sera une première, puisque la Couronne délivrera des lettres patentes qui prendront effet au moment de la remise et non au moment de la délivrance.

Voici quelques-unes des affaires importantes dont le bureau s'est occupé cette année :

Dans *États-Unis c. Swystun*, les États-Unis ont demandé l'extradition d'un citoyen canadien qui était accusé de complot en vue de distribuer de la cocaïne dans le Dakota du nord. Le défendeur a allégué que l'extradition contrevenait aux droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le juge a statué que l'extradition était justifiée, décision qui fait l'objet d'un appel devant la Cour d'appel du Manitoba.

Dans *La Reine c. Rimmer et autres*, le défendeur était accusé d'avoir livré du blé en excédent du contingent ou sans avoir obtenu de contingent, contrairement à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Le défendeur a contesté la validité des accusations au motif que les ordonnances relatives aux contingents étaient rendues en anglais uniquement, contrairement aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles*. Le verdict de culpabilité a été maintenu par la Cour du banc de la Reine du Manitoba. La décision concernant la demande d'autorisation d'interjeter appel devant la Cour d'appel du Manitoba n'avait pas encore été rendue à la fin de la période visée.

Dans *Markestyn c. La Reine*, les propriétaires fonciers sur les rivières Rouge et Assiniboine ont intenté un recours collectif en dommages-intérêts par suite de la construction et de l'exploitation de l'écluse et du barrage St. Andrews sur la rivière Rouge. Dans cette affaire, les propriétaires font valoir que la négligence du gouvernement a entraîné l'érosion des berges et des pertes matérielles. Si la Couronne est tenue responsable, on a estimé qu'il lui en coûterait 400 millions de dollars pour mettre en oeuvre les mesures correctives nécessaires et payer les dommages-intérêts.

Dans *Clarkson Company Limited c. La Reine*, la plaignante a mis en doute le droit de la Couronne d'affecter en compensation de la dette d'une compagnie, avant sa mise sous séquestre, la somme due par la Couronne au séquestre. La Cour fédérale du Canada a rejeté le droit de la Couronne, exercé par le séquestre, d'affecter en compensation la dette de la compagnie débitrice lorsque le séquestre a pris le contrôle de cette dernière. La plaignante en a appelé de cette décision.

■ Bureau régional de Saskatoon

Le bureau régional de Saskatoon fournit aux ministères fédéraux et à de nombreux organismes tous les services juridiques dont ils ont besoin en ce qui concerne leurs activités en Saskatchewan. Il a en outre la charge des litiges civils et criminels qui intéressent cette province. En 1987-1988, ce bureau comptait 11 avocats, dont deux chargés des litiges civils, trois du droit commercial et immobilier et cinq des poursuites criminelles, ainsi qu'un avocat général. Le bureau se composait également d'un avocat stagiaire et de dix employés de soutien. Des membres du groupe de droit commercial et immobilier s'occupent d'un bureau auxiliaire à Regina deux jours par semaine. Les représentants du procureur général du Canada en Saskatchewan relèvent du bureau de Saskatoon.

Plusieurs affaires ayant trait à d'importantes questions visant la *Charte canadienne des droits et libertés* ont été portées en appel au cours de l'année. Parmi ces questions, il faut mentionner les fouilles et saisies abusives dans des affaires de trafic de drogues et des poursuites en matière fiscale.

Dans *La Reine c. Glen Arthur Stenstrud et Guy Smith*, le juge de première instance a refusé d'accorder à l'avocat des défendeurs l'accès absolu à l'enveloppe scellée contenant les communications privées interceptées par écoute électronique. Le droit d'accès avait été demandé aux termes de la *Charte* et du droit à la défense pleine et entière. La décision rendue a précédé une autre décision similaire rendue dans une autre affaire par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

Dans *La Reine c. le district de Nipawin, et Satellite T.V. Inc. et Sylvester Zanyk,* une société sans but lucratif et son président étaient accusés, et vertu de la *Loi sur la radiodiffusion,* d'exploiter une "entreprise de radiodiffusion" sans avoir une licence et en *vertu de la Loi sur la radio,* d'exploiter un appareil de radiocommunication sans avoir les certificats nécessaires. La Cour provinciale a acquitté les accusés et un appel interjeté auprès de la Cour du banc de la Reine a été rejeté. Toutefois, la Cour d'appel de la Saskatchewan a conclu que le terme « entreprise de radiodiffusion » ne comportait pas nécessairement l'idée de « commerce à des fins lucratives ». Les accusés ont ultérieurement été reconnus coupables et ont demandé l'autorisation d'en appeler de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

Dans *Le procureur général du Canada c. Newfield Seeds Ltd.*, une action a été engagée auprès de la Cour du banc de la Reine en vue de recouvrer des fonds accordés au défendeur aux termes de la *Loi sur les subventions au développement régional*. Le procureur général a fait valoir que la société avait violé son contrat avec le gouverneur en conseil et avait contrevenu aux règlements d'aplication de la *Loi* en se départissant de l'installation acquise grâce à la subvention moins d'un an après la date d'exploitation commerciale. Le défendeur a présenté une demande afin de déterminer 1) si les parties étaient assujetties uniquement aux conditions du contrat ou à la *Loi* et aux règlements d'application et 2) si les règlements étaient *ultra vires*. Le juge de première instance a statué que les règlements étaient *dans les limites du pouvoir* mais qu'il n'y avait pas contrat. Le procureur général s'est pourvu en appel devant la Cour d'appel de la Saskatchewan et le défendeur a interjeté un appel incident.

La Section du droit commercial et immobilier s'est occupée de plusieurs affaires non contentieuses, comme le programme d'abandon de lignes de chemin de fer de CN/CP qui tirait à sa fin en Saskatchewan. Elle s'est aussi chargée de l'acquisition de biens et des négociations avec le gouvernement de la Saskatchewan en vue de l'établissement du Parc national des Prairies, et elle a participé aux négociations complexes avec la province relativement aux revendications territoriales autochtones, particulièrement en ce qui concerne les droits relatifs à l'eau.

■ Bureau régional d'Edmonton

Les trente avocats du bureau régional d'Edmonton représentent le gouvernement fédéral en Alberta. Ils s'occupent des litiges civils et fournissent à la plupart des ministères et des organismes fédéraux situés dans la province des services de contentieux et des conseils juridiques en matière de droit commercial et immobilier. En outre, le bureau s'occupe des affaires fiscales et fournit des conseils dans ce domaine en Alberta, de même qu'en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le bureau régional s'occupe de la plupart des poursuites pénales dans la région d'Edmon-

ton, de même que des plaidoyers devant la Cour d'appel en matière de droit pénal. En outre, en 1987-1988, le bureau a dirigé le travail de 76 avocats du secteur privé qui se sont occupés des poursuites pénales et des litiges civils dans toute la province.

Le bureau régional est formé de quatre sections : la Section des poursuites pénales et la Section du contentieux des affaires fiscales qui comptent neuf avocats chacune, la Section du contentieux des affaires civiles, avec cinq avocats, les Sections du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques, avec cinq avocats chacune. Un avocat général (Contentieux) se charge des litiges les plus complexes de même que des interventions constitutionnelles. En 1987-1988, le bureau comptait six avocats bilingues et sept employés de soutien bilingues. Le travail d'automatisation des tâches du personnel de soutien s'est poursuivi au cours de l'exercice.

La Section des poursuites pénales s'est occupée d'un grand nombre d'affaires de trafic et d'importation de stupéfiants. Les mesures policières prises contre les chefs d'associations de criminalité organisée ont donné lieu à de nombreux et longs procès complexes. Au cours de la période visée, il est arrivé à maintes reprises que les audiences s'échelonnent sur plusieurs semaines et que les procès durent plusieurs mois.

Dans *La Reine c. Saikaly et al* et *La Reine c. Echeverria et al*, les principaux participants à des complots en vue d'importer de la résine de cannabis et de la cocaïne ont été condamnés. Dans les deux cas, il a été interjeté appel auprès de la Cour d'appel de l'Alberta. Dans *La Reine c. Greffe*, la Cour d'appel de l'Alberta a jugé qu'une fouille, qui a mené à la saisie d'héroïne cachée dans une cavité du corps, était raisonnable. Cette décision fait l'objet d'un pourvoi en appel auprès de la Cour suprême du Canada.

Dans les affaires *État du Wisconsin c. Blythe* et *État du Colorado c. Born-With-a-Tooth*, la Section des poursuites pénales a représenté le Gouvernement des États-Unis. La Cour d'appel de l'Alberta a rejeté les appels dans les deux cas, et les deux fugitifs ont été extradés aux États-Unis. Des démarches ont été entreprises au cours de la période visée en vue de l'extradition de Charles Chitat Ng, qui est recherché par l'État de la Californie relativement à 25 accusations au criminel dont 12 meurtres. L'audience devait avoir lieu à l'automne 1988.

Plusieurs affaires fiscales ont été entendues par les tribunaux au cours de la période visée, y compris *La Reine c. Yesmaniski et autres*. La Cour d'appel de l'Alberta a rejeté la prétention du défendeur selon laquelle une cotisation au civil et une accusation d'évasion fiscale relativement à un même montant équivalait à être puni deux fois pour la même infraction en contravention de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'autorisation d'en appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada a été refusée.

Les avocats de la Section du contentieux des affaires fiscales ont comparu à 38 audiences de la Cour canadienne de l'impôt en Alberta et en Saskatchewan et ont aussi comparu devant la Cour fédérale (Division de première instance), la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. Ils se sont occupés avec succès d'affaires portant sur la cotisation d'impôt sur les ventes d'ensembles d'habitation et sur la responsabilité des directeurs à l'égard des cotisations d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée, à tout moment au cours de la période visée, de 750 dossiers, y compris 125 dont s'occupaient les représentants du secteur privé. Dans le cadre de la liquidation de la Banque Commerciale du Canada, le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Alberta et six banques à charte ont présenté une requête conjointe à la Cour du banc de la Reine de l'Alberta afin de recouvrer un total de 225 millions de dollars. Cette somme a été investie dans la banque peu avant son effondrement en 1985. La Cour a statué que les requérants avaient le droit de se partager neuf millions de dollars. L'Alberta et six banques créancières ont interjeté appel de cette décision, mais non le gouvernement fédéral.

En août 1987, la Section a déposé une requête visant la liquidation de *Principal Savings and Trust Company* à Edmonton. La Cour du banc de la Reine a rendu une ordonnance à cet effet et un syndic provisoire a été nommé. La Cour a ultérieurement nommé un inspecteur qui a été chargé d'enquêter sur les activités de deux sociétés affiliées de ce groupe. L'enquêteur a cherché à obtenir des documents en possession de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui a

refusé de remettre les documents en question au motif de l'immunité de la Couronne. La Cour d'appel de l'Alberta a conclu que la Société pouvait produire les documents aux termes d'un subpoena. La Société a demandé l'autorisation de contester cette décision dans un appel auprès de la Cour suprême du Canada.

La Section du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques a fourni des conseils sur diverses ententes de location importantes, sur les transferts de propriété et sur les faillites. Ces affaires ont compté notamment une série d'affaires litigieuses résultant de la construction de Place du Canada, un complexe de bureau du gouvernement fédéral à Edmonton. Les litiges portaient sur l'acoustique, l'éclairage, le parement extérieur et sur des questions relatives aux codes du bâtiment et à la taxe de vente. La Section s'est aussi occupée de deux importants dossiers concernant le recours au programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique (*Procureur général du Canada c. Hol-Sims Farms Ltd., 315069 Alberta Ltd. et 321651 Alberta Ltd.* et *Montreal Trust Company c. Aage F. Tottrup, Container Port of Alberta Research Corporation et autres*).

Dans *La Reine c. Shaklee Canada Ltd.*, dont s'est chargé l'avocat général (Contentieux), la Cour suprême du Canada a accepté la plaidoirie de la Couronne selon laquelle le plan de vente du défendeur contrevenait aux dispositions relatives à la vente pyramidale de la *Loi sur les coalitions*. La Cour a aussi conclu que ces dispositions étaient constitutionnelles. Dans une autre affaire complexe, la Cour fédérale a statué que les états financiers de dix bandes indiennes de l'Alberta, en possession du gouvernement fédéral, n'étaient pas visés par les dispositions relatives à la divulgation de la *Loi sur l'accès à l'information*.

■ Bureau régional de Vancouver

Le bureau régional de Vancouver fournit, aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique, des avis et services juridiques. En 1987-1988, le bureau comptait 61 juristes, cinq stagiaires et 51 employés de soutien répartis dans quatre sections distinctes : contentieux des affaires civiles, poursuites, droit commercial et immobilier et contentieux des affaires fiscales.

Au cours de la période visée, les 14 avocats de la Section du contentieux des affaires civiles ont eu à s'occuper de plus de 1 100 affaires portant sur une vaste gamme de différends en matière civile ayant trait aux activités de l'État. Ces affaires portaient sur des questions relatives à l'immigration, aux accidents maritimes, aux droits des autochtones, aux pêcheries, au recouvrement de l'impôt sur le revenu, aux blessures corporelles et au droit en matière correctionnelle. Un dossier important a été *Le Procureur général du Canada c. Alcan,* dans le cadre duquel on a contesté le droit du ministre des Pêches et Océans de régler le débit de l'eau d'un barrage afin de protéger les pêches.

Les treize avocats de la Section du contentieux des affaires civiles se sont chargés d'un certain nombre d'affaires ayant trait à la divulgation de renseignements recueillis aux fins de la sécurité nationale. Ils ont aussi fourni des conseils dans le cadre de l'affaire *Gitskan c. La Reine*, où des Indiens revendiquaient la juridiction et le droit de propriété sur un vaste territoire dans le centre-nord de la Colombie-Britannique. Dans *Apsassin c. La Reine,* la Cour fédérale a rejeté une revendication des Indiens de la région de Peace River relativement à une indemnisation de 300 millions de dollars pour la perte des droits miniers se rattachant à leur ancienne réserve.

La Cour d'appel fédérale a rendu un jugement important où elle a annulé la déclaration dans une action intentée par la *Pacific Fishermen's Defence Alliance*. La cour a jugé que les négociations avec les autochtones relativement à leurs réclamations pouvaient se poursuivre en privé, sans que les parties intéressées n'aient à présenter des observations ou à communiquer des renseignements. Le jugement s'applique à d'autres négociations entreprises par le gouvernement fédéral.

Les vingt-deux avocats travaillant dans le domaine des poursuites pénales se sont occupés des cas d'infractions aux lois fédérales. La majorité portait sur le trafic de stupéfiants, mais la Section a dû aussi se charger de poursuites engagées en vertu des lois fédérales relatives aux pêcheries, à l'extradition, à la réglementation sur les aliments et drogues et à l'aéronautique.

La Cour suprême du Canada a été saisie de plusieurs affaires criminelles dont s'occupait le bureau de Vancouver. Deux appels portaient sur le piège comme moyen de défense. Un autre avait trait au droit de Revenu Canada d'intenter des poursuites de façon répétée contre des personnes qui refusent à maintes reprises de fournir les renseignements demandés. Dans *La Reine c. Sparrow,* la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu une décision par laquelle elle établissait et définissait les droits de pêche des autochtones en Colombie-Britannique. Cette décision a fait l'objet d'un pourvoi en appel de la part de l'accusé devant la Cour suprême du Canada. À la fin de l'exercice, une autre affaire a fait l'objet d'un appel, soit *La Reine c. Derch* où la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a statué qu'un accusé ne pouvait avoir accès aux documents produits à l'appui d'une demande d'interception de communications privées, à moins de prouver qu'il y a eu fraude ou non-divulgation d'information.

Treize avocats de la Section du droit immobilier et commercial se sont occupés des opérations immobilières et commerciales du gouvernement dans la province, y compris les négociations relatives au transfert de terres pour la création du Parc national de South Moresby. Un autre projet important a été le transfert du Bureau de douane à Vancouver, propriété du gouvernement fédéral, au CN en contrepartie d'un terrain de valeur équivalente à Winnipeg. La Section a aussi négocié divers arrangements avec différents propriétaires à Place du Canada, afin d'assurer que ces derniers, leurs locataires et les clients respectent les mesures de sécurité qui s'imposent pour protéger les chefs des pays du Commonwealth qui s'y réuniront.

Onze avocats de la Section du contentieux des affaires fiscales se sont chargés de quelque 495 appels de cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, de même que d'affaires relatives à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. Les avocats de cette section ont comparu devant la Cour canadienne de l'impôt, la Division de première instance de la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de la Colombie-Britannique, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada.

Dans *Sa Majesté la Reine c. Jim McClurg*, une affaire importante, la Cour d'appel fédérale a jugé qu'il était licite d'utiliser les dividendes discrétionnaires comme outil de planification fiscale. L'autorisation d'en appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada a été accordée.

Bureau régional de Whitehorse

Le bureau régional de Whitehorse fournit une vaste gamme de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux ayant des bureaux dans le territoire du Yukon. Contrairement aux autres bureaux régionaux, les avocats du bureau régional de Whitehorse assurent la poursuite de toutes les infractions aux termes du *Code criminel* et des lois territoriales. Comme les avocats des autres bureaux, ils s'occupent aussi des poursuites de toutes les infractions aux autres lois fédérales.

Quatre avocats se chargent des affaires pénales, un avocat fournit des services de consultation et s'occupe des litiges civils. Un avocat-conseil dirige le bureau régional et aide les autres juristes, que secondent cinq employés de soutien.

En 1987-1988, le bureau de Whitehorse a fourni des avis juridiques au commissaire du Yukon et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien relativement à diverses questions, y compris les droits des squatters à l'égard de certaines terres de la Couronne.

Le bureau a également fourni des services juridiques au ministère de la Santé et du Bien-être social qui exploite un hôpital à Whitehorse et des postes de service infirmier dans tout le Yukon.

Ces installations sont la propriété du gouvernement fédéral, mais elles sont assujetties aux lois territoriales.

Les avocats responsables des poursuites se sont occupés de 65 instances devant la Cour de circuit, dans 11 collectivités du Yukon. En outre, ils ont participé aux audiences de la Cour territoriale et de la Cour suprême à Whitehorse et de la Cour d'appel qui siège occasionnellement à Whitehorse et régulièrement à Vancouver.

■ Bureau régional de Yellowknife

Le bureau régional de Yellowknife assure la poursuite de toutes les infractions au *Code criminel*, aux autres lois fédérales et aux lois territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ont une superficie de 3,2 millions de kilomètres carrés. En outre, le bureau s'occupe de toutes les poursuites sous le régime de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, tant fédérale que territoriale.

Le bureau comprend neuf avocats et sept employés de soutien. Huit avocats et l'avocat-conseil suivent la Cour de circuit partout où elle siège dans les Territoires. Un avocat reste à Yellowknife et s'occupe des litiges civils et fournit des services et des conseils juridiques aux ministères fédéraux ayant des bureaux à Yellowknife. Un autre fournit ces mêmes services à Iqaluit (anciennement Frobisher Bay).

Le 15 juin 1987, le ministre de la Justice a approuvé l'ouverture d'un bureau satellite à Iqaluit. Cette mesure, qui vise à améliorer l'administration de la justice dans la région est de l'Arctique, s'est ajoutée à la nomination à la magistrature territoriale d'un juge résidant à plein temps à Iqaluit. Ce bureau satellite a été ouvert officiellement le 1er février 1988 afin d'offrir des services aux collectivités de Baffin Island, de même qu'à Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq.

Dans *La Reine c. Rogers*, la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest a confirmé que les personnes condamnées pour des crimes avec violence ne pouvaient posséder d'armes à feu pendant une période de cinq ans, conformément au *Code criminel*. La Cour a statué que cette interdiction ne constituait pas une peine cruelle et inusitée pour des personnes dont le principal gagne-pain est la chasse et la trappe.

Dans *La Reine c. Emikotailak*, il s'agissait de déterminer si une peine d'emprisonnement à perpétuité avec admissibilité à la libération conditionnelle après dix ans constituait une peine cruelle et inusitée et violait les droits de l'accusé aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour d'appel a pris l'affaire en délibéré.

Dans une décision créant un précédent, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a décidé de transporter un jury de six membres de Rankin Inlet à Iqaluit pour entendre une affaire de meurtre. Cette décision a été prise dans le cadre de l'affaire *La Reine c. Jopey Atsiataq* afin que le procès se déroule dans la collectivité de l'accusé et aussi que le droit de l'accusé à être jugé par un jury impartial soit respecté.

Dans *La Reine c. Chivers*, la cour a considéré qu'une preuve fondée sur le « syndrome de la femme battue » était un fondement valide pour un plaidoyer de légitime défense dans une affaire de meurtre. Ce serait la première fois qu'une cour admet une preuve de cette nature. Cette femme a par la suite été inculpée d'homicide involontaire.

Dans *Sibbeston c. Le procureur général des Territoires du Nord-Ouest*, le pétitionnaire a demandé une décision judiciaire selon laquelle les modifications proposées à la Constitution violaient la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le plaignant a également fait valoir que le procureur général avait contrevenu à la convention constitutionnelle en n'invitant pas les représentants des Territoires du Nord-Ouest à participer aux rencontres des premiers ministres sur les questions constitutionnelles. La requête du procureur général en vue d'obtenir une ordonnance annulant la requête du pétitionnaire a été rejetée par la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, mais il y a été fait droit devant la Cour d'appel. Le pétitionnaire a demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada.

Direction de la politique, des programmes et de la recherche

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche est responsable de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques et de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces. Les principales fonctions de la Direction sont :

- déceler les nouvelles tendances du droit à l'échelon national;
- étudier les rapports et recommandations de la Commission de réforme du droit du Canada dans les domaines du droit pénal, du droit familial et de la protection de la vie;
- analyser les grands problèmes juridiques qui se posent en matière d'administration de la justice et élaborer des politiques propres à les régler;
- procéder à une analyse critique des lois fédérales dont l'application relève du ministre de la Justice;
- consulter les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organismes professionnels, les associations du secteur privé et les citoyens relativement à l'administration de la justice;
- veiller à la modification du *Code criminel* et de certaines lois fédérales qui n'entrent pas dans les attributions précises d'autres directions ou d'autres ministères fédéraux;
- concevoir la plupart des programmes d'aide financière du Ministère, y compris les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, et en assurer la mise en oeuvre (voir page 61);
- concevoir et effectuer ou superviser toutes les recherches socio-juridiques destinées à appuyer l'analyse et l'élaboration des politiques;
- répondre aux demandes de renseignements internes en matière juridique;
- se tenir en rapport étroit avec les services de recherche et de statistique des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux;
- déterminer et élaborer les exigences en matière de données statistiques;
- fournir une aide financière et technique à l'appui de l'élaboration de systèmes d'information par les provinces et les territoires dans les secteurs ministériels prioritaires;
- fournir des données statistiques à l'appui du processus décisionnel du Ministère et de l'élaboration des politiques.

- **Sous-direction de la politique - droit pénal et droit de la famille**

La Sous-direction de la politique - droit pénal et droit de la famille analyse les questions de droit pénal et fournit des conseils à cet égard, et elle élabore et met en oeuvre les politiques concernant le droit pénal et le droit de la famille. La Section de la politique - droit pénal participe aux travaux de nombreux comités dans le domaine du droit pénal et étudie les recommandations émanant de la Commission de réforme du droit du Canada et d'autres organismes. Elle élabore des modifications au *Code criminel* et à d'autres lois. La Section de la politique - droit de la famille élabore et met en oeuvre les politiques relatives à la *Loi sur le divorce*, à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et ententes familiales*, à la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions* et au projet de loi sur le mariage,

en plus de fournir des conseils au ministère de la Justice et à d'autres ministères en matière de droit de la famille. Une équipe a nouvellement été chargée du projet sur la détermination de la peine; elle fournit des conseils relativement à la détermination de la peine, détermine si une réforme de grande envergure s'impose dans ce domaine et prépare les réponses au Rapport de la Commission canadienne de détermination de la peine.

☐ **Groupe de la révision du droit pénal et projet sur la protection de la vie**

Le Groupe de révision du droit pénal est chargé de la révision en profondeur du droit pénal; il examine toutes les propositions formulées par la Commission de réforme du droit et fait des recommandations relativement à leur mise en oeuvre. Le groupe responsable du projet sur la protection de la vie élabore les réponses aux recommandations de la Commission et d'autres organismes relativement au droit médical et au droit de l'environnement.

☐ **Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires**

Cette initiative à l'échelle de l'administration fédérale a été mise en train par le ministère de la Justice et le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires, de concert avec 27 autres ministères. Ce projet vise à garantir que la politique en matière pénale et la réforme réglementaire instaurées par le gouvernement canadien se complètent. Entre autres choses, le projet vise à examiner la différence entre les actes criminels et les infractions aux textes réglementaires, les moyens à prendre pour favoriser la conformité aux normes juridiques ou leur application, les moyens de renforcer les sanctions pénales et les pratiques en matière de détermination de la peine, particulièrement pour ce qui est des sociétés commerciales contrevenantes.

☐ **Sous-direction des programmes et de la politique**

La Sous-direction des programmes et de la politique veille à ce que l'administration de la justice soit conforme aux priorités nationales. Elle formule les politiques, les met en oeuvre et supervise leur application afin de constamment améliorer les programmes en matière de justice. La Sous-direction négocie et administre les principales ententes de financement à l'intention des provinces, des territoires, des organisations non gouvernementales et d'autres bénéficiaires. Ces programmes visent à favoriser un accès équitable au système de justice canadien et à appuyer le Ministère dans son rôle de chef de file dans le domaine du droit pénal et dans celui de la justice pour les jeunes contrevenants. La Section de l'élaboration des politiques s'intéresse à certaines questions liées à la justice comme la prévention du crime et à des groupes ayant des besoins spéciaux comme les autochtones, les femmes et les jeunes contrevenants.

La Section de l'administration et de la gestion des programmes (jeunes contrevenants) négocie et administre les ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires liées à l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants.* La Section de l'administration et de la gestion des programmes (accès à la justice) négocie et administre les ententes de partage des frais relativement à l'aide juridique, aux victimes d'actes criminels, à l'assistance parajudiciaire aux autochtones, à l'autononie gouvernementale des autochtones et à la vulgarisation juridique. Cette section administre aussi les programmes de bourse et les octrois aux organisations non gouvernementales.

☐ **Sous-direction de la recherche et du développement**

La Sous-direction de la recherche et du développement réalise des travaux de recherche expérimentale et des études socio-juridiques, détermine les besoins en matière de statistique, élabore des projets pilotes, conçoit des projets en matière d'information juridique et les évalue. Ces activités de recherche et de développement ont pour but de déterminer des politiques visant à améliorer le système de justice au Canada, à les mettre à l'essai et à les mettre en oeuvre.

La Section de la planification et de la mise en oeuvre coordonne et planifie la mise en oeuvre des principales politiques et mesures législatives mises de l'avant par la Direction.

La Section de la statistique et de l'information détermine les besoins du Ministère en matière d'information, recueille et fournit des statistiques de concert avec Statistique Canada. Cette section fournit aussi des conseils et des services en matière de financement au Ministère et fournit de l'aide technique aux provinces en matière d'élaboration des systèmes d'information. Elle administre le Programme de contribution pour l'élaboration des systèmes d'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et le Fonds d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

La Section de la recherche comprend quatre groupes : droit de la famille, droit pénal, accès à la justice et droit public. Elle effectue des travaux de recherche expérimentale pour appuyer l'élaboration des mesures législatives et des politiques et soutenir les programmes destinés à favoriser l'accès à la justice.

La Section de la consultation et du développement administre les programmes et les projets ayant trait à la réforme du système judiciaire au Canada. Elle administre le Fonds de la réforme du droit pénal, le Fonds de la consultation et du développement, le Fonds de projets spéciaux en matière d'aide juridique, le Fonds d'accès à l'information juridique, le Fonds de contribution concernant les agressions sexuelles contre les enfants, le Fonds de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies, le Fonds de projets spéciaux concernant les autochtones et le Fonds d'aide à l'élaboration du programme sur les jeunes contrevenants.

La Section de l'information juridique élabore des mesures en matière d'information juridique relativement aux lois dont l'administration incombe au Ministre. Elle est responsable de la préparation des composantes de l'information juridique destinée au public des plans de communication concernant les réformes du droit et d'autres politiques; elle est également chargée de la planification à long terme et de l'élaboration des stratégies en matière d'information juridique.

■ Activités

☐ Sous-direction de la politique - droit pénal et droit de la famille

La Sous-direction a participé aux consultations et à la formulation de mesures et d'initiatives législatives importantes au cours de l'année.

- Le projet de loi C-58, *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, a été déposé devant la Chambre et a franchi l'étape de la deuxième lecture, pour être ensuite soumis à l'examen d'un comité législatif spécial. Cette loi permettra de mettre en oeuvre un traité d'entraide juridique entre le Canada et les États-Unis et créera un cadre juridique pour la mise en oeuvre de traités similaires conclus avec d'autres pays.
- La Direction a participé à diverses activités liées au programme national de lutte contre la drogue mis de l'avant par le gouvernement :
  - — Elle a participé aux travaux d'un comité interministériel chargé d'étudier les nombreuses demandes visant à l'adoption d'une législation interdisant la vente d'accessoires relatifs aux drogues, de dispositifs ou d'objets conçus pour la consommation occasionnelle de drogues illicites.
  - — La Direction a pris part aux négociations relatives à l'élaboration d'un projet de convention sur la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.
  - — Le projet de loi C-61 a été déposé devant la Chambre des communes; il renferme des modifications au *Code criminel* qui permettront la saisie, le blocage et la confiscation des produits de la criminalité. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture et a été soumis à l'examen d'un comité législatif spécial.

- Au cours de l'exercice, les points faibles de la *Loi sur l'immigration* ont fait l'objet d'un examen. La Direction a participé aux travaux du Groupe de travail sur la sécurité et l'exécution de la Loi. Elle a aidé à déterminer les problèmes en matière de droit et de politique dans le domaine de l'immigration et a formulé des recommandations pour les régler. De nouvelles dispositions ont été élaborées dans le cadre du projet de loi C-55 qui modifie la *Loi sur l'immigration.*

- La Direction a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une réponse à une modification à la *N.W.T. Jury Act* qui permet à des personnes ne parlant ni l'anglais ni le français d'être membres d'un jury dans les Territoires du Nord-Ouest.

- De concert avec le ministère du Solliciteur général, des documents de travail ont été rédigés afin d'énoncer les nouvelles orientations du système correctionnel canadien.

- La *Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême du Canada* (C-53), qui simplifie les procédures d'appel devant la Cour suprême, a reçu la sanction royale le 19 novembre 1987.

- La *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)* a été déposée devant la Chambre des communes en novembre, et à la fin de l'exercice, un comité législatif a fait rapport sur ce projet de loi auquel des modifications avaient été apportées. La Direction a participé à des consultations avec les provinces relativement à ce projet de loi (C-89) et à l'élaboration d'un énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels. Cet énoncé a été adopté à une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des questions de justice pénale.

- De nouvelles infractions et peines ont été déterminées, de concert avec Environnement Canada, dans le cadre du projet de loi C-74, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.*

- La Direction a fourni au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien des conseils relativement aux jeux à l'intérieur des réserves et a mené des consultations auprès des provinces concernant certains jeux comme les loteries, le jai alai et les jeux informatisés. La Direction a également fourni des conseils au ministère de l'Agriculture quant à l'interprétation des dispositions du *Code criminel* en ce qui concerne le pari mutuel. De concert avec le ministère de l'Agriculture, elle a élaboré des modifications au *Code criminel* afin de permettre l'exploitation de bureaux de pari par les associations de course de chevaux.

- La Direction a participé à une étude relative aux crimes informatiques qu'a entrepris le Conseil de l'Europe. Elle a participé activement aux travaux d'un certain nombre de comités du Conseil chargés de l'examen des questions de justice et de droit de la famille, dont celles qui sont reliées aux produits de la criminalité, à l'exploitation sexuelle des enfants et à la pornographie.

- Au cours de la période visée, des préparatifs ont été faits en vue de la participation du Canada au 8e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il s'agit d'une tâche de grande envergure qui donne lieu à l'élaboration des positions du Canada à l'égard de nombreuses questions et à de nombreuses conférences préparatoires. Ces préparatifs nécessitent la consultation et la collaboration avec la Direction de la gestion intégrée, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Affaires extérieures.

- Les modifications apportées au *Code criminel, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la citoyenneté* (C-71) ont reçu la sanction royale au cours de la période visée. Les modifications permettront d'intenter des poursuites contre les personnes ayant commis dans d'autres pays des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, de les extrader ou de leur refuser l'entrée au Canada.

- Une autre loi modifiant le *Code criminel* (C-28) qui a créé une nouvelle infraction, la torture, a reçu la sanction royale en avril 1987. Les modifications prévoient que les tribunaux canadiens auront compétence, dans certaines circonstances, pour juger une personne soupçonnée d'avoir commis des actes de torture à l'étranger. Grâce à l'adoption de ce projet de loi, le Canada a pu ratifier en juin 1987 la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

- La Sous-direction a participé à l'élaboration de la réponse du Ministère à une décision de la Cour suprême du Canada dans *Vaillancourt c. La Reine* selon laquelle un alinéa du *Code criminel* relatif au « meurtre par imputation » contrevenait à un article de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour ce faire, elle a consulté les provinces et a donné des conseils à la Section des poursuites pénales quant au traitement d'affaires similaires. Un projet d'examen des répercussions de cette décision et de la possibilité de réforme dans ce domaine du droit a été amorcé.

- Un projet de loi visant à protéger les jeunes Canadiens contre la pornographie, qui a été élaboré par la Sous-direction, a été présenté en deuxième lecture en novembre 1987.

- Un projet de loi portant sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants (C-15) est devenu loi le 1er janvier 1988. La Sous direction est restée en liaison avec les provinces et les spécialistes qui ont formulé une réponse aux rapports sur les agressions sexuelles contre les enfants et sur l'exploitation sexuelle des enfants. Des représentants de la Justice ont également participé aux travaux du Comité interministériel chargé des programmes relatifs à l'agression sexuelle contre les enfants, qui a été institué par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

- La Sous-direction a participé à l'élaboration d'un plan stratégique ministériel à l'égard des politiques en matière de justice pénale pour les autochtones. Des conseils ont été donnés quant à la nomination de juges de paix aux termes de la *Loi sur les Indiens*, comme le demandaient deux études gouvernementales portant sur l'examen du rôle de la police et sur l'administration de la justice dans les réserves. La Sous-direction a également fourni des conseils dans le cadre de plusieurs autres projets, programmes et études concernant la justice et les autochtones.

- Le déroulement des affaires ayant trait à la conduite avec facultés affaiblies, en application des modifications apportées en 1985 au *Code criminel*, a été suivi de près tout au long de l'année écoulée. La Sous-direction a appuyé l'élaboration de projets de recherche et de programmes d'information juridique relativement aux dispositions du *Code* en question. Un certain nombre d'éthylomètres ont été évalués pour approbation aux termes du *Code criminel* et une étude sur la conduite et la consommation de stupéfiants a été amorcée. En outre, le Ministère a joint ses efforts à ceux du ministère des Transports pour élaborer des modifications à la *Loi sur la sécurité ferroviaire* (C-105) relativement à la conduite d'un train avec facultés affaiblies.

- Médiation familiale Canada a reçu une aide financière pour l'élaboration d'un code à l'intention des médiateurs et de normes nationales en matière de formation de même que pour la tenue de la deuxième conférence nationale sur la médiation. L'entrée en vigueur en novembre 1987 des Parties I et III de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* s'est accompagnée de la création d'un service de communication des renseignements. La *Loi* permet la communication de renseignements figurant dans des banques de données particulières pour retrouver une personne disparue qui n'a pas respecté une ordonnance alimentaire ou de garde.
- Le Ministre a déposé le rapport définitif de la Commission canadienne de détermination de la peine en mars 1987. Tout au long de l'année écoulée, le Ministère a participé à des consultations relativement à ce rapport avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernmentales et le public. À l'issue de ces consultations, le Ministère rédigera une réponse au rapport et aidera à déterminer si une réforme en profondeur du processus de déterminatiuon de la peine s'impose.

☐ **Révision du droit pénal et projet sur la protection de la vie**

Les consultations se sont poursuivies tout au long de l'année relativement au Rapport 30 de la Commission de réforme du droit, dans lequel cette dernière présente son projet de *Code*, qui porte sur la partie générale. Il s'agit là de la principale réalisation de la Commission pour la période visée. Trois questions ont fait l'objet de consultations intensives : la responsabilité, les moyens de défense et la complicité. Des consultations ont également été menées, et des études réalisées, relativement aux modifications proposées à l'égard de certaines dispositions du *Code criminel* relatives aux contrevenants atteints de troubles mentaux. Ces modifications ont été présentées au Ministre sous la forme d'un avant-projet de loi au cours de l'exercice précédent. Les études faites au cours de la période visée ont porté sur les coûts qu'entraînerait l'adoption de ces modifications.

Les répercussions juridiques de plusieurs questions relatives au droit médical ont été examinées au cours de l'exercice, y compris le SIDA, les maladies transmises sexuellement chez les enfants et les jeunes, le dépistage prénatal, les greffes d'organes et l'expérimentation sur les humains. Un rapport, qui a été rédigé grâce à une bourse de l'Organisation mondiale de la santé et qui portait sur toute une gamme de questions de droit médical, a été terminé.

En matière de droit de l'environnement, un rapport, rédigé grâce à une bourse de l'Organisation mondiale de la santé, analysait les législations de divers pays visant à protéger l'homme contre les produits chimiques dangereux. Ce rapport incluait aussi une analyse des conventions et des mesures internationales dans ce domaine, adoptées par l'Organisation internationale du travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation pour la coopération et le développement économique. Un mémoire a été présenté au Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement relativement aux recommandations de la Commission de réforme du droit sur les crimes contre l'environnement. En outre, au moment de l'examen par un comité législatif du projet de *Loi sur la protection de l'environnement*, le groupe du projet sur la protection de la vie a fourni des conseils à Environnement Canada quant aux dispositions concernant les infractions et les sanctions qu'elle renferme.

☐ **Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires**

Le projet a été lancé à l'automne 1987 par le sous-ministre de la Justice et le sous-ministre responsable du Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires. Un groupe permanent a été établi au début de 1988, auquel se greffe un réseau d'agents de liaison dans les ministères fédéraux. Des sessions d'information ont été organisées au Ministère pour exposer dans les grandes lignes les questions relatives à l'observation des textes réglementaires et les objectifs du projet.

☐ **Sous-direction des programmes et de la politique**

Mention a déjà été faite que la responsabilité de l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et de la politique en matière de justice pour les jeunes contrevenants a été transférée du Solliciteur général à la Justice. Le Ministère a donc entrepris de nombreuses nouvelles activités, y compris un examen continu de la politique en matière de justice pour les jeunes contrevenants, un programme fédéral-provincial de partage des coûts de l'ordre de 146 millions de dollars, un projet destiné à élaborer des systèmes d'information sur les jeunes contrevenants et divers programmes de recherche.

Le Ministère a ultérieurement examiné plusieurs dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, y compris la recevabilité de déclarations faites par des jeunes à des personnes en autorité, le projet concernant la détermination de la garde en milieu « ouvert » et « fermé » par les autorités judiciaires, les dispositions concernant l'obtention obligatoire du consentement de l'adolescent pour rendre une ordonnance de traitement et les mesures visant le renvoi des jeunes contrevenants devant la juridiction normalement compétente. Des recherches ont été menées sur la détermination de l'âge minimal pour ce qui est de la responsabilité pénale, qui est actuellement de 12 ans. Tous ces travaux ont été entrepris à l'issue des consultations du Ministre auprès des ministres provinciaux et territoriaux responsables des questions de justice pour les jeunes contrevenants.

La Sous-direction a entrepris un examen approfondi des situations où le droit pénal peut s'appliquer différemment à certains groupes, comme les enfants, les autochtones, les jeunes et les femmes. Il s'agit d'un projet permanent destiné à garantir que l'ensemble des Canadiens ont le meilleur accès possible à la justice. La Sous-direction a aussi étudié les politiques en matière de prévention et l'efficacité des pratiques ministérielles visant à encourager la participation du public à l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.

☐ **Sous-direction de la recherche et du développement**

Parmi les projets de recherche réalisés au cours de la période visée, il faut noter :

- la détermination des données qualitatives et quantitatives requises pour les projets d'évaluation et de recherche concernant la *Loi sur les jeunes contrevenants*;
- l'étude sur les exigences en matière d'information sur les tribunaux criminels pour les adultes, conformément à une recommandation du Centre canadien de la statistique juridique et de la Commission canadienne de détermination de la peine;
- les études visant à déterminer l'efficacité des services de médiation axés sur les tribunaux dans quatre villes canadiennes, y compris un examen de la documentation sur la garde et la pension alimentaire, et l'achèvement d'un inventaire sur les services de médiation et de réconciliation en cas de divorce;

- le lancement d'un programme de recherche sur les victimes d'actes criminels, y compris une évaluation des projets pilotes pour mettre à l'essai des modèles pour le rassemblement et la production devant les tribunaux des déclarations des victimes; la préparation et la publication du rapport annuel pour 1986 sur les programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- la poursuite d'un programme visant à suivre les modifications apportées aux dispositions relatives aux agressions sexuelles, y compris le rassemblement de renseignements détaillés sur le traitement des affaires d'agressions sexuelles dans six villes canadiennes, avant et après l'entrée en vigueur des modifications; l'examen et l'analyse de la jurisprudence et une enquête auprès des organismes offrant des services aux victimes d'agressions sexuelles;
- des études visant à approfondir les connaissances dans le domaine de l'agression sexuelle contre les enfants, dont une étude pour déterminer les problèmes que pose le traitement de ce genre d'affaires et les lacunes du système à cet égard; un programme visant à fournir des données de base en vue d'un examen ultérieur de la législation; l'achèvement d'un examen de la documentation portant sur les témoignages d'enfants et la bibliographie; l'évaluation d'un projet d'aide à l'enfant-victime à Vancouver et d'un projet de représentation de l'intérêt de l'enfant à Winnipeg; le début de l'évaluation d'un projet sur l'enregistrement magnétoscopique du témoignage des enfants à Winnipeg et d'un projet d'aide à l'enfant et de formation à Toronto;
- la préparation des rapports de recherche pour la Commission canadienne de détermination de la peine, y compris une étude des affaires dont ont été saisis les tribunaux de Toronto et le début d'une étude sur la détermination de la peine assistée par ordinateur;
- l'achèvement des rapports de recherche concernant le programme de mesures de rechange et le début du travail en vue de la présentation d'un rapport sommaire sur les conclusions d'études sur le terrain;
- la poursuite des recherches entreprises à l'appui des mesures législatives de 1985 sur la conduite avec facultés affaiblies, y compris un important projet d'examen de la mise en oeuvre des dispositions sur le traitement curatif et sur l'incidence de celles-ci, et l'achèvement d'un examen de ces dispositions dans trois provinces, de même qu'une analyse des arrêts publiés;
- l'achèvement du rapport de synthèse sur les conclusions des recherches menées depuis trois ans sur la vulgarisation juridique; l'achèvement des rapports de recherches en vue de leur publication, d'une étude sur l'efficacité des mécanismes de distribution et sur la satisfaction des utilisateurs des documents d'information juridique du Ministère sur la *Loi sur le divorce*;
- l'élaboration de documents sur l'information juridique, y compris des livres, des articles de revues et d'autres documents sur les mesures législatives ayant trait à l'agression sexuelle contre les enfants; la préparation de deux enregistrements vidéos sur les dispositions

relatives à la conduite avec facultés affaiblies à l'intention des adolescents et des résidents du Grand Nord; la préparation d'une brochure sur le rôle des médiateurs en matière de divorce et la production d'une affiche encourageant les jeunes à mieux s'informer sur le système de justice.

Secteur de la sous-ministre associée
Direction du droit public

La Direction du droit public offre des conseils sur les questions de droit et de politique dans le domaine du droit public, et plus particulièrement en matière de droit constitutionnel, touchant notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*, et de droit international, autochtone et administratif, de même qu'en matière de droits de la personne, des langues officielles et d'affaires judiciaires. Elle examine également les projets de règlements pour en assurer la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*. La Direction collabore étroitement avec de nombreux autres ministères et organismes fédéraux.

■ Organisation

☐ Section du droit constitutionnel et international

Cette section dispense des conseils au gouvernement sur diverses questions juridiques et politiques relevant du droit constitutionnel et international. Elle participe aux négociations et à la rédaction des ententes fédérales-provinciales, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de conventions et autres instruments en droit international public et privé, ainsi qu'à la conduite des litiges soulevant des questions de droit constitutionnel et international.

Elle conseille également le gouvernement sur ses droits et obligations en droit international et sur les répercussions constitutionnelles des négociations commerciales. La Section s'occupe également de litiges concernant la relation entre le droit international et le droit interne. Elle représente enfin le Canada au sein de divers organismes internationaux qui oeuvrent à l'élaboration du droit international et, plus particulièrement, du droit international privé.

☐ Section de la consultation et du droit administratif

Cette section s'occupe d'abord et avant tout des questions juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. Par exemple, elle aide les autres directions du Ministère afin de permettre la réalisation de projets tels que la modification de la *Loi sur la Cour fédérale*. Elle conseille ministères et organismes fédéraux quant aux questions de politique et de droit afférentes aux projets de loi, à la réglementation ou aux autres initiatives que peuvent considérer ces derniers. Elle travaille également à l'élaboration de propositions de réforme du droit administratif. Une autre responsabilité importante de la Section est la rédaction, de concert avec les Services juridiques des ministères, des avis juridiques demandés par les commissions, ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux sur les questions administratives et juridiques les plus diverses.

☐ Section du Bureau du Conseil privé (Justice)

Cette section veille à l'exécution des obligations mises à la charge du sous-ministre de la Justice par la *Loi sur les textes réglementaires*. Cette loi exige que tous les projets de règlements soient étudiés afin d'assurer qu'ils sont conformes aux exigences précises qu'elle édicte et qu'ils sont autorisés. La Section fournit en outre des conseils pour la correction des ambiguïtés juridiques, des contradictions et des erreurs de forme que comportent les règlements projetés. Elle veille par ailleurs à ce que les règlements ne contreviennent pas aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* ni à celles des conventions internationales sur les droits de la personne. Elle s'occupe aussi d'examiner tous les textes réglementaires qui doivent être publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Elle examine tous les règlements qui ne sont pas étudiés en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, en conformité avec la *Déclaration canadienne des droits*.

Les avocats de cette section agissent comme conseillers juridiques des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé et, plus particulièrement, du greffier adjoint du Conseil privé chargé des décrets. La Section voit par ailleurs à la préparation de certaines proclamations ainsi que des commissions et autres documents donnés sous le grand sceau, notamment ceux ayant pour objet de nommer les juges.

La Section conseille également la Direction des affaires réglementaires sur des questions de droit et de politique qui se rattachent à la mise en œuvre du Projet de réglementation fédéral.

☐ **Section du Bureau des relations fédérales-provinciales**

Cette section donne des conseils sur des questions de droit et de politique au Bureau des relations fédérales-provinciales, notamment dans le domaine constitutionnel et dans celui des affaires autochtones. Elle participe également aux pourparlers relatifs à la réforme constitutionnelle avec les provinces, aux discussions constitutionnelles avec les autochtones et aux rencontres tripartites au sujet de l'autonomie gouvernementale des Métis.

☐ **Section des droits de la personne**

Cette section donne des conseils sur les questions de droit et de politique intéressant les droits de la personne, tout particulièrement en ce qui concerne la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Elle est également responsable des conseils juridiques et de l'élaboration de politiques se rapportant aux langues officielles et elle coordonne les litiges en matière de langue. Elle conseille en outre le gouvernement sur les questions internationales touchant les droits de la personne, notamment les obligations découlant des traités internationaux en vigueur. Elle est aussi chargée de donner suite aux plaintes déposées contre le Canada en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Section des affaires judiciaires fournit au Ministre et au Ministère des conseils sur les questions de droit et de politique touchant la magistrature fédérale.

☐ **Section du droit des autochtones**

Cette section donne des conseils sur les questions de droit et de politique dans le domaine des affaires des autochtones et du Nord, plus particulièrement en ce qui concerne l'élaboration de mesures visant à accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones, de même que les litiges relatifs aux autochtones. Elle dispense également des conseils sur des questions constitutionnelles et internationales intéressant les autochtones, effectue des travaux de recherche sur des questions de droit et de politique relativement à diverses questions concernant les autochtones et elle agit à titre de spécialiste auprès du Ministre et du Ministère. (Voir la Section des affaires autochtones, à la page 59.)

■ Activités

☐ **L'Accord du lac Meech**

Le sous-ministre adjoint, Droit public, avec l'appui de la Direction du droit public, a conseillé le Premier ministre et le gouvernement au sujet de l'Accord du lac Meech. En étroite collaboration avec le Bureau des relations fédérales-provinciales, la Direction a participé aux réunions des fonctionnaires et aux négociations qui ont précédé la signature du document. Plus particulièrement, elle a contribué à sa rédaction, aux conseils fournis sur le processus de ratification et aux explications de l'Accord données au Parlement et au grand public.

☐ **L'Accord de libre-échange**

Le Premier ministre Brian Mulroney et le Président Ronald Reagan ont signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis le 2 janvier 1988. Sous la direction générale du sous-ministre adjoint (Droit public), le Ministère a donné des conseils concernant l'Accord et ses répercussions constitutionnelles. Au cours du mois de mars, la Section du Bureau du Conseil privé a examiné un grand nombre de projets de règlements traitant du libre-échange, qui devaient être rédigés avant que soit déposée la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique*.

☐ **Les langues officielles**

De concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Secrétariat d'État, la Direction a poursuivi ses travaux visant à formuler une nouvelle politique et de nouvelles mesures législatives en matière de langues officielles. Le 25 juin 1987, le Ministre a présenté le projet de loi C-72, la Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles au Canada. Cette nouvelle loi remplacera la loi de 1969 par une autre plus complète tenant compte de l'évolution des politiques et de la jurisprudence, surtout depuis l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. La Direction a également participé à des travaux connexes touchant le projet de loi sur le multiculturalisme canadien, présenté par le Secrétaire d'État en décembre, de même qu'à des consultations qui ont débouché sur l'entrée en vigueur en septembre des dispositions du *Code criminel* sur la langue des procès en Saskatchewan. Des consultations similaires se sont poursuivies en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard sur les infractions punissables par procédure sommaire. En outre, la Direction a participé à la rédaction de la position du gouvernement dans un certain nombre d'affaires touchant les droits linguistiques garantis dans la Constitution, ainsi qu'à des travaux consultatifs sur la question de la privatisation et des langues officielles.

☐ **Les droits de la personne**

La Direction a fourni des conseils sur diverses questions touchant la Charte, notamment en ce qui concerne l'égalité, les perquisitions, les fouilles et les saisies, le droit à la vie, la liberté et la sécurité de la personne, les droits juridiques et les libertés fondamentales. Ces conseils, qui ont été offerts au Ministre et au sous-ministre, de même qu'à de nombreux autres ministères, portaient tant sur des litiges que sur des mesures législatives. Les consultations se sont poursuivies concernant la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, commencée à la suite de recommandations faites par des comités parlementaires et de préoccupations formulées par la Commission canadienne des droits de la personne. En outre, au cours de l'année, la Direction a rédigé la partie fédérale du deuxième rapport du Canada sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont la date de présentation aux Nations Unies était prévue pour août 1988.

☐ **Le différend franco-canadien sur les pêches et les limites territoriales**

Tout au long de l'année, la Direction a participé aux négociations avec la France relativement à un différend concernant le Traité de 1972 sur les pêches entre le Canada et la France et les limites maritimes de Saint-Pierre et Miquelon au large de la côte sud de Terre-Neuve. L'impossibilité de régler la question des contingentements de la France en vertu du Traité, a retardé le renvoi à une tierce partie du règlement judiciaire du différend sur les limites territoriales. Les négociations se poursuivaient toujours à la fin de l'année.

☐ **Les affaires judiciaires**

La *Loi sur les juges* a été modifiée deux fois au cours de l'exercice. Le projet de loi C-41 a normalisé les dispositions relatives à la retraite, aux juges surnuméraires et à la durée d'occupation du poste des juges nommés par le gouvernement fédéral. En vertu du projet de loi C-88, le traitement des juges a été porté aux niveaux recommandés par la Commission sur le traitement et les avantages des juges de 1986. Ce projet a également apporté à la *Loi sur les juges* certaines modifications relatives à la *Charte*. La Direction a également participé à la réforme du processus de nomination des juges et à la création du Centre canadien de la magistrature, qui coordonnera la formation des juges au Canada.

☐ **Les questions internationales touchant les autochtones**

La Direction a conseillé le gouvernement sur la séance de 1987 du Groupe de travail des populations autochtones des Nations Unies, sur la révision d'une Convention concernant les populations aborigènes et tribales effectuée par l'Organisation internationale du travail, de même qu'en ce qui concerne la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est tenue à Vancouver en 1987.

Autres activités

Au cours de l'année écoulée, la Direction du droit public a également :

- organisé le cinquième séminaire de droit commercial international, qui s'est tenu à Ottawa le 15 octobre 1987;
- administré une partie du Fonds de la consultation et du développement du ministère de la Justice et réévalué les priorités du Fonds des droits de la personne;
- donné 147 opinions sur les règlements, conformément à la *Loi sur les textes réglementaires*;
- à titre de conseiller juridique du Bureau du Conseil privé, étudié quelque 1 700 décrets, examiné quelque 1 236 règlements afin d'en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et rédigé environ 130 documents donnés sous le grand sceau;
- procédé à de vastes consultations sur une série de propositions visant à modifier la compétence de la Cour fédérale du Canada et à améliorer la *Loi sur la Cour fédérale*;
- de concert avec la Direction des affaires réglementaires du Conseil du Trésor, tenu son deuxième séminaire annuel sur le processus de réglementation à l'intention des avocats et des fonctionnaires du gouvernement;
- offert aux avocats du gouvernement les quatrième et cinquième d'une série de séminaires annuels en droit administratif à l'intention des avocats du gouvernement.

Direction de la planification des programmes législatifs

La Direction de la planification des programmes législatifs rédige tous les projets de loi du gouvernement ainsi que les motions de modification de ces projets de loi. Elle est en outre chargée de la révision périodique et de la codification des lois et des règlements. Elle veille également à la publication des recueils annuels des lois et de la partie III de la *Gazette du Canada*.

■ Organisation

La Direction, placée sous l'autorité de la sous-ministre associée, comprend la Section de la législation, la Commission de révision des lois et le Service de révision rédactionnelle.

■ Section de la législation

Cette section est sous la direction du premier conseiller législatif, qui a rang de sous-ministre adjoint. Elle est composée d'un premier conseiller législatif adjoint, d'un avocat général (Législation), de cinq avocats-conseils et de dix rédacteurs législatifs. En outre, un avocat-conseil et trois rédacteurs sont rattachés à la Division de droit fiscal du contentieux du ministère des Finances et y sont chargés de rédiger et de réviser les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ses règlements d'application.

Le sous-ministre de la Justice a par ailleurs délégué au premier conseiller législatif le soin d'examiner tous les projets de loi présentés par les ministres à la Chambre des communes. Il s'agit là d'une exigence de la *Loi sur le ministère de la Justice* qui permet de veiller à ce que les textes soient compatibles avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits*.

☐ Commission de révision des lois

La Commission de révision des lois procède à la révision et à la codification des lois fédérales. Elle tient également à jour des bases de données relatives à tous les textes législatifs et réglementaires d'intérêt public et général. La Commission est présidée par la sous-ministre adjointe (Droit public), et est également composée du premier conseiller législatif et de l'avocat général (Législation). Le secrétaire de la Commission, également avocat général, a supervisé le travail de quinze personnes au cours de l'année, y compris celui de trois avocats.

☐ Service de révision rédactionnelle

Le Service de révision rédactionnelle fournit des services de révision rédactionnelle à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice). Il rédige, à l'intention des agents de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), les projets de proclamations, de commissions et autres instruments donnés sous le grand sceau. En outre, il garde les exemplaires à jour des lois et règlements et prépare et supervise l'impression du Tableau des lois d'intérêt public et du Tableau des lois et des ministres responsables, de la Partie III de la *Gazette du Canada* et des volumes annuels des Lois du Canada.

■ Activités

Le gouvernement a présenté, en 1987-1988, 77 projets de loi rédigés par la Section de la législation. Pendant cette période, la Section a également rédigé un nombre de motions visant à modifier les projets de de loi au Parlement, et a entamé des travaux sur un grand nombre d'autres textes législatifs. Parmi sur un grand nombre d'autres textes législatifs. Parmi les textes les plus importants, on retrouve les dispositions législatives nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, et la *Loi sur les langues officiels, de méme que des lois visant à modifier la Loi sur l'immigration*, la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi électorale du Canada*.

La Section a continué de contribuer largement aux travaux du comité constitué afin de rédiger la version officielle française de certaines lois constitutionnelles. Le premier rapport de ce comité a été déposé devant le Parlement à la fin de 1986. La Section a également assisté le gouvernement de la Saskatchewan dans la rédaction de la version française de certaines lois provinciales urgentes.

Le Ministère a de nouveau versé une aide financière à l'Université d'Ottawa relativement au programme de rédaction législative donné par les Sections de *common law* et de droit civil de la Faculté de droit dans le cadre de leur programme d'études supérieures. Huit bourses d'études en rédaction législative ont été accordées à des étudiants inscrits à ce programme d'étude, qui forme la plupart des rédacteurs législatifs que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux embauchent.

La *Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)* a été adoptée à la fin de 1987. L'impression des Lois révisées, en volumes reliés et en feuilles mobiles, a été faite au cours de l'année

Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec), qui relève de la sous-ministre associée, agit à titre de représentant du procureur général du Canada dans les poursuites en matière civile intentées par l'administration fédérale et ses représentants au Québec ou contre ceux-ci. (Pour ce qui est des poursuites en matière civile intentées ailleurs au Canada, voir la page 15, Direction du contentieux des affaires civiles.)

La Section se compose de huit avocats, de deux notaires et d'un spécialiste parajuridique chargés des litiges en général, de même que des dossiers en matière de droit immobilier et commercial, pour toutes les régions du Québec à l'exception de la région de Montréal. La Section s'occupe de toute question ressortissant aux domaines du droit public et du droit privé, sauf en ce qui concerne les affaires pénales, les cotisations en matière fiscale et les questions relatives à l'immigration.

Voici quelques-unes des affaires importantes traitées au cours de l'année :

Dans *Procureur général du Québec c. Régent Sioui et autres*, quatre membres de la bande des Hurons de Lorette (Québec) ont été reconnus coupables d'avoir fait du camping dans le Parc provincial Jacques-Cartier, en contravention d'un règlement de la *Loi sur les parcs* qui interdit de détruire les plantes et de faire des feux, même si les défendeurs ont fait valoir, entre autres choses, des arguments touchant la liberté de religion et les droits des autochtones garantis dans la *Charte*. La Cour d'appel du Québec a infirmé les condamnations en faisant valoir que l'article 88 de la *Loi sur les Indiens* a préséance sur le règlement d'application de la *Loi sur les parcs* et empêche que la loi provinciale ne porte atteinte aux droits issus de traités des défendeurs qui figurent dans un document signé en 1760 par les Hurons et le Général Murray. Le procureur général du Québec a interieté appel à la Cour suprême du Canada, et le procureur général du Canada est alors intervenu.

Dans *Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec c. la Commission des champs de bataille nationaux*, la Cour d'appel du Québec a infirmé un jugement en première instance, et a soutenu que tous les transporteurs traversant des terrains administrés par la Commission des champs de bataille nationaux doivent être détenteurs d'un permis délivré par la Commission des transports du Québec en vertu de la *Loi sur les transports* de la province. Le procureur général du Canada a interjeté appel à la Cour suprême du Canada.

Dans *Johnny Alashua et autres c. La Société des Inuit du Nord québécois et autres*, les demandeurs ont demandé à la Cour supérieure du Québec de déclarer que l'Accord de la Baie James (et les lois et règlements adoptés par la suite) sont *ultra vires*, nuls et sans effet. Ils ont fait valoir, en particulier, a) que l'accord viole un article de la *Loi constitutionnelle de 1867*, b) que la Société des Inuit du Nord québécois n'est pas autorisée à les représenter aux fins de l'accord et c) qu'ils conservent donc les droits qui leur sont reconnus en vertu de la *Loi de l'extension des frontières de Québec* de 1912, dans sa version modifiée. Le ministère public a contesté cette action. Les procédures se poursuivaient à la fin de l'exercice.

■ Bureau régional de Montréal

Le Bureau régional de Montréal s'occupe de la conduite des poursuites criminelles au nom du procureur général du Canada, intente ou conteste les affaires civiles auxquelles la Couronne est partie et représente le ministre du Revenu national dans les litiges fiscaux mettant en cause les contribuables québécois. Le Bureau fournit également des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux au Québec. Il est responsable de ces questions dans l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal, ce qui inclut la ville et ses zones périphériques. Le Bureau comptait 52 avocats en 1987-1988, dont 24 pour le contentieux des affaires civiles, 14 pour les poursuites criminelles et 11 pour le contentieux des affaires fiscales. On y trouvait également trois avocats généraux, cinq stagiaires et cinq autres étudiants.

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de plus de 6 000 dossiers comprenant, entre autres, des actions découlant de l'application des dispositions législatives sur l'immigration, les services correctionnels, l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage et les douanes. La *Charte canadienne des droits et libertés* était invoquée dans la plupart de ces affaires.

La Section des poursuites criminelles a agi principalement dans le domaine des poursuites en matière de stupéfiants, d'aliments et drogues et de crimes économiques. Les avocats de la Section se sont en outre occupés d'affaires d'extradition, d'interception des communications privées et d'affaires concernant l'examen judiciaire de mesures prises par des représentants d'établissements carcéraux. Une grande partie du travail de la Section provient des demandes de mandats de perquisition et des oppositions à ces demandes, ainsi que des affaires intentées en vertu de la *Charte*.

La Section du contentieux des affaires fiscales a traité plus de 3 200 dossiers, représentant le ministère du Revenu national auprès de la Cour canadienne de l'impôt et des deux divisions de la Cour fédérale.

Dans *Gouvernement du Canada c. Joseph John Kindler*, la Cour d'appel fédérale a statué qu'une enquête menée en vertu de la *Loi sur l'immigration* concernant un fugitif américain ne constituait pas une extradition de fait. La Cour a également statué que la décision concernant la nécessité de mener une enquête ne portait atteinte à aucun droit du défendeur garanti dans la *Charte*.

Dans une action découlant de la faillite de Construction Taragon Inc., la Cour d'appel du Québec a soutenu que la *Loi sur la faillite* n'annulait pas une fiducie réputée créée pour le bénéfice de Sa Majesté en vertu d'un article de la *Loi sur l'assurance-chômage*. La décision confirmait l'application d'un article de la *Loi sur la faillite* selon lequel les biens détenus en fiducie pour une autre personne par un failli ne doivent pas être inclus dans l'actif du failli.

Dans l'affaire *Lasalle c. Le Marier,* la Cour d'appel du Québec a infirmé en partie une décision de la Cour supérieure du Québec, et a permis d'intenter un recours collectif contre le directeur de la prison Archambault. La poursuite découlait de l'abolition des activités régulières des détenus en raison des mesures prises pour réparer les dégâts causés par une émeute qui avait eu lieu à l'été 1982. La Cour d'appel a autorisé l'appel en partie, accordant la permission d'intenter un recours collectif contre le directeur, mais non contre le solliciteur général.

Dans *La Reine c. Les Habitations Périgord Inc. et autres*, les accusés contestaient un certificat signé par un fonctionnaire pour et au nom du Ministre afin de faire échec à la prescription. La Cour d'appel du Québec a confirmé les jugements antérieurs en statuant que le ministre du Revenu doit prendre personnellement connaissance de la preuve justifiant la poursuite des accusés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

Dans *La Reine c. Francesco Dellacio et Domenico Franco Sciullo*, la Cour supérieure a infirmé une décision d'accorder aux accusés une libération avec caution, après qu'ils eurent été accusés de conspiration en vue d'importer un stupéfiant, d'importation et de possession d'un stupéfiant pour en faire le trafic. Le procureur général du Canada a demandé que l'affaire soit révisée par un autre juge de la Cour supérieure, qui a ordonné que les accusés soient incarcérés jusqu'à la fin de leur procès.

Dans *États-Unis d'Amérique c. Allain Allard et Jean-Pierre Charette*, la Cour suprême a statué qu'un juge d'une Cour supérieure, agissant à titre de commissaire en vertu de la *Loi sur l'extradition*, n'est pas un tribunal compétent aux termes de la *Charte*. Par ailleurs, la Cour a soutenu que les retards occasionnés par les gouvernements étrangers pour intenter une action en vertu de la *Loi sur l'extradition* ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul des délais prévus aux termes de la *Charte*.

Dans *États-Unis d'Amérique c. Cotroni* et *États-Unis d'Amérique c. El Zein*, la Cour d'appel du Québec a statué qu'il est contraire à un article de la *Charte* d'extrader un citoyen canadien lorsque celui-ci peut être jugé au Canada pour l'infraction en question. Les deux affaires ont été soumises à la Cour suprême du Canada, mais la décision était en délibéré à la fin de l'exercice.

Dans *Robert Collin c. Jean-Paul Dallaire et autres*, et dans d'autres affaires, la Cour supérieure a statué qu'un détenu ne peut avoir recours à l'*habeas corpus* que s'il a épuisé tous les recours administratifs prévus par la loi, et si la demande renferme un motif plausible d'examen, équivalant à une perte ou à une absence de compétence.

Dans *Laurentide Rendering Inc. c. La Reine*, la Cour d'appel fédérale a statué que Revenu Canada avait eu raison de considérer que le montant dû à la suite d'une expropriation était un revenu de l'année durant laquelle le montant de l'indemnisation a été convenu (1975), et non de l'année de l'expropriation (1969). En rendant cette décision, la Cour a décrété que, dans les circonstances de l'espèce, l'alinéa 44(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* applicable aux montants à recevoir après mai 1974, n'avait aucun effet rétroactif.

Dans *Placements Bourget Inc. c. La Reine*, il s'agissait de déterminer si le profit provenant de la vente de valeurs mobilières constituait un gain en capital ou un revenu d'entreprise. Le jugement a été rendu en faveur du ministère du Revenu. Le contribuable en a appelé de la décision à la Cour d'appel fédérale.

■ Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles vise à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans les textes législatifs, au sein de la profession juridique et devant les tribunaux.

Constitué en 1981, le programme aide à la publication de glossaires, de vocabulaires, de formulaires et de guides à l'intention des juristes, des étudiants en droit et des professeurs, ainsi qu'à l'élaboration des cours de formation en terminologie juridique française à l'intention des avocats, des interprètes et des juges.

La sous-ministre associée est responsable de la participation du Ministère à ce programme et elle en préside les comités de gestion et d'orientation. Le comité d'orientation se compose de représentants du Secrétariat d'État, des procureurs généraux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, du ministère de la Justice du Québec, des associations de juristes d'expression française constituées des barreaux du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario dans les provinces de common law, des Universités d'Ottawa, de Moncton, de McGill, du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, du Conseil canadien de la documentation juridique et de l'Association du Barreau canadien.

Depuis 1984, le Programme a publié des vocabulaires bilingues normalisés sur le droit de la preuve, sur le droit successoral, de même que les tomes 1 et 2 d'un vocabulaire sur le droit des biens. Des travaux se poursuivent parallèlement en vue de la publication d'un lexique bilingue des termes juridiques relevés dans les *Lois révisées du Canada (1985)*.

Secteur des services juridiques ministériels

Le Secteur des services juridiques ministériels fournit sur place des services juridiques de toute nature aux ministères et organismes fédéraux, ainsi que des conseils juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial et le droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information, de même que le droit des échanges commerciaux. Il est également chargé de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes.

Organisation

En 1987-1988, le Secteur regroupait 280 personnes, ce chiffre comprenant à la fois les avocats et le personnel non juridique. (Ces chiffres englobent les années-personnes prêtées au ministère de la Justice par les ministères et organismes clients.) Il a été réorganisé au cours de l'année et est composé de quatre directions dirigées respectivement par un premier sous-ministre adjoint, Droit commercial et immobilier, un sous-ministre adjoint, Accès à l'information, un sous-ministre adjoint, Services juridiques - Finances.

☐ Droit commercial et immobilier

Le premier sous-ministre adjoint, Droit commercial et immobilier, en plus d'exercer son autorité sur l'ensemble du secteur et d'en assurer la coordination, est chargé des contentieux des ministères ou organismes suivants:

- ☐ Affaires des anciens combattants
- ☐ Affaires extérieures
- ☐ Affaires indiennes et du Nord canadien
- ☐ Agence canadienne de développement international
- ☐ Approvisionnements et Services
- ☐ Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires
- ☐ Commission de la Capitale nationale
- ☐ Conseil national de recherches
- ☐ Corporation commerciale canadienne
- ☐ Défense nationale
- ☐ Environnement Canada
- ☐ Monnaie royale canadienne
- ☐ Transports
- ☐ Travaux publics

Le premier sous-ministre adjoint a aussi la responsabilité fonctionnelle de toutes les activités relevant du droit commercial et immobilier. Il doit en outre diriger les sections du droit commercial et immobilier et des services de consultation.

☐ Droit à l'information

Le sous-ministre adjoint, Droit à l'information, est responsable de la gestion et de la coordination des contentieux des ministères et organismes suivants :

- ☐ Centre de la sécurité des télécommunications
- ☐ Commission de la Fonction publique
- ☐ Commission nationale des libérations conditionnelles
- ☐ Conseil du Trésor
- ☐ Emploi et Immigration
- ☐ Gendarmerie royale du Canada
- ☐ Pêches et Océans
- ☐ Santé et Bien-être social
- ☐ Secrétariat d'État
- ☐ Service canadien du renseignement de sécurité
- ☐ Service correctionnel

- ☐ Solliciteur général
- ☐ Travail

Ce sous-ministre adjoint est également chargé de la direction et de la supervision de la Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels, ainsi que des conseils juridiques et des politiques s'y rattachant.

☐ **Droit des échanges commerciaux**

Le sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, est responsable de la gestion et de la coordination des contentieux des ministères et organismes suivants :

- ☐ Agriculture
- ☐ Agence canadienne de promotion du Canada atlantique
- ☐ Bureau de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
- ☐ Bureau des négociations commerciales
- ☐ Commission canadienne du lait
- ☐ Commission de contrôle de l'énergie atomique
- ☐ Communications
- ☐ Consommation et Corporations
- ☐ Énergie, Mines et Ressources
- ☐ Expansion industrielle régionale
- ☐ Revenu Canada (Douanes et Accise)
- ☐ Revenu Canada (Impôt)

En outre, ce sous-ministre adjoint est responsable de la gestion de la Section du droit des échanges commerciaux et de la prestation de conseils dans ce domaine.

☐ **Services juridiques - Finances**

Le sous-ministre adjoint, Finances, est le premier conseiller juridique du ministère des Finances, et il est chargé de la gestion et de la coordination du contentieux de ce ministère et de celui du Bureau du surintendant des institutions financières.

■ Activités

Ce secteur fournit des conseils juridiques à l'administration fédérale dans presque tous les secteurs d'activité. Parmi ses principales réalisations en 1987-1988, il convient de mentionner :

- ☐ l'aide à la privatisation de la Commission d'énergie du Nord canadien;
- ☐ la prestation de conseils juridiques en vue de la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, de l'Agence spatiale canadienne et de la Station spatiale habitée;
- ☐ la participation à la rédaction des modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* et à l'adoption de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*;
- ☐ la prestation de conseils juridiques dans la vente de terres publiques et la construction effectuée par les Musées nationaux;
- ☐ la négociation de l'amélioration des contrats avec les sociétés minières canadiennes et étrangères et des contrats d'approvisionnement de pièces de monnaie et de flans pour le Canada et des pays étrangers;
- ☐ la prestation de services de secrétariat intégrés aux conseils d'administration de plusieurs organismes fédéraux;
- ☐ la participation à d'importants projets de la Couronne, notamment le Programme canadien d'acquisition de sous-marins, la phase II du Programme de remplacement des navires et le Système d'alerte du Nord canadien;
- ☐ la participation à la révision de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, la *Loi nationale de 1987 sur les transports* et de la *Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes*, ainsi qu'à la construction de la troisième aérogare à l'Aéroport international Pearson de Toronto;
- ☐ la participation à l'élaboration de la politique et à la rédaction des projets de lois C-55 et C-84 sur l'immigration;

- ☐ la négociation d'un protocole d'entente fédéral-provincial avec Terre-Neuve, permettant à la province d'accorder des permis pour des projets d'aquaculture au nom du gouvernement fédéral;
- ☐ l'étude de questions juridiques touchant la greffe d'organes et de tissus, la fertilisation *in vitro* et la maternité de substitution;
- ☐ la rédaction de la réponse du gouvernement fédéral aux contestations, en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés,* concernant les allocations aux conjoints versées en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*;
- ☐ la rédaction de la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- ☐ l'assistance dans l'élaboration des modifications à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* en ce qui concerne la création du Comité externe d'examen et de la Commission des plaintes du public;
- ☐ la conduite des litiges relatifs à la discipline et à l'interprétation des conventions collectives;
- ☐ l'aide à la formulation d'un cadre d'élaboration de la politique canadienne des télécommunications;
- ☐ l'aide à l'élaboration de mesures législatives concernant le lobbying, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et la Commission d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail;
- ☐ la participation à la restructuration et à la réorganisation de l'industrie canadienne de la construction navale;
- ☐ l'élaboration de dispositions législatives visant à mettre en oeuvre la convention internationale relative au Tarif des douanes basé sur le système harmonisé;
- ☐ la mise en oeuvre de la réforme législative des institutions financières;
- ☐ la participation à l'élaboration des dispositions législatives créant le Bureau du surintendant des institutions financières et des modifications à la *Loi sur les compagnies fiduciaires* et à la *Loi sur les compagnies de prêt*.

Droit relatif aux autochtones

Le ministère de la Justice offre au gouvernement fédéral des conseils d'ordre juridique général concernant les autochtones. Le Ministère effectue également des travaux de recherche et administre des programmes dont le but est d'assurer que le système de justice tient compte des particularités des peuples autochtones.

Les avocats du ministère de la Justice conseillent le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Bureau des relations fédérales-provinciales, parmi d'autres ministères, sur des questions relatives à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Les fonctionnaires du Ministère participent au processus constitutionnel et aux aspects touchant le droit et les politiques des propositions visant à accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones.

Le ministère de la Justice conseille également le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui a trait aux négociations relatives aux revendications territoriales à caractère général ou particulier des autochtones. Les avocats du Ministère effectuent les recherches qui s'imposent et aident à déterminer les obligations juridiques qui découlent de ces revendications territoriales ainsi que la valeur des arguments historiques invoqués. Le règlement de certaines revendications exige l'adoption d'un texte législatif dont le Ministère doit assurer la rédaction.

■ Organisation

Les questions de droit et de politique autochtones sont avant tout prises en charge, à l'administration centrale, par la Section du droit des autochtones de la Direction du droit public. L'avocat-conseil affecté au Bureau des relations fédérales-provinciales, qui comprend le Bureau des affaires constitutionnelles autochtones, lui fournit les services juridiques dont il a besoin en la matière. La Direction du contentieux des affaires civiles et l'avocat général principal sont chargés de suivre tous les litiges portant sur les questions autochtones. Le sous-procureur général adjoint, Droit pénal, dirige les poursuites criminelles relatives aux droits des autochtones. Par ailleurs, le contentieux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournit les services juridiques nécessaires en ce qui concerne tous les aspects des programmes et activités du ministère client, notamment l'application de la *Loi sur les Indiens*, l'administration des programmes visant les Indiens et les négociations sur les revendications autochtones.

■ Activités

Les questions relatives aux autochtones et les litiges qui en découlent continuent d'accaparer le temps des sections responsables des litiges au sein du Ministère dans tout le pays, et plus particulièrement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. Les garanties prévues dans la *Loi constitutionnelle de 1982* ont soulevé des questions nouvelles importantes dans la plupart des causes traitées au cours de 1987-1988.

Les discussions portant sur les revendications territoriales sont souvent influencées par l'issue des litiges concernant les terres des Indiens ainsi que les droits de chasse, de pêche et de récolte. Tout au long de l'année, le groupe des avocats généraux et les Directions du contentieux des affaires civiles et du droit pénal du Ministère n'ont jamais eu moins d'une centaine d'affaires autochtones en marche.

Il s'agit de réclamations civiles contre le gouvernement fédéral et de poursuites pénales intentées en application de lois fédérales comme la *Loi sur les pêcheries* et la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. La Section du contentieux des affaires civiles, de concert avec le Service du contentieux du ministère des Affaires indiennes et du Nord, a été chargée d'analyser et de négocier les revendications territoriales fondées sur l'omission prétendue de la Couronne de s'acquitter de ses obligations juridiques à l'égard de la population autochtone, notamment celles qui découlent de divers traités.

Tout au long de l'année, le Ministère a offert des programmes et effectué des études par l'entremise de sa Direction de la politique, des programmes et de la recherche. La Direction a continué d'assurer la mise en oeuvre du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et du Programme d'accès des autochtones aux études de droit.

Subventions et contributions du Ministère

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche administre la plupart des programmes de subventions et de contributions du Ministère, les autres relevant de la Direction du droit public. En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires au public.

La Section des programmes (Accès à la justice) élabore et administre les principales ententes fédérales-provinciales de financement des programmes dans trois secteurs : l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux autochtones et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (voir les tableaux aux p. 64 et 65)

Le Programme d'aide juridique permet que, dans les affaires criminelles graves (affaires criminelles et civiles dans les territoires), les personnes défavorisées au plan économique aient accès à l'aide juridique partout au Canada. Les frais du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones sont partagés à parts égales avec les provinces et les territoires. Ce programme aide les Indiens inscrits et non inscrits, de même que les Inuit et les Métis, à comprendre quels sont leurs droits juridiques et à obtenir de l'aide juridique. Le Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes de crimes violents. Les provinces et les territoires ont négocié un nouveau protocole d'entente avec le Ministère au cours de l'année, ce qui constitue une étape vers la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels. En vertu de l'entente, le gouvernement verserait plus que le double de sa contribution habituelle en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels. En outre, un Fonds d'aide aux victimes sera constitué.

Outre ces programmes de partage des frais, la Section administre également des ententes appuyant les programmes de vulgarisation et d'information juridiques, les subventions et les contributions versées aux organismes nationaux de justice pénale et divers programmes de financement visant à encourager les études supérieures en droit.

La Section des programmes (Jeunes contrevenants) administre le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir le tableau à la p. 65, responsabilité qui a été transférée du ministère du Solliciteur général en avril 1987. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral contribue à 50 p. 100 aux frais engagés par les provinces pour les services de garde postérieurs à la décision, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange.

Subventions et contributions diverses 1987 - 1988

Programme	Objet	Montant
Accès des autochtones aux études de droit	Subventions en vue d'aider les étudiants autochtones à s'engager dans la profession juridique	225 579 $
Échange d'étudiants en droit civil/ common law	Échange d'étudiants	224 166
Bourses d'études Duff-Rinfret	Six bourses de maîtrise offertes aux diplômés en droit	79 950

Bénéficiaires	Montant
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	5 946 $
Commission internationale de juristes	17 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	78 120
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	17 086
Manitoba Métis Federation	30 000
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	92 455
Centre canadien de la magistrature	50 000
Conseil canadien de la documentation juridique	380 200

Autres programmes de financement 1987 - 1988

Fonds	Projets	Montant
Fonds d'accès à l'information juridique	16	866 363 $
Fonds d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	6	208 622
Programme de contributions pour l'élaboration de système d'application de la **LJC**	11	1 758 236
Contributions pour l'élaboration des programmes concernant les jeunes contrevenants	22	655 886
Jeunes contrevenants - Établissement de garde	1	262 597
Fonds des droits de la personne	28	292 224
Fonds de la réforme du droit pénal - Généralités	39	584 551
Fonds de la réforme du droit pénal - Agressions sexuelles contre des enfants	9	176 754
Conduite avec facultés affaiblies	45	1 039 814
Fonds de la consultation et du développement - Généralités	8	135 003
Fonds de la consultation et du développement - Droit public et international	19	115 959
Fonds de la consultation et du développement - Droit de la famille	5	49 530
Projets spéciaux - Aide juridique	5	100 572
Autres projets intéressant les autochtones	2	9 463
Fonds de l'autonomie gouvernementale des autochtones	4	401 073

Programme de partage des frais
Assistance parajudiciaire aux autochtones

PROVINCE/TERRITOIRE	Contributions fédérales 1986-1987	1987-1988
Colombie-Britannique	585 094 $	580 857 $
Alberta	782 530	803 439
Saskatchewan	409 115	170 193
Manitoba	184 950	248 230
Ontario	458 706	478 028
Québec	444 510	457 390
Terre-Neuve	73 965	76 275
Territoires du Nord-Ouest	306 120	294 968
Yukon	58 950	100 752
Total	3 303 940 $	3 210 132 $

Programme de partage des frais
Aide juridique aux adultes en matière pénale et Aide juridique aux jeunes contrevenants

PROVINCE/TERRITOIRE	Contributions fédérales 1987-1988
Terre-Neuve	1 121 204 $
Île-du-Prince-Édouard	209 759
Nouvelle-Écosse	2 841 061
Nouveau-Brunswick	1 121 646
Québec	12 840 474
Ontario	26 624 347
Manitoba	2 881 264
Saskatchewan	2 125 402
Alberta	5 864 002
Colombie-Britannique	5 966 667
Yukon	962 255
Territoires du Nord-Ouest	995 647
Total	63 553 726 $

Programme de partage des frais
Services de justice applicables aux adolescents

PROVINCE/TERRITOIRE	1987-88	Rétroactif Années précédentes	Total 1987-1988
Colombie-Britannique	14 187 000$	3 355 298 $	17 542 298 $
Alberta	11 596 000	0	11 596 000
Saskatchewan	6 329 506	363 630	6 693 136
Manitoba	5 286 000	620 238	5 906 238
Ontario	50 796 000	1 042 599	51 838 599
Québec	28 536 162	66 149 340	94 685 502*
Nouveau-Brunswick	3 619 474	141 076	3 760 550
Nouvelle-Écosse	3 553 230	71 826	3 625 056
Île-du-Prince-Édouard	1 030 390	781 701	1 812 091
Terre-Neuve	2 384 000	334 275	2 718 275
Yukon	978 905	1 443 945	2 422 850
T.N.-O.	0	3 975 064	3 975 064
Total	128 296 667 $	78 278 992 $	206 575 659 $

* Comprend les paiements pour quatre années financières.

Programme de partage des frais
Indemnisation des victimes d'actes criminels

PROVINCE/TERRITOIRE	Contributions fédérales 1987-1988
Colombie-Britannique	290 590 $
Alberta	238 950
Saskatchewan	102 100
Manitoba	107 860
Ontario	918 191
Québec	662 720
Nouveau-Brunswick	72 203*
Nouvelle-Écosse	88 380
Terre-Neuve	18 955
T.N.-O.	33 678
Yukon	88 728
Total	2 622 355 $

* Comprend des paiements rétroactifs de 7 425 $

Annexe I

Lois dont l'application relevait en tout ou en partie du ministre de la Justice au 31 mars 1988

Code Criminel, S.R.C. 1970, c. C-34

Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, c. 44

Loi anti-inflation, S.C. 1974-75-76, c. 75

Loi canadienne sur les droits de la personne, S.C. 1976-77, c. 33

Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, c. P-24

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, S.C. 1986, c. 5

Loi de 1984 sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, S.C. 1984, c. 32

Loi de 1985 sur le divorce, S.C. 1986, c. 4

Loi des aliments et drogues, S.R.C. 1970, c. F-27

Loi d'interprétation, S.R.C. 1970, c. I-23

Loi sur l'accès à l'information, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Annexe I)

Loi sur la Commission de réforme du droit, S.R.C. 1970, c. 23 (1er supp.)

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, S.R.C. 1986, c. 21

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, S.C. 1980-81-82-83, c. 158 (Partie I)

Loi sur la Cour fédérale, S.R.C. 1970, c. 10 (2e supp.)

Loi sur la Cour permanente de justice internationale, S.C. 1921, c. 46

Loi sur la Cour suprême, S.R.C. 1970, c. S-19

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, c. A-14

Loi sur la preuve au Canada, S.R.C. 1970, c. E-10

Loi sur la protection des renseignements personnels, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Annexe II)

Loi sur l'arbitrage commercial, S.C. 1986, c. 22

Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, S.R.C. 1970, c. T-9

Loi sur la responsabilité de la Couronne, S.R.C. 1970, c. C-38

Loi sur la révision des lois, S.C. 1974-75-76, c. 20

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, S.C. 1980-81-82-83, c. 100

Loi sur le maintien des services postaux, S.R.C. 1970, c. P-15

Loi sur le mariage, S.R.C. 1970, c. M-5

Loi sur le ministère de la Justice, S.R.C. 1970, c. J-2

Loi sur l'enrôlement à l'étranger, S.R.C. 1970, c. F-29

Loi sur l'extradition, S.R.C. 1970, c. E-21

Loi sur les biens en déshérence, S.R.C. 1970, c. E-7

Loi sur les connaissements, S.R.C. 1970, c. B-6

Loi sur les criminels fugitifs, S.R.C. 1970, c. F-32

Loi sur les jeunes contrevenants, S.C. 1980-81-82-83, c.110

Loi sur les juges, S.R.C. 1970, c. J-I

Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), S.C. 1987, c. 48

Loi sur les mesures de guerre, S.R.C. 1970, c. W-2

Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, S.C. 1984, c. 49

Loi sur les secrets officiels, S.R.C. 1970, c. O-3

Loi sur les stupéfiants, S.R.C. 1970, c. N-1

Loi sur les textes réglementaires, S.C. 1970-71-72, c. 38

Loi sur l'identification des criminels, S.R.C. 1970, c. I-1

Loi sur l'immunité des États, S.C. 1980-81-82-83, c. 95

Annexe II

Ministères et organismes desservis par le Secteur des services juridiques ministériels

Administration du pipe-line du Nord
Administration du rétablissement agricole des Prairies
Affaires des anciens combattants
Affaires extérieures
Affaires indiennes et du Nord canadien
Agence canadienne de développement international
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agriculture
Approvisionnements et Services
Archives nationales du Canada
Bibliothèque nationale
Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires
Bureau des négociations commerciales
Bureau du surintendant des institutions financières
Canagrex
Centre de la sécurité des télécommunications
Commission canadienne des grains
Commission canadienne des pensions
Commission canadienne du lait
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique
Commission de l'emploi et de l'immigration
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des allocations aux anciens combattants
Commission des champs de bataille nationaux
Commission d'indemnisation des marins marchands
Commission du textile et du vêtement
Commission nationale des libérations conditionnelles
Communications
Condition féminine
Condition physique et Sport amateur
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Conseil de recherches médicales
Conseil du Trésor
Conseil national de commercialisation des produits de ferme
Conseil national de recherches
Consommation et Corporations
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Défense nationale
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Énergie, Mines et Ressources
Environnement
Expansion industrielle régionale
Finances
Gendarmerie royale du Canada
Investissement Canada
Ministère d'État à la Jeunesse
Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie
Ministère d'État au Multiculturalisme
Monnaie royale canadienne
Musées nationaux du Canada
Office canadien des provendes
Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Office de stabilisation des prix agricoles
Office des prix des produits de la pêche
Office des produits agricoles
Office national du film
Pêches et Océans
Régime d'assurance-bâtiments de pêche
Revenu Canada (douanes et accise)
Revenu Canada (impôt)
Santé et Bien-être social
Secrétariat d'État
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel Canada
Solliciteur général
Statistique Canada
Transports
Travail
Travaux publics
Tribunal d'appel des anciens combattants

Annexe III

■ Quelques publications, 1987-1988

☐ **Divorce et médiation familiale**

Bibliographie annotée sur la documentation relative à la garde d'enfants et aux pensions alimentaires

Un répertoire des services de médiation et de réconciliation en matière de divorce au Canada

Un autre moyen : La médiation en matière de divorce et de séparation

☐ **Armes à feu**

Contrôle des armes à feu au Canada

☐ **Détermination de la peine**

Rapports de recherche de la Commission canadienne sur la détermination de la peine

☐ **Agressions sexuelles**

Les victimes de viol et la justice pénale avant le projet de loi C-127

Les nouvelles infractions en matière d'agression sexuelle : Questions juridiques d'actualité

☐ **Victimes**

Indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, 1986

Annexe IV

Projets de loi du Ministère déposés au cours de 1987-1988

Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême *et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois* (*C-53*).

Loi modifiant le Code criminel *et d'autres lois en conséquence* (*C-54*).

Loi portant mise en oeuvre des traités d'entraide juridique en matière criminelle et modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne *et la* Loi sur l'immigration de 1976 (*C-58*).

Loi modifiant le Code criminel, *la* Loi des aliments et drogues *et la* Loi sur les stupéfiants (*C-61*).

Loi modifiant le Code criminel, *la* Loi sur l'immigration de 1976 *et la* Loi sur la citoyenneté (*C-71*).

Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada (*C-72*).

Loi modifiant le Code criminel (*victimes d'actes criminels*) (*C-89*).

Loi visant à donner effet aux Lois révisées du Canada (1985) (*C-94*).

Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les Statuts du Canada ainsi qu'à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables (*C-104*).